



DÉCÉDÉ À PARIS

La dépouille de Boun Dionne arrive demain à Dakar PAGE 2



JEUX ET JOUETS MADE IN SÉNÉGAL

Des Sénégalais jouent dans la cour des grands PAGES 12 - 13

le soleil

LUNDI 8 AVRIL 2024

www.lesoleil.sn

53^{ÈME} ANNÉE

N°16156

ISSN 0850/0704 • 200 F.CFA

MAMADOU DIOUF, HISTORIEN, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE COLUMBIA (USA), SUR BASSIROU DIOMAYE FAYE

«Son élection clôt le cycle senghorien»

PAGE 4

DÉFENSE DU PRÉSIDENT BASSIROU DIOMAYE FAYE ET DU «PROJET»

Engagement sans faille de la coalition

PAGE 2


ORCA
Eid Mubarak

www.orcatrend.com

@orcasenegal

-25%

SUR TOUUUUT*

- CE LUNDI 08 & MARDI 09 AVRIL -

Hors bons d'achat & produits déjà en promotion.

OFFRE VALABLE DANS NOS 3 MAGASINS

📍 Avenue Blaise Diagne X Avenue du Sénégal
☎ 33 842 31 79

📍 Ngor Almadies route de l'aéroport
☎ 33 825 59 22

📍 Avenue Hassan II X Rue Huart (ex Albert Sarrault)
☎ 33 823 31 55

On vous attend en journée continue jusqu'à 18h30 !

COALITION «DIOMAYE PRÉSIDENT»

Les alliés s'engagent à défendre le Chef de l'État et «Le projet»

Le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, a invité les membres de sa coalition à l'unité pour l'accompagner dans ses perspectives de développement du Sénégal en s'érigeant en bouclier pour défendre « Le projet ».

Au lendemain de la formation du Gouvernement, le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, a rencontré ses alliés de la coalition « Diomaye Président » samedi dernier à Dakar. Il a vivement remercié les équipes du directoire de campagne et tous les leaders de la coalition pour leur engagement et le travail abattu durant la campagne électorale. Il est aussi revenu sur le calendrier de la coalition qui, selon lui, n'a pas droit à l'erreur compte tenu des immenses attentes des Sénégalais. Le Chef de l'État a, en outre, insisté sur la nécessité de redéfinir la feuille de route politique de la coalition, au lendemain de leur victoire éclatante, en l'adaptant aux nouvelles réalités et de la meilleure façon pour son bon

fonctionnement, avec des rencontres périodiques de ses différentes composantes.

À sa suite, le Premier ministre Ousmane Sonko a appelé les leaders de la coalition à rester fidèles et constants autour du Président Faye. À cet effet, il les a invités à mettre « l'intérêt du pays » en avant en accompagnant le nouveau Président de la République dans sa mission en mettant en exergue son programme, en s'érigeant en bouclier du « Projet », mais aussi en lui prodiguant de bons conseils et en se solidarisant sur les décisions pour atteindre les objectifs fixés. « Nous avons tous l'obligation d'accompagner le Président Diomaye Faye. Je le dis, ce n'est pas dans un souci de le contrô-



Le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, entouré des membres de son directoire de campagne.

ler, nous le connaissons. Et je sais qu'il n'y a personne dans cette salle qui a plus les aptitudes et les capacités à remplir les missions qu'on lui a confiées. Mais, une seule personne ne peut gérer un État », a-t-il déclaré. M. Sonko a aussi rappelé le courage et les sacrifices du peuple pour leur

camp. « Il est maintenant temps pour nous de leur rendre ce qu'ils méritent », dit-il. Quant à la composition du Gouvernement, il estime que cela entre dans le souci de faire les meilleurs choix possibles pour le peuple. « Nous devons continuer sur cette lancée jusqu'à la

fin du mandat. Il peut y avoir des erreurs, mais il n'y aura pas de faute intentionnelle commise. Nous sommes tous d'accord pour accompagner le Président Bassirou Diomaye Faye », a-t-il poursuivi.

Ouverture et engagement

À leur tour, les membres de la coalition ont salué l'esprit d'ouverture et l'engagement de leur Président. Ils se sont engagés à le défendre contre les éventuels pourfendeurs. « Nos adversaires ont perdu une bataille, mais ils n'ont pas déposé les armes. Vous voyez, ces derniers jours, avec les fausses informations et les manipulations. Ils sont capables de tout. Ils attendent que nous commettions une erreur s'en saisir ; ce qui nous amène à multiplier les efforts pour ne pas leur donner cette occasion », a averti Ousmane Sonko.

Mamadou Lamine DIÈYE

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Yankoba Diémé, la compétence en bandoulière

Né en 1979, à Massarah, un village du Fogy sis dans la commune de Djibidione (Bignona), Yankoba Diémé est le nouveau Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions. Ce quadragénaire est réputé être un homme compétent, dévoué à la tâche. Il a eu un parcours académique exemplaire. Après de brillantes études primaires et secondaires, il décroche son baccalauréat en 1999. L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar lui ouvre ses portes. Il est orienté à la Faculté des Sciences juridiques et politiques. En 2003, il décroche sa Licence en Droit des affaires. En 2004, il obtient sa Maîtrise dans la même spécialité. Cerise sur le gâteau, il intègre, la même année, le cabinet de Me Jacques Baudin en qualité de juriste interne. Sa mission : éla-

boration et suivi des audiences, rédaction des projets de conclusions et d'avis sur consultations et comptes rendus d'audiences aux clients.

Des charges qu'il a eues à accomplir jusqu'en 2006, l'année où il migre vers d'autres cieux. Il a ainsi été coopté par la Bicis grâce à sa compétence et sa rigueur dans le travail. Recruté par l'entité financière, il est responsable chargé du recouvrement. Là aussi, il ne décevra pas. Il fera ses preuves, lesquelles lui permettront de devenir, deux ans plus tard, assistant juridique de grandes institutions financières à la Bicis. En 2010, il est promu responsable du contentieux à la Bicis. Coach certifié en développement personnel et en leadership, Yankoba Diémé est entré en politique en 2018. Mais, il ne mettra pas beaucoup de



Aliou DIOUF

temps pour prendre ses marques et s'imposer. Nommé délégué régional de Ziguinchor pour le parrainage du candidat Ousmane Sonko à l'élection présidentielle de février 2019, il est l'actuel coordonnateur départemental de la coalition « Yewwi Askan Wi ».

MINISTRE DE LA MICROFINANCE, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Alioune Dione, un homme du sérail

Chercheur et consultant-expert en management public et stratégies de développement, Alioune Dione, né le 8 septembre 1969, à Dakar, est le nouveau Ministre de la Microfinance, de l'Économie sociale et solidaire. Il a un parcours académique et professionnel élogieux. Grand cadre de l'État, il est en terrain connu.

En effet, de décembre 2023 à février 2024, il a été au Ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale, de l'Équité sociale et territoriale. Il y gérait la réalisation d'un audit genre participatif et d'un diagnostic de l'impact des interventions au niveau institutionnel et technique des grands projets et programmes de l'État (Pudc, Promoville, Cmu, Puma, Dgpsn).

Consultant principal et superviseur de l'étude sur l'état de mise

en œuvre des Odd au Sénégal, le nouveau Ministre a de solides connaissances dans la conduite des affaires publiques.

Mieux, il est conscient de l'importance de la mission qui lui est confiée. Et il ne compte ménager aucun effort pour réaliser toutes les attentes que les citoyens portent sur « Le projet ». « On a à l'esprit ce qui nous attend. C'est d'avoir une économie endogène, réelle », a déclaré le Ministre qui a réagi aussitôt après sa nomination. Il poursuit : « Il ne s'agira pas d'avoir une microfinance qui va dans le sens d'une économie spéculative. Le Président et le Premier ministre veulent qu'on articule le secteur de la microfinance, de l'économie sociale et solidaire aux réalités de l'économie qui se trouvent dans les terroirs, avec la dimension réelle et la dimen-



A. DIOUF

sion soutenue. Donc, en rupture avec l'économie spéculative, l'axe purement profit. C'est une économie qui se voudra solidaire et qui va intégrer l'ensemble des acteurs et des actrices qui sont dans le secteur ».

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉ DE L'URBANISME

Momath Talla Ndao, discret et travailleur

Originaire de Dioly Mandah, un village de la commune de Diokoul, dans la région de Kaffrine, Momath Talla Ndao est de cette race d'hommes qui travaillent avec efficacité, sans tambour ni trompette. Il est dépeint comme un homme discret, mais très travailleur. Un perfectionniste. Spécialiste en développement territorial et gouvernance de climat, il est doctorant en Changement climatique et en Gouvernance urbaine : vulnérabilité et résilience des territoires à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Ucad). Il est aussi titulaire d'une Maîtrise en Géographie et d'un Master II professionnel en Aménagement du territoire, Décentralisation et Développement local. Homme très expérimenté, il a eu à collaborer avec plusieurs structures publiques de la place. Expert confirmé, il a été consultant à l'Agence française de développement (Afd). Il était chargé alors de s'assurer de l'appui d'opérationnalisation du système suivi-évaluation nationale pour le volet adaptation au changement climatique. Par ailleurs, il a été chercheur au Centre de



suivi écologique et expert en décentralisation et gouvernance territoriale à la Direction des collectivités territoriales et au Programme d'appui aux communes et agglomérations du Sénégal (Pacasen). Outre ses expériences professionnelles dans la gestion de projets et de programmes, le nouveau Secrétaire d'État à l'Urbanisme a également une expérience d'enseignement. Il est chargé de cours à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, à l'Université du Sine-Saloum El Hadji Ibrahima Niass et à l'Institut de développement local.

A. DIOUF

Décédé à Paris : la dépouille de Mahammed Boun Abdallah Dionne arrive demain à Dakar

La dépouille de l'ancien Premier ministre Mahammed Boun Abdallah Dionne, décédé vendredi dernier, à Paris, des suites d'une maladie, arrive au Sénégal, mardi 9 avril 2024 prochain, par vol HC 404 d'« Air Sénégal », annonce Christophe Lever, du service Assistance funéraire de l'hôpital Pitié Salpêtrière où il était interné. Cette structure est, en outre, revenue sur le déroulement du service funéraire du défunt et le lieu de recueillement avant le rapatriement du corps à Dakar. Sous ce rapport, après la toilette rituelle musulmane, une cérémonie de recueillement, suivie de la levée du corps, est prévue lundi 8 avril à 14 heures 30 à la chambre funéraire de l'hôpital. Mahammed Boun Dionne, candidat à la présidentielle et leader de la « coalition Dionne 2024 » devait voter au centre Samba Youmba de Gossas. Il n'a malheureusement pas pu effectuer son devoir civique le dimanche 24 mars 2024. En effet, rattrapé par un état de santé dégradant, l'homme n'a pu terminer la campagne électorale. Il fut évacué en France pour des soins médicaux le jour du scrutin. Une évacuation qui a été rendue possible par le Président sortant, Macky Sall.

Mamadou Lamine DIÈYE

Aj/Pads soutient le Président Bassirou Diomaye Faye

Le soutien s'est officialisé hier. Lors d'un point de presse, le Secrétaire général d'And Jéf/Parti africain pour la démocratie et le socialisme a noté une large convergence de vue avec la vision du Président de la République. Par conséquent, le parti se constitue allié de la mouvance présidentielle « au nom des transformations annoncées ».

Le Secrétaire général d'AJ/Pads a déclaré le soutien du parti au Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye. Mamadou Diop Decroix affirme que le cap dégagé par le Chef de l'État « correspond aux aspirations du peuple, mais aussi aux convictions de toujours » de ce parti de la gauche sénégalaise. « Cela nous oblige donc à être dans la mêlée et non au-dessus d'elle », explique-t-il.

Ce ralliement politique, inter-

venu après l'élection présidentielle, est une suite logique, selon Mamadou Diop Decroix. Bloqué à l'étape des parrainages lors du processus électoral, le parti traditionnel de gauche n'a pas donc présenté de candidat malgré de nombreux recours. Face à cette situation, le Secrétaire général du parti, Mamadou Diop Decroix, a expliqué qu'il a été retenu que les instances de base fassent librement le choix du candidat de l'opposition qui répondait le

mieux au triptyque souveraineté, bonne gouvernance et promotion de l'unité africaine. Mamadou Diop Decroix a soutenu que suivant ces indications, le parti a massivement soutenu Bassirou Diomaye Diakhar Faye. Il ajoute que les premières prises de parole de ce dernier, en sa qualité de Chef de l'État, ont rassuré et confirmé la convergence de vue entre le mode de gouvernance annoncé et les aspirations d'AJ/Pads. En effet, le Président de la République a exposé ses principales préoccupations lors de son discours à la veille de la fête de l'indépendance, mais aussi à travers la formation du Gouvernement. Les principaux points étant la séparation effec-



Mamadou Diop Decroix, Sg d'AJ/Pads.

tive entre le parti et la patrie, la nécessité d'œuvrer pour un Sénégal juste et sans inimitié, la bonne gouvernance, l'intégra-

tion africaine et la souveraineté. « Aj/Pads considère que ce combat, annoncé par le Président Bassirou Diomaye Faye, est le nôtre. Nous avons donc décidé d'en être des acteurs fermes et résolus aux côtés de toute force politique ou sociale qui s'y engage au nom des transformations annoncées », a déclaré Mamadou Diop Decroix. Il a ajouté que cette décision a été prise, de manière souveraine, par le parti. Le responsable politique d'affirmer que ce soutien n'est, en aucun cas, la résultante de discussions ou autres conciliabules, il est plutôt fondé sur des éléments probants qui placent le Sénégal au-dessus de tous.

Assane FALL

NOUVEAU GOUVERNEMENT

Des féministes dénoncent la sous-représentation des femmes

Après la publication de la liste du nouveau Gouvernement, vendredi dernier, le Réseau des féministes du Sénégal s'est dit consterné par la faible représentation des femmes. « Une composition ne nommant que quatre femmes sur une liste de 25 Ministres et cinq Secrétaires d'État, soit 13,33 % dans ce Gouvernement dit de rupture, d'inclusion et d'équité », en contradiction avec « les engagements internationaux ratifiés par le Sénégal et constitutionnels (loi parité homme-femme) du Sénégal de respecter les instruments garantissant l'accès équitable des hommes et des

femmes à la prise de décision et à l'exercice des responsabilités civiques et politiques », se désole le Réseau dans un communiqué daté du 6 avril 2024.

Pour ces féministes, « un Gouvernement paritaire était effectivement possible, attendu et souhaité, surtout venant d'un régime qui dit vouloir travailler pour plus de justice sociale ». Elles ont, en outre, rappelé que « le poids démographique des femmes qui constituent la moitié de la population du Sénégal ne se reflète pas dans leur représentation aux instances et processus de prise de décision ». Elles espèrent aussi que

le changement d'appellation du Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Équité et du Développement communautaire, en Ministère de la Famille et des Solidarités, ne va en rien enfreindre « le statu quo et ne préjuge ni d'un engagement clair pour l'équité et l'égalité ni d'une réelle prise en compte de leurs besoins spécifiques ». Ces féministes espèrent que « des compromis seront faits » avec leurs droits en vue d'« améliorer qualitativement et quantitativement la participation des femmes au niveau gouvernemental ».

Mamadou Lamine DIËYE

PARTI DE L'INDÉPENDANCE ET DU TRAVAIL

Le Pr Maguette Thiam rappelé à Dieu

Le Professeur Maguette Thiam n'est plus. L'ancien Secrétaire général du Parti de l'indépendance et du travail (Pit) du Sénégal est décédé hier.

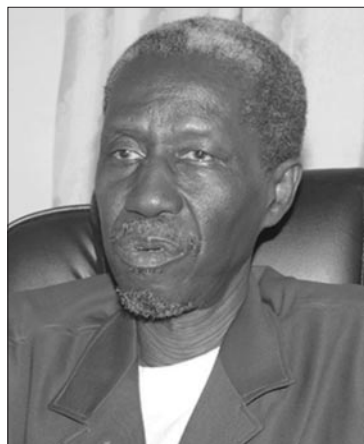
Né le 26 mai 1938 à Ouakam (Dakar), le Professeur Maguette Thiam, personnalité marquante de la Gauche sénégalaise, a été rappelé à Dieu hier. L'annonce est faite par le Secrétaire général du Parti de l'indépendance et du travail (Pit) du Sénégal, Samba Sy. « C'est une grande perte pour le parti, le Sénégal et, en particulier, sa famille. Qu'il repose en paix et qu'Allah l'accueille en son Paradis. Nous vous transmettrons, dès que possible, les informations concernant les obsèques. Nous présentons toutes nos condoléances aux camarades, amis et membres de sa famille », renseigne-t-il.

Après ses études primaires à Ouakam, Maguette Thiam dont les parents sont originaires de Wack Ngouna (Saloum) entre au lycée Van Vollenhoven, actuel lycée Lamine Guèye, en 1950. Il obtient son baccalauréat en 1956. Ses résultats excellents lui ouvrent les portes du lycée Louis Le Grand de Paris en septembre 1957. Dans cette école préparatoire aux

concours des grandes écoles, il obtient le premier prix de Maths Sup. Direction, la Sorbonne où il obtient sa Maîtrise en 1961. Onze ans plus tard, il sera agrégé de Mathématiques.

Au lycée, Maguette Thiam avait pour modèle un jeune professeur nigérien agrégé de Sciences physiques du nom de Moumouni Abdou Joffo, un des fondateurs du Parti africain pour l'indépendance (Pai). Il a subi fortement l'influence de ce révolutionnaire qui a initié ses élèves aux idéaux communistes. M. Thiam a connu, de 1962 à 1963, la clandestinité. Il a été, pendant la même période, Secrétariat général de la Fédération des étudiants de l'Afrique noire (Feanf). C'est d'ailleurs à Paris, où il est étudiant, que Maguette Thiam fait la connaissance d'Anne Léonie, une jeune Guadeloupéenne. Marié en 1963, le couple a cinq enfants. Anne Thiam est décédée en 2008.

C'est pendant cette période qu'il rencontre Amath Dansokho, alors dirigeant de l'Union



générale des étudiants de l'Afrique de l'Ouest (Ugeao). En 1980, Abdou Diouf ordonne la libéralisation du champ politique. Le Pit est créé. Trente ans plus tard, il succède à son ami Amath Dansokho. Le 20 avril 1976, alors Professeur à la Faculté des Sciences, Maguette Thiam fait partie des fondateurs du Syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal (Sudes). Il sera d'ailleurs le Secrétaire général de ce syndicat. Dans le Gouvernement formé par Habib Thiam, le 2 juin 1993, il est nommé Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Intégration économique africaine.

Aly DIOUF

Pastef, le temps du pouvoir étatique

Par Samboudian KAMARA

Il n'y a pas eu de « blanc » dans la mise en scène de l'installation du nouveau pouvoir. Passés les rituels protocolaires, tout est allé très vite. Investi le matin du 2 avril, le Président Bassirou Diomaye Faye a nommé, dans la soirée, Ousmane Sonko Premier ministre. Le nouvel exécutif est en marche. C'est le temps des « patriotes ». La désignation du leader de « Pastef comme Chef du Gouvernement est cohérente, elle était même attendue, eu égard à son investissement et à son influence dans la séquence qui a permis la troisième alternance au sommet de l'État du Sénégal indépendant.

En 10 ans, Ousmane Sonko aura porté le « projet » et incarné l'opposition la plus farouche au régime du Président Macky Sall. Engagement qui, s'il lui a causé bien des déboires, lui a néanmoins permis de construire un leadership qui s'est décliné sur tous les tons, allant jusqu'à susciter des mots d'ordre repris par des milliers de poitrines, des effets culturels, un état d'esprit, un désir d'avenir. Dix ans durant, entre 2014 et maintenant, c'est autour de lui que se sont agrégées les idées d'un autre Sénégal, celui-là que les « patriotes » veulent « souverain, juste et prospère ». Dix ans durant, avec des performances électorales croissantes (Ousmane Sonko obtient 15 % des voix à la présidentielle de 2019, bonds aux locales de janvier 2022 et aux législatives de juillet 2022), le « Pastef » a balisé, dans l'esprit des Sénégalais, mais aussi en Afrique, la possibilité d'une alternative autocentrée avec comme fond « idéologique » le panafricanisme, le souverainisme et la primauté des intérêts du Sénégal. Les Sénégalais adhèrent à cette idée comme l'atteste le plébiscite du 24 mars dernier.

Les circonstances de la mise à l'écart d'Ousmane Sonko dans la course à la présidentielle et son choix porté sur le Président Bassirou Diomaye Faye pour porter les couleurs de leur mouvance font donc du maire de Ziguinchor l'un des grands artisans de cette fresque démocratique que les Sénégalais viennent, une nouvelle fois, de porter sur les cimaises en élisant au premier tour de scrutin le plus jeune Président de leur histoire. Voilà désormais Ousmane Sonko aux affaires ! Au cœur de tout système politique démocratique, se trouve le rôle crucial du Premier ministre. Chargé de superviser et de coordonner l'action gouvernementale, il joue un rôle déterminant dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques. Sa charge va bien au-delà de la simple administration quotidienne, car il incarne le visage exécutif de la Nation et exerce une influence majeure sur la direction du pays.

Et dans notre cas, Ousmane Sonko ne sera pas un Chef du Gouvernement comme on en a connu jusqu'ici. Il est, en effet, à la tête de la principale force politique du pays. Et surtout, il devrait être en « fusion » avec le Chef de l'État. Il a donné le ton dès sa première déclaration officielle. « Que chaque Sénégalais donne le meilleur de lui-même », a lancé Ousmane Sonko en demandant à ses compatriotes de se mobiliser pour le succès de cette séquence qui s'ouvre sous le magistère du Président Bassirou Diomaye Faye. Il a laissé entendre qu'au-delà de la victoire électorale, la « vraie » performance sera de voir les Sénégalais satisfaits, en 2029, de leur choix de 2024, et que pour se faire, aucun bras, aucune compétence ne sera de trop pour relever les défis qui se posent au Sénégal. Avec comme maîtres-mots : « don de soi pour la patrie », « éthique » et « citoyenneté ».

Mais, le ton et la gravité du Président Bassirou Diomaye Faye lors de son discours à la Nation renseignent sur la conscience qu'il a de l'ampleur de la tâche. Les promesses ont été nombreuses et le sentier qui a mené à cette alternance est jalonné de drames humains. Ses appels à « toutes les compétences » et à transcender les clivages sont autant d'indicateurs traduisant un appel au « sursaut » comme l'un des prédécesseurs, Abdou Diouf, a eu à le faire en 1983 (« rien ne sera plus comme avant »). En prêchant par l'exemple, le nouveau pouvoir entend remettre le pays au travail et remettre en cause le paradigme « impunité et passe-droits » pour le substituer par le culte de l'effort, de l'évaluation et de la performance. Il devra surtout se battre contre les mauvaises perceptions de la société sénégalaise, celles qu'on ne peut malheureusement pas changer par décret...

MAMADOU DIOUF, HISTORIEN, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE COLUMBIA (USA)

«L'élection de Diomaye Faye clôt le cycle senghorien»

L'historien sénégalais Mamadou Diouf, également Professeur d'Études africaines à l'Université de Columbia, aux États-Unis, est sans doute l'un de ceux qui ont le plus étudié le système politique du Sénégal post-indépendance. Dans cet entretien, il analyse la signification de l'élection de Bassirou Diomaye Faye qui, à son avis, marque la fin du cycle senghorien et l'effondrement du modèle islamo-wolof.

Entretien réalisé par **Seydou KA****Que signifie l'élection de Bassirou Diomaye Faye dans la trajectoire du Sénégal ?**

L'élection de Bassirou Diomaye Faye signale, de façon indubitable, la clôture du cycle senghorien inauguré, en 1962, avec la chute du Président du Conseil, Mamadou Dia, et l'effondrement du modèle islamo-wolof de gouvernance politique et administratif établi après la Première Guerre mondiale et marqué par la substitution des marabouts confrériques aux chefs traditionnels. Le cycle senghorien se décline en un régime présidentiel fort, une centralisation autoritaire qui s'est aménagé des capacités d'accommoder dissidences et oppositions culturelles, politiques et religieuses. De telles transactions ont été alimentées par les ressources du modèle islamo-wolof qui associe différentes légitimités avec leurs sources et discours d'autorité et de subordination – « le contrat social » – au service d'une architecture politique et administrative stable. Elles ont alimenté des structures et opérations qui ont soutenu « la réussite historique » (success history), selon Donal Cruise O'Brien, du système politique sénégalais, depuis la période coloniale. Elles aménagent des espaces d'autonomie et des frontières étanches entre les différentes légitimités. L'ordre politique établi a ouvert des possibilités de réformes et de circulation des acteurs politiques de l'opposition au pouvoir, supportant l'émergence et la consolidation d'une véritable classe politique avec une opposition politique, une société civile, des syndicats, des associations culturelles et sportives dynamiques. En revanche, l'administration des élections, l'accès aux médias d'État, le contrôle de l'appareil administratif et économique demeurent sous la coupe du régime et de ses clients. Ce modèle s'est maintenu tout en amorçant un déclin lent, mais soutenu, dont les points d'éclats sont les élections présidentielles de 1988 qui inaugurent la dissolution progressive du lien organique entre le pouvoir politique et les organes dirigeants confrériques ; la montée en puissance des marabouts mondains qui s'investissent directement dans les réseaux clientélistes politiques et économiques, s'ils n'installent pas leurs propres partis politiques ; la multiplication des partis politiques pris dans le tourbillon de la segmentation, des regroupements sans lendemain et des coalitions opportunistes ; la soumission du politique à l'administratif et au juridique à partir de la présidence d'Abdou Diouf, avec Jean Collin

et, ensuite, Ousmane Tanor Dieng ; la gouvernance tumultueuse et brouillonne d'Abdoulaye Wade. Il remet en cause l'équidistance de l'État vis-à-vis des confréries, entraîne les marabouts dans des engagements politiques et économiques, réduisant ainsi leur autonomie qui était le gage de leur efficacité au service de l'État et de la société. Avec une dextérité et une jouissance non retenue, il établit la « transhumance », associée à la corruption, comme instrument de déconstruction de l'acte même de s'opposer. À sa suite, le Président Macky Sall a poursuivi son œuvre malgré les résistances et gains des luttes populaires qui ont abouti à l'alternance politique, la défaite du Parti socialiste d'Abdou Diouf et l'arrivée au pouvoir du Parti démocratique sénégalais d'Abdoulaye Wade. Une alternance politique sans alternative politique si l'on suit l'historien Abdoulaye Bathily. Une situation reconduite sous son successeur, Macky Sall. Les innovations de ce dernier ont porté sur le renforcement de la centralisation, des modes de gouvernance et d'organisation politique et le recours systématique à la répression, à l'emprisonnement des opposants et une corruption débridée. Le couronnement de l'entreprise autoritaire du Président Sall s'affiche dans le refus de se déterminer vis-à-vis du troisième mandat, les crises consécutives à l'organisation des élections et les péripéties rocambolesques des dialogues avec les acteurs politiques et de la société civile. Autant d'interventions qui ont eu des conséquences dissolvantes sur le modèle islamo-wolof. Les fractures dans l'espace public et l'émiettement continu des partis politiques ont ouvert un territoire que les jeunes, en particulier les animateurs du Pastef, ont pris d'assaut. Mettre bas le « système » (les pratiques, la doctrine, les procédures, les acteurs et l'imaginaire), devient leur credo. Il est intéressant de noter qu'au cours de ce face-à-face, les marabouts ont fait un pas de côté et le candidat Bassirou Diomaye Faye a traversé les territoires confrériques sans s'arrêter, ni pour les prières et bénédictions, ni pour les votes, comme de coutume.

Pensez-vous que le contrat social sénégalais que vous avez théorisé avec Donal Cruise O'Brien, Momar Coumba Diop, entre autres, soit arrivé à bout de souffle avec le départ de Macky Sall du pouvoir ?

Avant le décès de Cruise O'Brien, en 2012, Momar, Donal et moi avons tous les trois réou-

vert la discussion relativement au « contrat social ». La nature du modèle est aussi l'objet d'une réévaluation par Cheikh Anta Babou, un historien sénégalais qui insiste sur la nature des relations entre le marabout et les disciples et de l'État colonial et post-colonial et des chefs de confréries dans la mise en œuvre du « contrat social » dans son appropriation mouride. Pour les raisons que j'ai évoquées ci-dessus, le Président Macky Sall, après avoir tenté de s'écarter du modèle pendant la campagne électorale de 2012 – les marabouts sont des citoyens comme les autres et le pays plutôt que le parti – avait opéré une retraite pour lancer, après son élection, le programme de « modernisation des villes saintes », une politique répressive et une entreprise systématique de débroussaillage politique. Les principaux piliers du « contrat social », ses acteurs et ses récits de légitimation ont été sérieusement entamés depuis 1988. Aujourd'hui, la victoire de Bassirou Diomaye Faye consacre sa clôture, la culture qui lui est associée et la perte d'autorité, de pouvoir et d'influence des leaders religieux. Le succès de « l'islam de la rue » et les nouvelles formules de la parenté et du voisinage dont parle l'anthropologue Abdourahmane Seck ont considérablement affaibli les sociabilités attachées au « contrat social » et la capacité de surveillance et de contrôle des leaders de communautés de leurs territoires et des frontières entre les territoires. En effet, le modèle islamo-wolof s'autorisait un autoritarisme étatique et communautaire. Le dernier s'est dissipé, accentuant celui de l'État. L'effondrement du système, l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération, la mise à la retraite de la dernière génération qui a entretenu le modèle islamo-wolof et maintenu le « contrat social » et la montée et la chute des marabouts mondains annoncent-ils l'éclosion d'une alternative qui accompagnera la refondation morale, civique, politique et économique d'un pays qui est désormais dirigé par la fraction la plus importante de sa population, la jeunesse ?

Diomaye est jeune et a été élu sur

ressera à la question de la monnaie. Une monnaie nationale ou une monnaie régionale ?

À quoi devrait ressembler un nouveau « contrat social » sénégalais sous Diomaye ?

J'ai esquissé quelques réponses tout au long de notre entretien. Le nouveau « contrat social » devra être produit par les différents secteurs de la population sénégalaise. Il devra avoir un volet consacré aux communautés domestique, nationale, régionale et internationale. Si l'on tire des conclusions de la trajectoire de l'État et des sociétés sénégalaises depuis l'indépendance, le « contrat social » devra s'appuyer sur la représentation des citoyens, le respect absolu de la diversité et du pluralisme, ainsi que de la tolérance, dans une remise en cause intelligente « des systèmes d'inégalité et de domination » (superbement décryptée par l'anthropologue sénégalais Abdoulaye Bara Diop), soutenus par les règles du genre et de la génération.

Quel rôle pour les confréries dans ce Sénégal nouveau qui se profile ?

L'effondrement du modèle islamo-wolof a entraîné un effritement du pilier confrérique à cause du double mouvement de retrait des leaders des confréries de l'espace politique électoral, de la dissociation progressive de l'autorité politique et religieuse, de l'émergence du marabout citoyen et politicien, mais surtout de « l'islam de la rue » étudiée par Abdourahmane Seck auquel j'ai fait allusion. Les mouvements en cours ne sont pas nouveaux. Ils ont marqué les deux trajectoires de l'Islam en Afrique, l'africanisation de l'Islam et l'islamisation de l'Afrique pour reprendre l'historien américain David Robinson qui a étudié la révolution « Torrodo » et le jihad oumarien avec leurs expressions rituelles, philosophiques imaginaires, éducatives, certainement politiques, et les cycles de renouveau et de régression des mouvements islamistes. Ils sont accompagnés d'un réaménagement de la religion comme arme d'intervention politique. Dans le cas présent, on peut constater un affaiblissement des expressions politiques de « l'islam politique » comme en attestent les défaites de la coalition « Benno Bokk Yaakaar » dans les cités religieuses et une présence d'autres formes d'Islam. Il est difficile de prédire les formes que pourra prendre la compétition entre les différentes formules religieuses dans l'espace sénégalais, mais il semble que nous assistons au reflux du religieux de l'espace politique et la clôture définitive du « ndiggel ». Une situation qui semble annoncer, d'une part, une réorientation des investissements maraboutiques sur l'éducation et la formation et, d'autre part, de nouvelles formules de présence dans l'espace public.

la base d'un programme souverainiste et de rupture. Les conditions vous semblent-elles réunies pour une refondation de la République sénégalaise telle qu'on l'a connue depuis Senghor ?

Je suis persuadé que la fin du cycle senghorien ne peut pas ne pas avoir un effet sur les questions relatives à la souveraineté, à la poursuite d'une indépendance économique et monétaire vis-à-vis de la France, au recouvrement culturel, à l'invention des nouvelles traditions (y compris religieuses) et aux innovations esthétiques, musicales, technologiques et scientifiques, en dialogue avec le monde dans sa diversité et des expérimentations dans tous les registres.

C'est en cela que consiste la refondation. La phase inaugurale, dès la séquence électorale (de la lutte contre le troisième mandat à la résistance contre la révision du calendrier électoral et à l'élection de Bassirou Diomaye Faye), est celle de la refondation morale et civique. Doivent suivre celles de la justice, de l'équité, de l'emploi, de la formation, de la santé et du partage. Je pense que les différents messages du nouveau Président paraissent afficher, avec élégance et détermination, les exigences de la refondation : il insiste constamment sur les valeurs éthiques et communautaires, condition sine qua non de la mise en œuvre du « Projet ». Un projet qui doit être impérativement défini, mis en œuvre, apprécié périodiquement au cours de sa réalisation collective avec un calendrier précis. Il paraît nécessaire de préciser que la question de la souveraineté devra être posée en prenant en compte les dimensions régionales et continentales. La dénomination du « Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères » souligne la priorité accordée à l'intégration africaine, aux voisins et à la création de nouveaux espaces économiques, sociaux et sécuritaires. Va-t-on assister, sur cette question, à une autre rupture, celle d'avec la souveraineté post-coloniale qui a privilégié les frontières héritées de la colonisation, au profit des espaces ouverts de circulation, de coopération, d'édification d'institutions communes ? Cette nouvelle conversation de proximité s'inté-

ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Les préjugés favorables des acteurs à l'endroit des nouveaux ministres

Les acteurs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, se réjouissent des choix des nouveaux hommes en charge de ces secteurs. Toutefois, ils les invitent à rester à l'écoute et à instaurer un dialogue permanent avec eux afin de mieux prendre en charge les défis qui les interpellent.

La nomination de Moustapha Mamba Guirassy comme Ministre de l'Éducation nationale ; d'Abdourahmane Diouf, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et d'Amadou Moustapha Njekk Sarré, Ministre de la Formation professionnelle est bien appréciée par les acteurs du secteur. « Nous avons de bonnes appréhensions pour tous ces ministres. Ce qui reste, c'est de mettre en corrélation le profil et les attentes. Une chose est d'avoir un bon profil, une autre est de savoir écouter les acteurs du secteur, les entendre et les comprendre pour aller dans le sens d'une bonne mise en œuvre des politiques. Nous ne sommes pas des adversaires d'un ministre. Nous sommes des acteurs qui aidons à construire le secteur qu'on lui a confié », a déclaré le Secrétaire général du Syndicat des enseignants libres du Sénégal (Sels), Amidou Diédhiou.

Joint par téléphone, le Secrétaire général des Sels invite les nouvelles autorités de leur secteur à être avant tout, « accessibles » et à « instaurer un climat de dialogue permanent » parce que, souligne-t-il, les défis de leur secteur sont nombreux.

Plus de cohérence dans les interventions

« Il ne faut pas qu'on jette à la poubelle les conclusions des Assises de l'Éducation et de la Formation. Il faut les reprendre et actualiser ce qui doit l'être. Je pense aussi qu'il faut aller dans le sens de recruter des enseignants de manière conséquente à tous les niveaux, d'introduire les langues nationales dans le système », a rappelé M. Diédhiou qui évoque aussi l'urgence de prendre en charge la question des décisionnaires qui, selon lui, ne peut attendre.

NOMINATION DE 7 ALUMNIS ET DE SON ANCIEN RECTEUR, MINISTRES DANS LE GOUVERNEMENT

L'Université Gaston Berger de Saint-Louis exprime la fierté d'une institution

Le Pr Magatte Ndiaye, Recteur de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Ugb) et toute la communauté universitaire de cette institution, adressent leurs sincères félicitations à ses anciens pensionnaires devenus Ministres dans le premier Gouvernement sous le magistère de Bassirou Diomaye Diakhar Faye, Président de la République du Sénégal.

Dans un communiqué rendu public, le samedi 6 avril courant, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Ugb), à travers son Recteur, le Pr Magatte Ndiaye, tient à exprimer sa fierté et ses félicitations à l'endroit de ses sept anciens étudiants devenus Ministres de la République, dans le premier Gouvernement du régime de Bassirou Diomaye Diakhar Faye. Il s'agit d'Ousmane Sonko, porté à la tête du Gouvernement (titulaire d'une maîtrise en Droit public à l'Ufr/Sciences juridiques et politiques) ; du Dr Mabouba Diagne (titulaire d'une maîtrise en mathématiques appliquées à l'Ufr/Sciences appliquées et de Technologies, par ailleurs Président du Conseil d'administration de ladite institution), nommé Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage ; du Dr Abdourahmane Diouf (titulaire d'une maîtrise en Droit public (Ufr/Sjp), à la tête du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de Birame Soulèye Diop (titulaire d'une maîtrise en Droit à l'Ufr/ Sjp) qui dirige le Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines ; de Mme Khady Diène Gaye (titulaire d'une maîtrise en Droit à l'Ufr/ Sjp) chargée

du département de la Jeunesse, de la Culture et des Sports ; du Dr Cheikh Tidiane Dièye (titulaire d'un Doctorat en sociologie à l'Ufr/ Lettres et sciences humaines), porté à la tête du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; et enfin le Dr Alpha Ba qui est également titulaire du Doctorat en sociologie, nommé Secrétaire d'État aux Coopératives et à l'encadrement paysan.

À cette liste d'anciens diplômés, s'ajoute également l'ancien Recteur de l'institution, le Pr Mary Teuw Niane (Professeur titulaire de classe exceptionnelle en mathématiques), nommé Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République.

Ces nominations d'anciens « Sanarois » (du nom du village à la périphérie de Saint-Louis où est implantée cette université), selon le Recteur de l'Ugb, témoignent de la compétence et de l'engagement de ceux-ci pour le service public et le développement de notre Nation. « Leurs parcours universitaires et professionnels exemplaires sont une source d'inspiration pour les générations actuelles et pour les futurs étudiants de cette université », a indiqué le Pr Magatte Ndiaye.

Seydou Prosper SADIO



Les syndicats d'enseignants invitent les nouveaux ministres de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle à anticiper sur les problèmes.

« Le ministre de l'Éducation nationale n'est pas en terrain inconnu. Il a des qualités humaines et intellectuelles qui laissent penser qu'il peut régler un certain nombre de choses à la tête de ce ministère », renchérit Ndongo Sarr, le Secrétaire général du Cadre unitaire des syndicats du moyen secondaire (Cusems). Il dit attendre de M. Guirassy ainsi que de ces autres collègues du secteur de la formation, « qu'ils soient dans une disposition d'écoute attentive ». Le syndicaliste ajoute qu'il attend que ces nouvelles autorités anticipent sur les problèmes et prennent conscience que l'État

est une continuité et qu'il y a des engagements que leurs prédécesseurs avaient pris et qui ne sont pas encore respectés. Ndongo Sarr de noter, entre autres, la question des enseignants décisionnaires du système éducatif, celle de la formation diplômante, les lenteurs administratives. Quand toutes ces questions seront adressées, le Secrétaire général du Cusems estime qu'il faudrait s'atteler à la refondation du système éducatif en faisant de sorte que l'école s'appuie sur les valeurs et les croyances sénégalaises. Il plaide aussi pour un rééquilibrage entre l'offre éducative et la

formation professionnelle.

Pour Mbaye Sarr, Secrétaire général du Syndicat autonome pour le développement de l'éducation et de la formation (Sadef), les nouvelles autorités ministérielles doivent s'atteler à faire du dialogue un instrument permanent avec les acteurs du secteur. À ce sujet, il invite le Ministre de la Fonction publique, Olivier Boucal, à accélérer les réformes pour mettre fin aux lenteurs administratives qui, selon lui, ne cessent de plomber la carrière des enseignants.

Selon le Directeur exécutif de la Cosydep, Cheikh Mbow, les nouveaux ministres des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle doivent faire en sorte qu'il y ait plus de cohérence, d'efficacité et d'efficience dans les interventions. « Nous espérons qu'il y aura un dispositif de coordination entre ces trois Ministres pour qu'on sente une cohérence dans les interventions », soutient M. Mbow. Acteur de la société civile éducative, Cheikh Mbow invite les nouveaux Ministres à rester humbles, ouverts et disponibles.

Mariama DIÉMÉ

MOUSTAPHA MAMBA GUIRASSY, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

«Mon objectif est de hisser le système éducatif sénégalais au rang de référence»

Porté à la tête du Ministère de l'Éducation nationale dans le premier Gouvernement du nouveau régime, Moustapha Mamba Guirassy note, dans une déclaration publiée sur ses plateformes électroniques, avoir pris conscience de la lourde responsabilité qui l'incombe, suite à cette confiance que le Président de la République et son Premier ministre, ont placée en sa personne.

Directeur de campagne de la coalition « Diomaye Président », il affirme « mesurer pleinement les nombreux défis qui se dressent devant lui et s'engage résolument à consacrer toutes ses énergies à l'amélioration de notre



système éducatif ». Son objectif, a-t-il indiqué, « est de hisser celui-ci au rang de référence en le dotant d'une dimension inno-

vante tout en préservant jalousement nos valeurs culturelles et traditionnelles qui constituent le fondement même de notre identité nationale ».

Ancien Maire de Kédougou (2009 à 2014), Moustapha Mamba Guirassy a été Ministre de la Communication, des Télécommunications et des Technologies de l'information et de la communication (Tic), sous le régime du Président Abdoulaye Wade, dans le Gouvernement de l'ancien Premier ministre, Souleymane Ndéné Ndiaye. Il n'est pas en terrain inconnu, car étant lui-même fondateur du groupe Institut africain de management (Iam). **S. P. SADIO**

ABDOURAHMANE DIOUF, NOUVEAU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

«Je m'engage à bâtir des ponts de savoir et à innover avec audace»

Nommé Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans le nouveau Gouvernement, Dr Abdourahmane Diouf, alumni de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Ugb), a exprimé sa gratitude au Président de la République, Bassirou Diomaye Faye, et au Premier ministre Ousmane Sonko.

Dans une note publiée dans les plateformes électroniques, le Dr Diouf dit avoir pris pleine conscience des enjeux. « Je suis conscient des défis à relever dans

le domaine de l'enseignement supérieur et je m'engage à bâtir des ponts de savoir, d'innover avec audace et de servir avec le cœur pour le rayonnement de notre Nation », a laissé entendre le nouveau Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui s'engage à relever les défis du secteur.

Le nouveau Ministre de l'Enseignement supérieur est titulaire d'un Doctorat en Droit international d'économie et se dit être un « passionné de la recherche ». **S. P. SADIO**



LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Le Forum civil plaide pour une taxation plus accrue du tabac

Les journalistes spécialisés en santé, population et développement ont bénéficié, d'un atelier de renforcement de capacités sur le plaidoyer pour la taxation du tabac au Sénégal (Ttaa). Cette rencontre de deux jours (du 6 au 7 avril) initiée par le Forum civil à Saly, a servi de cadre d'échanges aux différents acteurs pour passer en revue la problématique de la taxation du tabac.

Le Forum civil, en partenariat avec l'Association des journalistes en santé, population et développement (Ajspd) a organisé, samedi et dimanche (6 au 7 avril), un atelier de renforcement de capacités sur le plaidoyer pour la taxation du tabac au Sénégal (Ttaa). Les présentations ont porté sur plusieurs thématiques. Il s'agit du cadre juridique national et international relatif à la taxation du tabac et au tabagisme ; des impacts sanitaires liés au tabagisme et état de la recherche ; du dispositif relatif au système du suivi et de traçage des produits du tabac et la taxation du tabac et les taxes spécifiques. L'atelier a permis aussi de faire la situation sur les nouveaux produits du tabac. Ces différentes thématiques ont été présentées, pendant deux jours, par Mamba Sagna, coordonnateur régional de l'Ong « Campaign for Tobacco-Free Kids » (Ctfk), le cancérologue, Dr Abdoul Aziz Kassé et de l'inspecteur des impôts et domaines, Élimane Pouye. Les présentations ont été faites en présence du coordonnateur du Forum civil, Birahim Seck.

Les acteurs ont abordé la question de la taxe parafiscale à appliquer à l'industrie du tabac, pour disposer de moyens afin de résoudre les problèmes de santé causés par l'usage du tabac. Ainsi, ils invitent le nouveau Gouvernement à l'application des directives de la Cedeao qui recommande une augmentation du taux de taxation du tabac, au moins une fois par année, conformément aux politiques de l'Organisation mondiale de la santé (Oms). En effet, Dr Abdoul Aziz Kassé a dénoncé le fait que le Sénégal fixe encore un taux de taxation de 23% sur les produits du tabac alors que l'Oms recommande 70% sur les prix appliqués au tabac. « En le faisant, le Sénégal assure la protection des populations, mais également il va réduire considérablement les dégâts sanitaires liés au tabagisme », a indiqué le cancérologue. Il a rappelé que les conséquences sanitaires liées au tabac sont évaluées à plus de 54 milliards de FCfa, alors que les taxes prélevées sur le produit sont estimées entre 22 et 25 milliards de FCfa. « Le Forum civil, compte tenu des po-

litiques définies sur les plans mondial et communautaire, a voulu apporter sa touche au combat par le biais de la taxation du tabac. Nous nous sommes rendu compte qu'il faut impérativement que l'État taxe davantage le système et les prix du tabac, pour qu'il ne soit plus accessible aux jeunes. L'État du Sénégal dépense énormément de l'argent pour soigner des malades victimes du tabagisme », a fait savoir Birahim Seck.

Pour le coordonnateur général du Forum civil, il s'agit de renforcer la loi adoptée en 2014 dans le cadre de la lutte contre le tabagisme. Hormis la taxation du tabac, le Forum civil s'engage à accompagner les organisations qui travaillent dans ce domaine, pour que le Gouvernement interdise, de façon définitive, le tabagisme dans les lieux publics.

L'Association des journalistes en santé, population et développement (Ajspd), qui travaille sur cette question depuis des années, promet de sensibiliser les populations sur les conséquences sanitaires liées au tabagisme. « Le tabagisme est une problématique que nous suivons depuis des années, en sensibilisant les autorités », a souligné Eugène Kaly, président de l'Association des journalistes en santé, population et développement. Le journaliste a promis, en collaboration



La Société civile insiste sur l'augmentation des taxes sur les produits des dérivés du tabac.

avec des acteurs de la lutte contre le tabac, d'organiser des caravanes de presse pour met-

tre le focus sur les pathologies causées par le tabac.

Diégane DIOUF (Correspondant)

PRISE EN CHARGE GRATUITE À DIOURBEL
238 patients du village de Mbarassane consultés en chirurgie dentaire

Les populations du village de Mbarassane, commune de Taiba Moutoufa, arrondissement de Ndiindy, dans le département de Diourbel, ont bénéficié de prises en charge sanitaire dans le cadre de la 11^e édition des journées de consultation de l'association « Mahul Hataat » santé. Les interventions des médecins généralistes et de leurs collègues spécialistes ont porté sur la chirurgie dentaire, la médecine générale, la pédiatrie, le dépistage du col de l'utérus, la radiologie, l'ophtalmologie, etc.

DIOURBEL - Les trois journées de consultations gratuites de Mbarassane, organisées par le groupe « Mahul Hajaat » santé ont permis aux médecins d'examiner 238 patients en chirurgie dentaire. L'information a été donnée par le président de l'Association « Mahul Hajaat », docteur Ousmane Dieng, samedi, à l'occasion de la clôture de leurs activités. En faisant le bilan de ces consultations dédiées aux habitants du village de Mbarassane et environs, le docteur en médecine publique a précisé que leurs interventions en chirurgie dentaire sont composées des extractions de dents, des traitements dentaires, entre autres.

Ces journées de consultations gratuites sont organisées pendant le mois de Ramadan par les fidèles de Serigne Ahmadou Mbacké dit Mahul Hayaat dans le cadre du « thiante annuel » (cérémonie religieuse) de leur guide spirituel. Pour Dr Dieng, ces séances de contact avec les patients du monde rural permettent d'assurer une prise en charge correcte des personnes consultées, de quadriller la zone sur le plan géo sanitaire, détecter les maladies les plus fréquentes. « C'est une occasion, pour les autorités, de connaître les priorités de ces villages et de les prendre en compte dans les politiques sanitaires », a-t-il dit. Les interventions des dentistes ont aussi porté sur le volet prothèse dentaire où ils disent avoir noté beaucoup de difficultés des populations pour l'acquisition de prothèses. Mais les membres de « Mahul Hayaat » santé ont jugé opportun de palier la cherté des matériels. Ils ont fourni des efforts avec la réalisation de 270 protèges partiels et 18 protèges complets. Les autres



L'Association « Mahul Hataat » santé soulage des centaines de patients du village de Mbarassane souffrant des pathologies dentaires.

consultations ont concerné la médecine générale, la pédiatrie, le dépistage du col de l'utérus, entre autres. Dr Ousmane Dieng a rappelé que l'hypertension artérielle, les dermatoses, la malnutrition, la myopie, des infections de l'œil, certains types d'avitaminose (carence en vitamine), les adénofibromes (causes de règles douloureuses) etc. sont les pathologies les plus fréquentes dans la contrée de Mbarassane.

Il a également tiré un bilan positif sur le dépistage du cancer du col de l'utérus. « Le message est bien passé parce que chaque année, les femmes viennent se faire dépister. En ce qui nous concerne, nous suivons les cas suspects et leur traitement à l'hôpital jusqu'à leur guérison complète », ajoute-t-il. Ces journées de consultations gratuites sont initiées en 2014. Pour la 11^e édition, l'association « Mahul Hayaat » santé a mobilisé une vingtaine d'agents de santé issus de ses membres : docteurs, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, infirmier, sage-femme. Ils ont reçu des renforts de spécialités (radiologie, ophtalmologie, gynécologue) venus des hôpitaux de Touba (Matlaboul Fawzeyni, Ndamatou) et des centres de santé des départements de Mbacké.

Oumar Bayo BA (Correspondant)



BOURSE RÉGIONALE DES VALEURS MOBILIÈRES

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

CONSULTANT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE RELATIVE
A LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ ET/OU D'UN COMPARTIMENT DÉDIÉ
AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ISLAMIQUES SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) souhaite faire appel à un consultant pour assurer une mission d'étude relative à la mise en place d'un marché et/ou d'un compartiment dédié aux instruments financiers islamiques.

Le consultant est un cabinet spécialisé en finance, compétent et expérimenté sur les sujets de finance islamique. Il aura pour responsabilités :

- d'effectuer un diagnostic complet de l'environnement actuel de la BRVM et sa compatibilité avec un marché/compartiment de titres islamiques ;
- d'identifier et expliciter les produits de la finance islamique devant faire l'objet de négociation sur ce nouveau marché, leurs caractéristiques, leur spécificité, etc. ;
- d'évaluer l'impact sur le dispositif opérationnel actuel du marché financier régional ;
- de déterminer les acteurs potentiels du nouveau marché ;
- de faire des propositions d'amendement du cadre réglementaire existant ;
- de faire des recommandations avec une feuille de route devant conduire au lancement effectif du marché/compartiment de titres islamiques.

Le Cabinet intéressé par la mission devra présenter un dossier de soumission permettant d'évaluer ses capacités à conduire une telle mission et faire ressortir les éléments suivants :

- Profil de l'entreprise ;
- Nombre d'années d'existence ;
- Références du cabinet : organisation, réseaux de cabinets, expériences pertinentes dans le domaine de l'étude ;
- Equipe d'experts à disposition : présentation, références et expériences sur des missions similaires, CV détaillés ;
- Méthodologie de travail du cabinet ;
- Contacts des principaux interlocuteurs : Téléphone et adresse électronique.

Le dossier doit être déposé à l'adresse électronique aof@brvm.org
au plus tard le vendredi 12 avril 2024 à 17h30 GMT.

Les soumissionnaires présélectionnés participeront à un Appel d'Offres sur la base de termes de référence détaillés qui leur seront transmis.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

La responsabilité des États tranchée mardi par la Cour européenne des droits de l'Homme

« Une décision historique » : la Cour européenne des droits de l'Homme (Cedh) se prononce, demain, mardi, pour la première fois, sur la responsabilité des États, face au changement climatique, ce qui pourrait les contraindre à des politiques plus ambitieuses.

AFP - La Cour, qui siège à Strasbourg, va rendre ses décisions dans trois affaires distinctes, portées par des demandes qui reprochent aux gouvernements leur « inaction » ou « l'insuffisance » des mesures prises contre le dérèglement climatique. Alors que plusieurs États européens, dont la France, ont déjà été condamnés par leurs juridictions internes pour n'avoir pas tenu certains engagements contre le réchauffement climatique, par exemple en matière d'émissions polluantes, la Cedh pourrait aller plus loin et considérer que cette « inaction » viole certains droits fondamentaux.

Signe de la complexité du sujet et de l'importance que ce tribunal international lui accorde, c'est la Grande chambre, formation la plus solennelle de la Cedh, composée de 17 juges, qui s'est emparée de ces dossiers, traités en priorité, afin de définir, pour la première fois, sa jurisprudence sur une thématique où les affaires s'accumulent. L'enjeu réside « dans la reconnaissance d'un droit individuel et collectif à un climat aussi stable que possible, ce qui constituerait une innovation juridique importante », estime l'avocate et ancienne Ministre de l'Environnement française, Corinne Lepage, qui défend l'un des trois dossiers. La position de la Cour « peut marquer un tournant dans la lutte pour un avenir viable », assure l'avocat Gerry Liston, de l'Ong Global Legal Action Net-

work (Glan). « Une victoire dans l'une des trois affaires pourrait constituer, pour l'Europe, l'évolution juridique la plus significative sur le changement climatique, depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015 ». La Cedh, qui fait respecter la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, ne s'est jamais prononcée jusqu'ici sur cette question. Si la Convention ne contient aucune disposition explicite relative à l'environnement, la Cour a déjà déduit, à partir du droit au respect de la vie privée et familiale (article 8 de la Convention), une obligation des États à maintenir un environnement sain, dans des affaires relatives à la gestion des déchets ou des activités industrielles. Des trois dossiers qui seront tranchés mardi, le premier est porté par l'association suisse des « Aînées pour la protection du climat » (2.500 femmes âgées de 73 ans en moyenne) et quatre de ses membres qui ont développé en plus des requêtes individuelles. Elles se plaignent des « manquements des autorités suisses » en matière de protection du climat, qui nuiraient sérieusement à leur état de santé. En 2019, il avait déjà, en son nom propre et en tant que maire, saisi le Conseil d'État pour « l'inaction climatique ». La plus haute juridiction administrative avait donné raison, en juillet 2021, à la commune, mais elle avait rejeté sa demande individuelle, l'amenant donc à saisir la Cedh.

BAMBEY

Le poste de santé de Palène réceptionne une ambulance

APS - Le poste de Santé de Palène, présenté comme une structure de référence du district sanitaire de Bambey (centre), a réceptionné, dimanche, une ambulance offerte par l'Ong allemande Hilfe Für Afrika.

D'un coût estimé à 20 millions de FCfa, cette ambulance vient renforcer le plateau médical du département pour une meilleure prise en charge des populations de ce village situé dans la commune de Ngogom, dans le département de Bambey.

L'Ong allemande avait déjà aidé à construire le bloc infirmerie de ce poste de santé, de même qu'elle a contribué à réhabiliter sa maternité. « Nous nous réjouissons de cette donation de notre partenaire allemand qui n'a cessé, depuis plusieurs années, d'accompagner notre poste de santé », s'est réjoui le président du comité de développement sanitaire (CDS)

de Palène, Lamine Ndiaye. Il a rappelé que les évacuations sanitaires du poste de Palène se faisaient jusque-là par des « clandos ». Aussi cette ambulance devrait-il constituer une solution à la « lancinante question » des évacuations sanitaires, notamment des femmes en état de grossesse. Il a invité, par la même occasion, les autorités municipales à réhabiliter la pharmacie et à ériger un logement pour la sage-femme qui tarde à prendre fonction à cause de ce manque.

Le maire de la commune de Ngogom, Papa Momar Ngom, a remercié les partenaires pour ce don qui, selon lui, va faciliter l'évacuation des « cas compliqués » vers les structures de référence. De même, il s'est engagé à redoubler d'efforts dans sa politique communale pour améliorer la prise en charge sanitaire des populations de manière générale.



NATIONS UNIES
INSTITUT AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE PLANIFICATION
UNITED NATIONS
AFRICAN INSTITUTE FOR ECONOMIC DEVELOPMENT AND PLANNING

AVIS DE VENTE DE VEHICULES OBSOLETES

REF. ADM/IDEP04-01-15-04-01-05-2

L'Institut Africain de Développement Économique et de Planification (IDEP), situé au 3 Rue du 18 juin à Dakar Plateau, juste derrière l'Assemblée nationale, annonce par le présent avis un appel d'offres pour la vente de trois véhicules, selon une procédure d'appel d'offres compétitive. Les véhicules proposés à la vente sont :

1. Une Mercedes Benz, année 2003
2. Une Toyota Hiace de 15 places, année 1999
3. Une Toyota Land Cruiser Prado, année 2005

Ces véhicules sont actuellement stationnés dans l'enceinte de l'IDEP et seront vendus dans leur état actuel, sans aucune garantie ou possibilité de recours.

Les véhicules seront disponibles pour l'inspection des soumissionnaires les **15, 16 et 17 avril 2024 de 11 h à 13 h 30 et de 15 h à 16 h 30**.

Le dossier de soumission est disponible à l'Institut Africain de Développement Économique et de Planification, **Rue du 18 juin – Po Box 3186 Dakar, Sénégal**, et peuvent être obtenu pendant les heures ouvrables aux dates et heures indiquées.

Pour la visite, contacter l'Administration de l'IDEP en personne, par téléphone +33 829 55 00 - extension 21746 ou par email eca-idep-admin@un.org

Le **délaï du dépôt des offres est le 17 avril 2024 à 16 heures**, et le dépouillement a lieu le 22 avril 2024 à 12 heures dans la Salle de conférence. Aucune proposition ne sera acceptée après ce délai.

Le cas échéant, l'Institut Africain de Développement Économique et de Planification se réserve le droit de rejeter tout ou partie des offres reçues.

United Nations African Institute for Economic Development and Planning

Rue du 18 juin – CP : 18524, Po Box 3186 Dakar Sénégal

<https://knowledge.uneca.org/idep/> +221 33 829 55 00 / +221 33 829 5527/ eca-idep-admin@un.org



OFFRE D'EMPLOI

Une Grande Entreprise de la place recherche des **AGENTS DE SÉCURITÉ** et des **MEMBRES de l'ENCADREMENT** (Superviseurs, Assistants et Planificateurs) pour Dakar.

RÉMUNÉRATION

- Salaire Net Membre de l'Encadrement très intéressant;
- Salaire Net supérieur à 100.000 F CFA;
- Contrat de travail CDD et CDI;
- 13e mois chaque fin d'année ;
- Avance Tabaski et Noel;
- Assurance Maladie IPM et CSS ;
- Cotisation IPRES ;
- Congés payés;
- Et autres avantages.

EXIGENCES DU POSTE :

- Taille minimum : 1,75 m ;
- Être âgé de 25 ans et plus ;
- Savoir lire et écrire le Français correctement ;
- Expérience dans le domaine de la sécurité souhaitée;
- Service militaire souhaité.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Demande manuscrite ;
- 02 Photos d'identité ;
- 01 Curriculum Vitae ;
- Copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale.
- Casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Candidatures à transmettre à la Boîte Postale 29.786 – Dakar – Yoff sous la référence « **Guard.** » et vous pouvez aussi nous contacter sur les numéros 338597400; 775243587; 777817647 et 770924074.

TRANSPORT, TOURISME, BTP

Les trois piliers de la croissance de l'Uemoa en 2024

Dans son rapport de conjoncture économique consacré au mois de mars 2024, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) estime que le Produit intérieur brut (Pib) réel de l'Uemoa ressortirait à 6,1 % en 2024. Cette croissance sera portée par le transport, le tourisme, l'hôtellerie et le secteur du Bâtiment et des travaux publics (Btp).

Dans sa note de conjoncture économique consacrée au mois de mars 2024, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) fait état de perspectives intéressantes au sein de l'Union avec un Produit intérieur brut (Pib) réel qui ressortirait à 6,1 % au premier trimestre 2024 après 5,7 % aux quatrième et troisième trimestres 2023. Cette dynamique serait tirée par la bonne tenue de la demande intérieure et par l'amélioration continue de certains secteurs, tels que le transport, le tourisme, l'hôtellerie et les Btp.

En ce qui concerne le niveau des prix, les données disponibles indiquent que le taux d'inflation devrait s'établir à 2,9 % en mars et avril 2024, en lien avec la remontée des prix des céréales locales, principalement dans les pays du Sahel, et la récente révision à la hausse de 10 % des tarifs de l'électricité en Côte d'Ivoire. Abordant l'économie communautaire au mois de mars 2024, la Bceao souligne, dans son rapport, que le taux d'intérêt à une semaine du marché interbancaire est ressorti à 5,86 % en février 2024, stable par rapport à son niveau du

mois précédent. Les conditions appliquées par les banques à la clientèle se sont légèrement assouplies en janvier 2024 (taux débiteurs : 6,90 %, après 6,92 % en décembre 2023 et 6,71 % en janvier 2023). La masse monétaire a, de son côté, enregistré une progression de 2,1 %, en glissement annuel, à fin janvier 2024, après 3,7 % un mois plus tôt. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des créances des institutions de dépôt sur les unités résidentes (+7,7 %), atténuée par la dégradation des Actifs extérieurs nets (Aen).

La Bceao mentionne également que les prix des principaux produits de base exportés par les pays de l'Uemoa enregistrent une hausse, en lien avec les conditions météorologiques défavorables dans les principales zones de production et les tensions géopolitiques. Elle concerne le lait (+6,2 %), le riz (+4,9 %) et le sucre (+2,8 %). En revanche, les prix de l'huile de soja (-4,1 %) et du blé (-2,6 %) ont baissé. Les prix des produits alimentaires importés dans la région ont augmenté en raison d'une baisse de l'offre. Au niveau des



Le siège de la Bceao à Dakar.

pays membres de l'Uemoa, l'activité économique demeure robuste en lien avec la vigueur

de la demande intérieure. L'inflation quant à elle a connu une augmentation en raison

notamment du renchérissement des céréales.

Demba DIENG

MARCHÉ BOURSIER

Le Brvm Composite s'est renforcée de 2,8 %

Au niveau de la Bourse régionale des valeurs mobilières (Brvm), les indicateurs d'activité ont affiché des évolutions à la hausse, selon la note de la Bceao. À la fin février 2024, l'indice global, la Brvm Composite, s'est renforcé de 2,8 % par rapport à sa valeur à fin janvier 2024, pour s'établir à 213,5 points. De même, précise la source, l'indice des trente valeurs les plus actives, le Brvm 30, lancé en début janvier 2023, en remplacement de l'indice Brvm 10, a progressé de 3,2 % par

rapport à sa valeur à fin janvier 2024, pour se situer à 107,5 points. À la date du 20 mars 2024, estime le Bceao, l'indice Brvm Composite a progressé de 0,1 % par rapport à leur valeur de fin février 2024. L'indice Brvm 30 a, pour sa part, régressé de 0,2 % sur la même période. En glissement annuel, les indices Brvm composite et Brvm 30 se sont améliorés de 3,0 % et 4,9 % respectivement par rapport à février 2023.

D. DIENG

MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

Les États ont mobilisé 431,5 milliards de FCfa au mois de février

Les opérations sur le marché régional des titres publics se sont soldées par une baisse du montant global des émissions et une évolution à la hausse des taux d'intérêt. Sur le marché par adjudication, les ressources levées par les États se sont établies à 431,5 milliards en février 2024, dont 330,2 milliards de Bons du Trésor (76,5 %) et 101,3 milliards d'obligations (23,5 %). Les ressources mobi-

lisées ont baissé de 55,1 milliards (-11,3 %) par rapport à janvier 2024 en lien avec la baisse des émissions de bons (-2,2 milliards) et d'obligations (-52,9 milliards). En glissement annuel, le volume global des émissions par adjudication a également baissé de 7,6 % (-35,4 milliards). Le taux de couverture globale des montants mis en adjudication par les souscriptions a progressé en février 2024, res-

sortant à 132,8 %, contre 119,8 % le mois précédent. Le compartiment par syndication a, de son côté, enregistré, au cours du mois sous revue, une émission de titres publics pour un montant global de 200 milliards de FCfa. Aucune émission n'a été réalisée le mois précédent. En glissement annuel, le volume des émissions a progressé de 78,2 milliards (+64,2 %).

D. DIENG

COMMERCE DE DÉTAIL

Le chiffre d'affaires croît de 2,8 %

Le chiffre d'affaires du commerce de détail a connu une hausse, en variation mensuelle, de 2,8 % au cours du mois de janvier 2024, après une baisse de 1,3 % un mois plus tôt. L'amélioration de l'activité, d'un mois à l'autre, dans le commerce de détail est principalement liée aux produits pharmaceutiques et cosmétiques (+1,5 point) et aux produits pétroliers (+1,3 point). Ainsi, le rythme de

progression du chiffre d'affaires du commerce de détail, en glissement annuel, s'est établi à 2,0 % en janvier 2024, contre 3,0 % le mois précédent. La hausse de l'activité dans le commerce de détail est principalement due aux produits pétroliers (+1,2 point), aux produits pharmaceutiques et cosmétiques (+0,5 point) et aux produits de l'alimentation (+0,5 point).

D. DIENG



COURS DE LANGUE ITALIENNE

Les inscriptions pour les cours de langue italienne session Avril/Juin 2024 de l'Institut Culturel Italien de Dakar sont ouvertes !

Cours collectifs généraux et intensifs en présence ou en ligne

Cours pour les enfants et les jeunes

Cours sur mesure et individuels

- 10% pour les étudiants

Pour toutes informations concernant les niveaux, les horaires et tarifs, veuillez contacter ☎ 33 867 75 14 ou ✉ iicdakar@esteri.it
Horaires d'ouverture 09h-13h/14h-17h
Page web: <https://iicdakar.esteri.it/>

La France veut «construire des partenariats équilibrés» en Afrique

AFP - La France souhaite "construire des partenariats équilibrés" qui doivent "être bénéfiques" aux pays africains, a déclaré, samedi, à Nairobi, le Ministre des Affaires étrangères, Stéphane Séjourné, à l'heure où Paris est confronté à une vive remise en question sur le continent, notamment au Sahel. Le chef de la diplomatie française qui a pris ses fonctions en janvier a entamé, samedi, au Kenya, sa première tournée africaine devant le mener ensuite au Rwanda, où il assistera, dimanche, aux commémorations du 30^e anniversaire du génocide des Tutsis, puis en Côte d'Ivoire. "La France aura comme vocation à renouveler et construire des partenariats équilibrés, respectueux mutuellement, et au bénéfice de l'ensemble des pays, avec les États africains", a déclaré Stéphane Séjourné lors d'une conférence de presse à Nairobi avec son homologue kényan Musalia Mudavadi.

"C'est tout l'enjeu de notre feuille de route : diversifier ces partenariats, les rendre bénéfiques pour les pays dans lesquels nous allons investir", a-t-il poursuivi. "En Afrique, il n'y a pas que le Sahel, il y a de belles coopérations", a ajouté le Ministre, soulignant que "le continent africain est en passe de devenir une puissance culturelle, économique, diplomatique (...) qui comptera dans les équilibres du monde". Au Kenya, "qui n'est pas un partenaire traditionnel", la France renforce notamment sa présence économique. En 10 ans, le nombre d'entreprises françaises implantées

dans le pays a presque triplé, passant de 50 à 140. Interrogé sur le "déséquilibre commercial" de la relation avec la France, M. Mudavadi a répondu qu'il s'agissait d'un "travail en cours". "Le processus visant à remédier au déséquilibre commercial nécessite des programmes cohérents et des efforts conjoints, comme nous le faisons. Le nombre d'entreprises françaises augmente et celles qui sont présentes sont capables d'engager 34 000 Kényans, en emplois directs", a-t-il souligné. Les deux Ministres ont évoqué la coopération en termes d'infrastructures de transports et sportives, mais aussi dans la lutte contre le changement climatique, domaine dans lequel le Président kényan William Ruto s'est fait le porte-parole des pays en développement.

Face à l'urgence et à la "nécessité d'augmenter impérieusement le financement climatique mondial (...) y compris (par) des contributions du secteur privé et d'autres sources innovantes", Musalia Mudavadi a appelé "tous les pays à rejoindre le groupe de travail sur la fiscalité internationale" lancé par les deux États et la Barbade lors de la Cop28 en décembre.

Les trois pays avaient alors annoncé vouloir créer une coalition pour regrouper les pays souhaitant créer, d'ici deux ans, une taxation internationale capable de lever les milliards de dollars pour aider les pays en développement à faire face au changement climatique.

GUICHET UNIQUE DE DÉDOUANEMENT DES VÉHICULES

110 milliards de FCfa de liquidations en 2023

Le Guichet unique de dédouanement des véhicules qui vient d'étréner ses nouveaux locaux a enregistré 110 milliards de FCfa de liquidations en 2023, contre 94 milliards en 2022.



Le nouveau siège du Bureau du Guichet unique de dédouanement des véhicules.

Les liquidations enregistrées par le Guichet unique de dédouanement des véhicules sont passées de 94 milliards de FCfa en 2022 à près de 110 milliards en 2023, soit une hausse de 15 milliards de FCfa sur un an. Ces chiffres ont été fournis par la Cellule de communication de la Direction générale des Douanes. La même source renseigne que le Directeur général des Douanes, Dr Mbaye Ndiaye, a procédé, le 3 avril 2024, à l'inauguration du siège du Bureau du Guichet unique de dédouanement des véhicules. Situé à Sera, sur la route de Rufisque, l'édifice est un joyau composé d'un bâtiment central et de plusieurs dépendances avec toutes les commodités nécessaires. Auparavant, les véhicules étaient dédouanés dans tous les grands bureaux de Dakar Port. Selon la source, la création d'un bureau dédié permet une meilleure maîtrise du produit, une célérité dans les opérations de dédouanement, grâce à une dématérialisation intégrale de la procédure, et une interopérabilité avec les autres services qui interviennent dans la mise en consommation.

Créé en 2021, le Bureau du Guichet unique, spécialisé et seul compétent en matière de dédouanement de véhicules, était, jusqu'ici, logé dans l'enceinte portuaire. Une situation géographique qui ne militait pas en faveur d'une exécution optimale du service. Ainsi, la construction d'un siège flambant neuf au profit dudit bureau « marque une étape importante dans la politique de modernisation des structures de l'administration douanière avec comme instrument de mise en œuvre le Programme de modernisation de l'administration des douanes (Promad) ».

Pour rappel, le volet construction/réhabilitation fait partie des axes prioritaires de cet ambitieux programme qui vise à assurer aux soldats de l'économie un cadre d'exercice fonctionnel et des moyens d'action et d'intervention plus modernes pour travailler de manière optimale et recevoir les usagers du service

public dans les conditions requises. La construction ou réhabilitation de nouvelles unités douanières, en cours sur toute l'étendue du territoire national, permettra de rationaliser les charges locatives liées à l'occupation d'immeubles privés à usage de bureaux par une partie du personnel des Douanes en la dotant de locaux adéquats et à la hauteur des ambitions de la Direction générale. La réalisation de ce bâtiment de dernière génération abritant les nouveaux locaux du Bureau du Guichet unique de dédouanement des véhicules s'inscrit dans cette optique. Il s'y ajoute que la nouvelle vision de l'administration des Douanes, portée par le Dg Mbaye Ndiaye, a inscrit la valorisation du capital humain comme premier pilier d'un triptyque qui met, en outre, l'accent sur l'innovation et la gestion axée sur les résultats.

Le Bureau du Guichet unique de dédouanement des véhicules, qui ambitionne de mettre en synergie opérationnelle l'ensemble des services intervenant dans la prise en charge des véhicules, a non seulement permis la dématérialisation du Cmc (Certificat de mise en circulation), rendant ainsi les délais d'immatriculation plus courts, mais à démontrer aussi toute sa pertinence au regard de la place qu'il occupe dans la mobilisation des recettes. « C'est cette importance, sur le plan fiscal, couplée à la nécessité impérieuse de faciliter et d'harmoniser les formalités administratives liées aux importations, qui avait déterminé l'autorité douanière à créer un service dédié au dédouanement des véhicules », explique Mbaye Ndiaye. Les acteurs portuaires, concessionnaires et commissionnaires en douane, entre autres parties prenantes du dédouanement des véhicules, ont, par la voix du président du Conseil de discipline des commissionnaires en douane, Cheikh Loum Pouye, magnifié l'initiative et se sont engagés à accompagner la Douane dans tous ses projets de modernisation.

Seydou KA



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

INSTITUT SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE THIÈS (ISEP-THIÈS)

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Numéro du marché : DRPCO N°02/2024/ ISEP-Thiès

Dénomination du marché : Acquisition d'équipements de protection individuelle

- Lot 1 : Matériel de chantier pour équipements de Protection individuelle
Lot 2 : Chaussures de chantier pour équipements de Protection individuelle
Lot 3 : Tenues d'accueil et de restauration pour équipements de protection individuelle
Lot 4 : Tenues de laboratoire pour équipements de protection individuelle

Nombre d'offres reçues : huit (08)

Lots	Nom et adresse attributaire provisoire	Montant de l'offre retenue provisoirement
Lot 1	CREATEX GROUP, Scat Urbam 54b, Dakar	Trois millions huit cent quatre-vingt-onze mille cinquante (3 891 050) F CFA TTC
Lot 2	GRUPE SPEEDO EUROPE AFFAIRES, Villa 7183 Sicap Mermoz, Dakar	Dix millions huit cent quarante-six mille cinq cent soixante (10 846 560) F CFA TTC
Lot 3	GRUPE SPEEDO EUROPE AFFAIRES, Villa 7183 Sicap Mermoz, Daka	Cinq millions deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt (5 293 480) F CFA TTC
Lot 4	CREATEX GROUP, Scat Urbam 54b, Dakar	Sept millions trois cent quarante et un mille neuf cent soixante (7 341 960) F CFA TTC

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 84, alinéa 3 du Code des Marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès de l'Autorité contractante, puis dans un deuxième temps d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'Article 89 dudit Code.

Fait à Thiès, le 08 avril 2024

Le Directeur

PubliC 08 AVRIL 2024 - BN

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Université Iba Der THIAM de Thiès - UFR SI

Section o. Avis d'appel à la concurrence

Dossier de Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte
UFR SI/ Université Iba Der THIAM de Thiès

AAC N°001/2024/UIDT/UFR SI

Acquisition de matériels de cours et de travaux pratiques

1. Cet avis d'appel à concurrence fait suite au plan de passation des marchés 2024 de l'UFR SI de l'Université Iba Der THIAM de Thiès.

2. L'UFR SI dispose dans le cadre de son budget des fonds afin de financer la fourniture de matériels de cours et de travaux pratiques à l'UFR des Sciences de l'Ingénieur (UFR SI) de l'Université Iba Der THIAM de Thiès.

3. L'UFR SI sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de matériels de cours et de travaux pratiques. Le marché sera conclu au titre de la gestion 2024.

4. La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO) tel que défini dans le Code des marchés publics, et ouverte à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de la Direction de l'UFR SI, VCN Polytechnique, Thiès, et prendre connaissance des documents de l'AAC à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Direction de l'UFR SI, VCN Polytechnique Thiès, tous les jours et heures ouvrables de 08H à 16H.

6. NLes exigences en matière de qualification sont :
-avoir réalisé un marché similaire durant les trois dernières années, justifié par une ou des attestations de service fait et du PV de réception dudit marché (2021-2022-2023);

- fournir les états financiers certifiés des exercices 2020-2021-2022 ;

- avoir disposé d'une logistique de distribution ;
- fournir les supports ou prospectus de vérification du matériel proposé ;

- fournir les attestations d'authenticité ou autorisation du fabricant ;

- fournir des catalogues renseignant sur les matériels proposés, notamment toute la documentation et les fiches techniques prouvant que les matériels proposés remplissent les conditions d'utilisation pour lesquelles ils sont commandés;

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction de l'UFR SI, VCN Polytechnique, Thiès, le jeudi 25 avril au plus tard à 10 H. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction de l'UFR SI, VCN Polytechnique, Thiès, salle de réunion de la Direction, le même jour à 10 H.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 45 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Les candidats intéressés peuvent retirer le dossier d'appel à concurrence au Secrétariat de la Direction de l'UFR SI, VCN Polytechnique, Thiès, contre trois rames de papier double A.

Le Directeur de l'UFR SI

PubliC 08 AVRIL 2024 - BN

Avis de Demande de Renseignements et de Prix A Compétition Ouverte – Cas sans pré qualification

DRPCO N° : F_ANER_001

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « le soleil » du 15 janvier 2024.

2. L'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables a reçu de l'Etat du Sénégal des crédits dans le cadre de son exercice budgétaire 2024 et compte utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour l'acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques.

3. L'ANER sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises portant sur le marché de fournitures en deux (02) lots :

- Lot 1 : Achat de fournitures de bureau
- Lot 2 : Achat de consommables informatiques

4. La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix a Compétition Ouverte tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Toutes les offres seront exprimées en F CFA Toutes Taxes Comprises (TTC).

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations par demande écrite, et prendre connaissance des cahiers de charges auprès de **Mme Dieynaba Abdoul KANE, Cheffe de division du Budget et des Achats à l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables – 58 Ngor virage, route de l'aéroport - Dakar** - N°. De téléphone : 33 869 55 04 - Courriel : dieynaba.kane@aner.sn de 9h00mn à 16H00 mn

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

a. Capacité financière

Soumission des états financiers certifiés pour les trois (03) dernières exercices (2020, 2021, 2022) les états financiers doivent être certifiés par une personne physique ou morale agréée par l'Ordre national des Experts comptable agréés du Sénégal (ONECCA).

b. Capacité Technique et expérience

- Avoir réalisé au cours des trois (03), dernières années (2021, 2022, 2023) au moins un (01) marché de nature similaire. Joindre la copie du marché exécuté avec une attestation de services faits y afférent.

- Magasin de stockage constaté par un huissier de justice ;

- Autorisation du fabricant pour les encres (lot 2) ;

- Un échantillon par encre (lot 2) ;

- Echantillons à fournir concernant les articles du lot 1 : chemises à rabat, boîtes d'archives, chemises perforées, chemises à baguette, classeurs chronos perforation 4 trous GM, classeurs chronos 2 trous GM, agrafeuses GM et PM, Rame de papier A.

Le délai de livraison des fournitures est de :

Lots	Durée effective d'exécution
Lot 1	02 mois
Lot2	02 mois

Les candidats intéressés peuvent obtenir un cahier de charge complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Agence Nationale pour les Energies Renouvelables, 58 Ngor Virage Route de l'aéroport, Dakar - No. De téléphone : 33 869 55 04 - Courriel : dieynaba.kane@aner.sn** contre un paiement non remboursable de Vingt-cinq mille (25 000) FCFA. La méthode de paiement sera en espèces.

Un exemplaire du cahier de charge sera disponible pour être consulté gratuitement sur place par les candidats qui le souhaitent.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante, CELLULE DE PASSATION DES MARCHES de l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables, 58 Ngor virage route de l'aéroport, Dakar - **au plus tard le mercredi 24 Avril 2024 à 11 heures précises.**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes **le mercredi 24 Avril 2024 à 11 heures précises**, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent à la salle de réunion du 3^{ème} étage de l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables, 58 Ngor virage route de l'aéroport, Dakar.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission dont le montant est fixé :

- Cinq cent mille FCFA (500 000 FCFA) pour Lot 1.
- Six cent vingt Cinq mille FCFA (625 000) pour Lot 2.

Le délai de validité de la garantie de soumission est de 118 jours, soit 28 jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre qui est de 90 jours.

Le Directeur Général
TAMSIR NDIAYE

Publi 08 AVRIL 2024 - BN

UNION ÉCONOMIQUE
ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

La Commission

Département des Services Administratifs
et Financiers

APPEL D'OFFRES OUVERT N°018/2024/AO/COM/UEMOA

Date de Publication de l'avis : Vendredi 05 avril 2024



Le présent appel d'offres ouvert a pour objet l'acquisition, l'installation, la mise à niveau et la configuration d'un second switch CISCO 9407R au sein du réseau informatique.

1. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leur offre sous pli fermé pour l'acquisition, l'installation, la mise à niveau et la configuration d'un second switch CISCO 9407R au sein du réseau informatique.

Le dossier est constitué d'un seul lot.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans le domaine et ayant les capacités techniques requises.

3. Le délai d'exécution du marché est de cent vingt (120) jours.

4. Les soumissionnaires joindront à leur offre les pièces administratives suivantes :

- un document attestant que le soumissionnaire ne se trouve dans aucune des situations suivantes: faillite, suspension de paiement et établi conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays de la société datant de moins de trois mois ;
- une attestation originale justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du fisc jusqu'au dernier terme échu à la date de dépôt des offres;
- une attestation originale de la Sécurité Sociale prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de

la législation du travail jusqu'au dernier trimestre échu à la date de dépôt des offres;

- une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du soumissionnaire.

5. Les entreprises intéressées par le présent avis pourront acquérir le dossier d'appel d'offres à la **Direction des Acquisitions et de la Comptabilité des Matières De la Commission de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO, à Ouagadougou**, contre paiement en espèces d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000) Francs CFA.**

Les offres, rédigées en langue française, devront parvenir à **Monsieur le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), 380 Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO, 01 B.P. 543 - OUAGADOUGOU 01, Burkina Faso, au plus tard le mercredi 08 mai 2024 à 9 h 30, heure locale**, accompagnées d'une **garantie** de soumission d'un montant de **cinq cent mille (500 000) FCFA.**

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que les offres parvenues après l'expiration de ce délai ne sont pas recevables.

6. L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, au siège de la Commission, à Ouagadougou, le même jour à partir de 10 H 00 mn, en présence des représentants des soumissionnaires porteurs de mandats ; ceux qui ne seront pas munis de mandats ne seront pas acceptés à la séance d'ouverture.

7. La validité des offres devra être de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres. Pendant cette période, aucun changement de prix ne sera autorisé.

8. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Commission de l'UEMOA, à l'adresse ci-dessous :

**La Commission de l'UEMOA,
380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO, 01
BP 543 - OUAGADOUGOU 01 (Burkina Faso)
Département des Services Administratifs et Financiers**

Personnes à contacter:

M. Tiguene OUEDRAOGO -
Email: tioudraogo@uemoa.int

9. La Commission de l'UEMOA se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent appel d'offres ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

10. Une visite des Sites obligatoire aura lieu le **25 avril 2024 à 10 heures**. Une attestation de visite de site sera délivrée après la visite. Les soumissionnaires devront la joindre à leur offre

**Pour le Commissaire chargé du Département
des Services Administratifs et Financiers,
et par délégation
Le Directeur de Cabinet pi,
Ayi d'ALMEIDA**

Publi 08 AVRIL 2024 - BN



APPEL A CANDIDATURES

47^e PROMOTION DU CYCLE DIPLÔMANT DU COFEB

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) est le Centre de formation créé par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en vue d'assurer le développement de ses ressources humaines et de contribuer au renforcement des capacités des cadres des administrations économiques et financières, des banques et établissements financiers ainsi que des systèmes financiers décentralisés des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). La formation du Centre est également ouverte aux agents de structures communautaires et des institutions financières régionales.

Le COFEB accueille également des agents des banques centrales

africaines, dans le cadre des relations de partenariat que la BCEAO entretient avec ces institutions.

Le Centre accepte toutefois, à titre exceptionnel, des dossiers de candidats privés provenant des secteurs de l'économie et de la finance, de Centres de recherches, de Bureaux d'études installés dans l'UEMOA et qui remplissent les mêmes conditions.

Soucieux d'offrir une formation de qualité conforme aux normes et standards internationaux, le COFEB a mis en place un programme sanctionné par le Diplôme de Master II en Finances et Gestion Bancaire. Il comporte neuf (09) mois d'enseignements théoriques au Siège de la BCEAO à Dakar et quatre (04) mois de stage d'application hors du Centre sanctionné par un mémoire à soutenir devant un jury.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

L'acceptation du dossier de candidature est subordonnée au respect des conditions suivantes :

- être âgé de quarante (40) ans au plus au 1^{er} janvier 2024 ;
- être un agent d'une administration économique et financière, d'un établissement de crédit ou d'un système financier décentralisé d'un Etat membre de l'UEMOA ;
- être un agent d'une banque centrale africaine partenaire ;
- être titulaire d'une maîtrise ou d'un Master I ou II en sciences juridiques ou politiques, économiques ou en gestion, d'un diplôme d'ingénieur statisticien-économiste, d'un diplôme de niveau BAC+4 en sciences juridiques ou politiques, économiques ou de gestion admis en équivalence de la maîtrise et reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ou justifier les soixante (60) crédits de la première année d'un Master (M1) en sciences juridiques et politiques, économiques ou de gestion ;
- justifier d'au moins deux (02) années d'expérience professionnelle au 1^{er} janvier 2024.

Les candidats doivent, en outre, passer un **test de niveau** visant à évaluer leurs connaissances de base et garantir un bon suivi des enseignements. A la suite de ce test, la liste définitive des candidats retenus pour suivre la formation est communiquée à leur organisme d'origine puis publiée sur le site internet du COFEB.

Ce test porte sur des épreuves de comptabilité générale, de monnaie et crédit, de microéconomie, de macroéconomie et de mathématiques financières du programme de Maîtrise en Economie.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les frais de la formation sont pris en charge par la BCEAO qui, en plus, accorde des bourses d'études aux cinq (05) premiers candidats de chaque Etat membre de l'UEMOA déclarés admis et ayant obtenu le plus de points sur les critères de sélection, ci-après, approuvés par le Comité Scientifique du COFEB :

- la note obtenue au test de niveau ;
- l'âge (bonus pour les plus jeunes) ;
- le genre (bonus pour les femmes) ;
- l'expérience professionnelle et le diplôme présenté.

Les lauréats, qui ne bénéficient pas de la bourse BCEAO, peuvent solliciter la prise en charge de leur formation par leur organisme d'origine ou par d'autres structures.

DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les soumissions de candidature se font en ligne en accédant au lien ci-après : <https://cofeb.bceao.int/formulaire-de-candidature>

Les pièces suivantes, constitutives du dossier de candidature, doivent être jointes au formulaire de candidature en ligne (scannées) :

- un extrait de l'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance ;
- une copie certifiée conforme du diplôme ;
- un certificat de visite et de contre visite médicale datant de moins de trois (03) mois ;
- une attestation de travail justifiant deux (02) années d'expérience professionnelle au moins au 1^{er} janvier 2024 ;
- la lettre d'engagement de l'employeur renseignée et signée par le supérieur hiérarchique habilité.

La brochure sur le cycle diplômante ainsi que la lettre d'engagement de l'employeur, sont téléchargeables sur le site internet du COFEB à l'adresse : <https://cofeb.bceao.int/>, onglets « Formations » - « Formation diplômante ».

La liste des candidats retenus ainsi que la date du test de niveau seront publiées sur le site internet du COFEB et communiquées aux intéressés.

Le COFEB, peut demander à tout moment aux candidats pré-sélectionnés de fournir les originaux des pièces citées ci-dessus, afin de vérifier leur authenticité.

LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE EST FIXEE AU 30 AVRIL 2024.

LES CANDIDATURES FEMININES SONT FORTEMENT ENCOURAGEES.

Des points de bonus leurs sont accordés lors de l'attribution des bourses afin de favoriser leur représentation.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site internet du COFEB ou s'adresser :

- à la Direction Nationale de la BCEAO dans l'un des Etats de l'UEMOA ;
- au COFEB :
 - par téléphone : (+221) 33 839 05 00 ;
 - par courrier électronique aux adresses : courrier.zdepfor@bceao.int, formation-cofeb@bceao.int ;
 - par courrier ordinaire : à l'attention de Monsieur le Directeur des Enseignements et des Programmes de Formation (DEPFOR), BP 3108 Dakar – Sénégal.

<https://cofeb.bceao.int>

JEUX ET JOUETS MADE IN SENEGAL**Nos entrepreneures jouent dans la cour des grands**

L'industrie du jouet et des jeux a longtemps été dominée par Mattel, une entreprise américaine connue pour son célèbre jeu Scrabble Mattel ou encore ses poupées Barbie et Ken. Mais, depuis quelques années, ça ne joue plus ! Les Sénégalais changent les règles du jeu en proposant des articles qui nous ressemblent.

Par Arame NDIAYE



Racky Daffé, propriétaire de la boutique de jouets Alyfa toys.

Marième Pouye a grandi en jouant avec des poupées barbies, cadeaux de sa mère. Ces figurines

habillées en roses, aux yeux bleus et aux cheveux lisses ont longtemps tenu compagnie la jeune

femme. Elle s'amusa à les coiffer et à les habiller à sa guise en compagnie de ses amies. Ces « Domu toubab » (poupées de blancs) ont pris une place de choix dans la vie de la jeune fille. « Je voulais leur ressembler. Mais avec le temps, je me suis rendue compte que cela n'était pas possible », témoigne l'enseignante, remontant dans ses souvenirs. Aujourd'hui, elle a dépassé l'âge de jouer à la poupée. Mais la maman d'une petite fille veut changer les règles du jeu. Pour Marième Pouye, il est important que son enfant joue avec des jouets qui reflètent notre réalité. « Je lui ai acheté des dinettes avec de petites marmites, des fourneaux afin qu'elle se familiarise davantage avec sa culture », affirme-t-elle.

« Les jeux de chez nous sont absolument nécessaires pour leur développement », soutient Awa Seck, Designer. La maman de deux enfants initie ses gamins au « wuré », jeu de stratégie composé d'un long plateau de bois de 2 rangées de 6 trous avec de petites billes en guise de pions. Une façon

pour elle de mieux faire connaître ce jeu bien de chez nous.

Fatoumata Kane et Awa Diop sont également mères de famille. À travers la toile et le bouche à oreille, elles ont connu Alyfa, une boutique sénégalaise de jouets. Entrepreneure dans le domaine de l'enfance et maman d'une fille, Awa Diop reconnaît qu'il est important que sa fille connaisse sa

culture et d'où elle vient. « Ces jouets stimulent sa créativité, sa confiance en soi en plus de lui apprendre sa culture », affirme-t-elle. Fatoumata Kane est également du même avis. La maman de trois enfants affirme qu'il est important pour ses bambins de mieux connaître leur pays à travers les puzzles, poupées et cartes géographiques.

Les poupées, ces reflets identitaires

La célèbre poupée « Barbie », apparue dans les années 60, a connu un succès fulgurant et continue de faire parler d'elle d'année en année. La preuve, le film éponyme, réalisé par Greta Gerwing, sorti en juillet 2023, a battu tous les records. Après seulement 17 jours en salle, il a atteint la barre du milliard de dollars de recettes au box-office mondial. Le Sénégal n'en est pas encore là. Mais les entrepreneurs ont décidé d'entrer dans le jeu.

Un enfant noir assis à une table est face à quatre poupées. Deux de ces figurines ont la peau brune et les cheveux noirs, tandis que les deux autres sont blanches aux cheveux blonds. La psychologue pose alors une série de questions à l'enfant, chacune visant à comprendre ses préférences et perceptions. Une majorité d'entre eux choisissent les poupées blanches. 67 % préfèrent jouer avec la poupée blanche, 59 % la trouvent « sympa », tandis que seulement 17 % pensent que la poupée blanche a mauvaise mine. À l'inverse, 59 % des enfants qualifient la poupée brune de « moche ». Ce sont là les résultats du « test des poupées » du couple de psychologues noirs, Mamie et Kenneth Clark réalisé en 1954 pour combattre les préjugés raciaux chez les enfants. Cela suffit pour faire tilt chez Rokhaya Diop, fondatrice de la marque Urbidolls.

« Le nom est la contraction de « Urbi » (princesse en égyptien) et dolls (poupées en anglais). Les Urbidolls sont des poupées noires et métisses avec des cheveux aux textures variées », a expliqué Rokhaya Diop. Ses poupées ont la particularité d'avoir des couleurs de peau différentes, des textures de cheveux variées comprenant des boucles, des frisettes et des cheveux crépus. Elles sont vêtues de manière très tendance, avec des tenues en wax, en bogolan, en bazin, etc. Une manière pour l'entrepreneure basée en France « d'apporter plus de diversité dans le monde des jouets ».

Une poupée habillée en grand boubou jaune avec un « moussor » bien attaché, une poupée habillée en wax tenant une calebasse ou encore portant son enfant sur le dos sont, entre autres, les articles signatures de Fabinta Lô.

La fondatrice de « Keur domu sagar » ou la maison des poupées africaines veut également jouer sa partition. Professeur d'espagnol à la retraite, elle s'est reconvertie en fabricante de poupées africaines noires en chiffons. Ces poupées de chiffons aux grands yeux sont le résultat d'un savoir-faire appris en Italie en 2006. De retour au bercail, Fabinta Lô crée cet uni-

vers axé sur les poupées avec des thèmes qui renvoient à la culture sénégalaise. Elles sont destinées aux petites filles et surtout leur rapport avec leur identité. Du « domu toubab » (poupées de blancs) ou du « domu sagar » (poupée en chiffons), faites vos jeux !

« Ndatte Yalla » ou encore « Aline Siteo » sont les noms attribués à ces poupées. Elles sont livrées avec des fiches explicatives. Les prix varient selon les tailles. Les grandes qui mesurent un mètre peuvent coûter 75.000 FCfa. Les poupées déco de presque 50 cm coûtent 15.000 FCfa l'unité et les jouets sans le fil de fer entre 12.500 et 15.000 FCfa. « Notre objectif est d'inculquer à nos enfants la bravoure, l'abnégation que l'on retrouvait chez ces vaillantes femmes et aussi l'estime de soi », a fait savoir Fabinta Lô tout en soulignant le rôle des parents dans ce sens. « Ils ont leur rôle à jouer dans la construction identitaire des enfants car tout commence à ce stade. Il est important que les enfants se retrouvent dans ces poupées », estime-t-elle.

« Je pense que tout commence quand on est jeune et l'univers des jouets a aussitôt fait tilt. Car le manque de diversité est flagrant », regrette à son tour Rokhaya Diop. Cette maman de deux enfants soutient qu'il est important que les enfants noirs s'identifient lorsqu'ils lisent des livres, qu'ils jouent ou regardent la télévision. « La représentation est d'une grande importance car elle façonne notre identité et notre futur », relève la fondatrice de « Urbidolls ». La marque créée en 2018 est destinée aux enfants de 3 ans et plus. « La beauté de mes poupées joue un rôle important dans le développement de l'estime de soi des enfants », dit-elle, un tantinet fier. L'entrepreneure ajoute qu'il est primordial que les enfants se persuadent qu'ils ont la capacité de devenir ce qu'ils souhaitent ! Astronaute, médecin, ingénieur et pour cela ils ont besoin de rêver.

Urbidolls est « un moule exclusif » et réalisé par la fondatrice. Le dessin du visage, sa sculpture et sa fabrication ont été effectuées en Espagne. Cependant, la marque de jouets collabore avec un atelier à Dakar pour la création des vêtements. « Nous avons pour objectif de poursuivre le développement en Afrique, tandis qu'en Europe, nous nous efforçons de faire en sorte que nos poupées soient implantées dans tous les pays », ambitionne Rokhaya Diop. Une manière de montrer que les Sénégalais ont également leur rôle à jouer dans ce rendez-vous du donner et du recevoir.

Les mamans «superwomen» des jeux et des jouets

Alyfa toys est le cadre idéal pour retomber dans l'enfance. La boutique de jouets située à la Cité Biagui, sur la route de l'aéroport de Yoff, est idéale pour réveiller l'âme des enfants des plus sceptiques. D'entrée de jeu.

La panoplie de jeux disposés sur des étagères attire l'attention. Le visiteur est plongé dans un autre univers où se mêle innocence et insouciance. Sur des étagères sont soigneusement rangés des livres pour enfant revenant sur l'histoire du Sénégal, des jeux de société, des cars rapides en miniature, des figurines de lutteurs, des puzzles « ndoumbelane » ... Trois étagères plus loin, c'est le coin « girly » avec des poupées aux coiffures afro et aux tenues inspirées des tissus africains et des dinettes africaines. Les autres étagères sont remplies de têtes à coiffer avec des peignes, chouchous...

Alyfa Toys offre ainsi une panoplie de jouets de chez nous depuis 2015 avec des prix variant entre 5.000 FCfa et 25.000 FCfa. « J'ai mûri l'idée en 2013 en pleine grossesse. Je voulais absolument des jouets représentatifs de son environnement », a fait savoir Racky Daffé. C'est de là qu'est née Alyfa Toys. L'entrepreneure commence avec la confection de figurines de lutteurs sénégalais. « Je voudrais vraiment que l'enfant puisse avoir un outil où il peut se voir et le jeu



Ces jouets de chez nous stimulent la créativité et la confiance en soi chez les enfants.

est le meilleur moyen de faire passer des messages », soutient la mère de deux enfants. Cette dernière travaille entre le Sénégal et l'étranger pour tout ce qui est fabrication.

L'histoire de Ndèye Awa Gaye est semblable à quelques différences près à celle de Racky Daffé. « La marque l'abeille rose est née deux ans après la naissance de ma fille. J'ai été inspirée par le besoin de créer des jouets représentant la diversité pour les enfants », informe Ndèye Awa Gaye.

L'entrepreneure explique que ce projet est aussi né de sa propre expérience en tant que maman

confrontée au manque de jouets reflétant la diversité ethnique et culturelle. « Le jouet est bien plus qu'un simple divertissement. C'est un outil d'apprentissage qui peut permettre de façonner la perception de soi et les standards de beauté de nos enfants », soutient-elle. Malgré cette « lutte sans merci pour la diversité », l'entrepreneure se heurte à de nombreux défis. À l'en croire, la plus grande difficulté est de trouver des fabricants locaux capables de produire les jouets selon nos spécifications. La marque propose des imagiers Wolof/Français et des poupées noires pour plus de diversité.

Walo, le premier jeu de société inspiré de notre histoire

Walo est le tout premier jeu de société édité sous la marque « Les jeux du Sénégal ». Conçu par Yambaye Marième Seck, c'est un jeu asymétrique dans lequel chaque joueur a une mission qui lui est propre. Le premier à accomplir sa mission remporte la partie ! Tous les coups (ou presque) sont permis : attaquer, acheter, vendre, troquer, négocier, trahir, bluffer etc. Il est composé de cartes, de dés et de jetons. « Walo est un jeu de société qui revisite l'esclavage et

les péripéties des débuts de la traite négrière », a fait savoir Yambaye Marième Seck.

Diplômée de l'Institut supérieur d'interprétation et de traduction (Isit), Yambaye Marième Seck choisit de rentrer au Sénégal en 2013 et de filialiser son entreprise de traduction, Linguaspirit, dont elle est la fondatrice et directrice. Passionnée des enfants et de lecture, elle fonde BD passion Dakar, une bibliothèque jeunesse. Elle conçoit également «

Walo » qui permet de « revisiter notre histoire et notre culture et est un excellent moyen de promouvoir notre patrimoine culturel sénégalais et de le faire découvrir » à travers les jeux du Sénégal. « Les Jeux du Sénégal, comme son nom l'indique, éditent des jeux 100 % sénégalais. Nous proposons une gamme de jeux éducatifs, ludiques et graphiques, une véritable alternative face aux jeux venus d'ailleurs », a fait savoir la fondatrice.

TATIANA MBENGUE, SOCIOLOGUE-CHERCHEUSE

«Nos concepteurs locaux ont senti un besoin d'adaptation à notre culture»

« Le milieu détermine l'individu », dit-on. Les jouets et jeux déterminent également l'individu...de demain. Ils participent à la construction de l'enfant car ils jouent sur la perception identitaire. C'est ce qu'explique Dr Tatiana Mbengue, sociologue-chercheuse à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Quel impact peuvent avoir les jouets dans la construction sociale de l'enfant ?

Au cours de la socialisation primaire, l'enfant acquiert un rôle social en vue d'intégrer la société face aux attentes de cette dernière et de devenir pleinement un acteur social. Ce processus d'intériorisation des normes et valeurs devant permettre à l'enfant de vivre en société et de créer des liens sociaux au risque de passer pour un marginal, se fait par le biais de trois canaux : l'injonction, l'imitation (des adultes y compris les parents, des amis), et l'interaction. Et pour multiplier et diversifier les interactions sociales, l'enfant peut se servir des jouets/jeux pour construire son identité. Ainsi, le jouet participe pleinement de cette socialisation. Quel que soit le milieu social, les jouets jouent un rôle important dans le développement social de l'enfant et ce, dès les premiers âges. Pour vous donner un exemple, à l'aide des jeux de société, l'enfant apprend à gérer les conflits, à respecter les règles, à faire preuve de patience dans l'attente de son tour, à se familiariser avec l'empathie, la collaboration, la créativité, et à gérer sa frustration en cas de défaite etc. ; des valeurs indispensables devant permettre à l'enfant de se maintenir dans son groupe social d'appartenance. En somme, les jouets comme outils de socialisation, aident l'enfant à développer ses compétences sociales.

Aussi, les jeux de l'enfance peuvent-ils avoir une influence sur la vie d'adulte. Dans le jeu, il se donne à voir, le métier que l'enfant pourrait embrasser plus tard. À titre d'illustration, certains enfants qui aimaient jouer à la maîtresse ou au soignant le sont devenus à l'âge adulte faisant ainsi intervenir la loi de l'imitation de Tarde rappelant ainsi que les expériences dans le jeu sont des apprentissages de la vie d'adulte. Ceci démontre la pertinence de la confection de jouets liés au métier. Les jouets respectent également la logique de la socialisation différenciée entre le garçon et la fille.

Pouvons-nous donc dire que le choix du jouet/jeu est important ?

L'impact n'est pas toujours positif sur le développement de l'enfant si la vigilance des adultes n'est pas de mise. Voir l'enfant jouer continuellement seul n'est pas sans danger, car il lui faut nécessairement une interaction avec les autres quand bien même certains jeux peuvent se jouer seul. Un autre danger à ne pas



occulter reste le type de jouets qui est mis à sa disposition contribuant à la banalisation de la violence chez l'enfant. Sous un autre registre, d'aucuns estiment que les jouets reconduisent ainsi les stéréotypes de genre, qui pourraient conduire à la reproduction de certaines inégalités sociales. Il s'agira donc d'opérer un choix éclairé lors de son acquisition. L'utilité sociale du jouet est qu'il participe de l'assimilation des règles de vie en société car le jeu est pleinement une activité sociale du fait des interactions notées au cours de son déroulement.

Cette utilité sociale a justement fait naître chez des entrepreneures un désir de transmission. Quelle appréciation sociologique faites-vous de cela ?

Il s'agit d'un processus de déconstruction-reconstruction qui est enclenché. Parce que le jouet est loin d'être un objet neutre, il s'est senti un besoin d'adaptation aux contextes culturels variés de la part de nos concepteurs locaux. Au-delà du divertissement, il y a toute une charge symbolique. Prenons le cas des poupées, nous pouvons mettre en lumière le phénomène des « black dolls » ou poupées noires habillées en pagne wax, aux cheveux crépus, qui diffèrent des « babies noires » qui n'ont de noire que la couleur de peau. Pour une fillette noire, jouer avec une « poupée blanche » ou « domu tubab » ne collerait pas avec la construction qu'elle pourrait opérer à travers un processus d'identification à cet objet qui ne lui ressemble pas. L'objectif affiché par ces concepteurs est de valoriser l'estime de soi chez la fille africaine, l'acquisition d'un esprit d'ouverture des autres enfants non noirs, conduisant au respect de la différence et à l'intégration de la diversité. Poussés par ce vent de promotion de l'acceptation de l'autre et l'intégration de tous dans la société, certains sont même allés jusqu'à

concevoir des poupées albinos. Par conséquent, la démarche de reconstruction passerait par la mise en valeur auprès des petites filles de la multiplicité de la beauté pour espérer s'affranchir des codes esthétiques venus d'ailleurs et tendre vers un changement progressif dans les standards de beauté. C'est un pari qui n'est pas encore gagné du fait du pouvoir grandissant des réseaux sociaux. Concernant les jeux de société, au soubassement de ces pratiques commerciales à travers l'émergence de ces jeux de société africains ; où on apprend, on se divertit, on réfléchit par exemple en wolof et en français, subsiste aussi la transmission de valeurs. Celle-ci devrait permettre à l'enfant de retrouver son identité culturelle et linguistique principalement pour les enfants issus de la diaspora afin de ne pas leur faire oublier leurs racines, ou alors, pour les autres enfants, maintenir leur identité intacte. Ces pratiques commerciales à travers l'émergence de ces jeux de société africains devraient permettre à l'enfant de retrouver son identité culturelle et linguistique principalement pour les enfants issus de la diaspora afin de ne pas leur faire oublier leurs racines, ou alors, pour les autres enfants, maintenir leur identité intacte. Leurs concepteurs sont pleinement conscients de l'existence d'interactions fortes entre l'enfant et l'objet que constitue le jouet. On en revient toujours à la lancinante question de la transmission des valeurs telles que le respect des différences, la tolérance grâce à l'outil de socialisation qu'est le jouet. Le principe de l'identification et de l'appropriation, de l'acceptation de soi et de l'autre seraient au cœur de ces initiatives que leurs auteurs considéreraient au final comme une contribution ludique au vivre-ensemble.

Propos recueillis par Arame NDIAYE

TRIBUNE DU RAMADAN

Par Docteur Khadim MBACKÉ de l'Ifan



Al-Djounayd ibn Muhammad al-Baghdadi Aboul Qassim (215-298 H)

Iraquien d'origine persane, Aboul Qassim al-Djounayd fit ses humanités auprès de maîtres dont les plus célèbres étaient Sary as-Saqatti, al-Harith al-Muhassibi et le juriste hanbalite, Abou Thawr (764-854 AC).

Il se signalait dès sa prime jeunesse comme un garçon intelligent, réfléchi, pertinent, sobre et renoncé. Gamin de sept ans et épris des jeux enfantins, il assiste à l'un des cours de son oncle portant sur la reconnaissance envers Allah. Le maître lui lance inopinément cette question : « Gosse! Qu'est-ce que la reconnaissance? » - « C'est ne pas utiliser Ses bienfaits pour Lui désobéir. » Il livrait des avis consultatifs à l'âge de 20 ans dans le cercle d'enseignement de son maître. Il dira lui-même à propos de son acharnement aux études : « Je me suis évertué à obtenir une part de tout savoir mis à la disposition des gens et facilité pour eux par Allah. »

Il doublait son activité économique d'une profonde dévotion en application du verset (24 :36) qui rend hommage aux commerçants et autres acteurs économiques que leurs interventions lucratives ne détournent pas de leurs obligations culturelles, notamment le maintien d'un contact permanent avec Dieu à travers le dhikr.

Des ulémas le considèrent comme l'un des fondateurs du soufisme pour lui avoir trouvé des règles puisées dans le Coran et la Sunna et l'avoir débarrassé des mauvaises croyances hyperboliques incompatibles avec la Charia. Évoquant les sources de son savoir, il déclare: « En dehors du chemin qui cadre avec les traces du Messenger, tous les autres sont fermés devant les créatures ... Celui qui ne maîtrise pas le Coran et n'a pas écrit le hadith ne peut pas servir de guide pour nous car notre savoir découle du Coran et de la Sunna. » Al-Djounayd était réputé pour ses sermons qui tournaient autour de l'ascèse. Celle-ci consistait pour lui à gérer sa vie présente de manière à gagner la vie future et ne pas se laisser tromper par le clinquant de la première.

Son discours se distinguait par le choix de ses termes, la précision de ses sens et la profondeur de sa pensée. C'est pourquoi il rassemblait autour de lui linguistes, philosophes et théologiens qui trouvaient chez lui une manière de dispenser le savoir à laquelle ils n'étaient pas habitués.

Il était de ceux qui prétendaient que la bonne application du savoir religieux produit des états et inspirations qui envahissent le cœur/esprit du fidèle et affectaient son tempérament et se reflétaient dans ses actes, paroles et comportements.

Par ailleurs, il a légué des écrits réunis dans 31 lettres collectées et rétablies par docteur Djamel Radjab Sidby. Le soufisme et ses concepts et ses différentes manifestations dans le comportement du fidèle y occupent une place de choix.

Pionnier du soufisme, Djounayd et ses compagnons, étaient globalement bien vus par leurs contemporains parce qu'ils se conformaient à la Sunna et marchaient sur les traces des ancêtres pieux et tenaient à mener de bonnes actions. Cette génération avait fréquenté les ulémas et s'étaient instruits auprès d'eux. Leur conduite était marquée par la renonciation aux biens superflus de la vie mondaine, par le recours à la retraite pieuse et la référence à des hadiths jugés faibles par les spécialistes.

Pour Ibn Taymiyyah, cette génération ne s'était pas écartée des grands principes retenus par l'ensemble des partisans de la Sunna (les orthodoxes). Mieux, ils les faisaient désirer et les prêchaient, veillaient à les propager et se démarquaient de ceux qui s'y opposaient. C'était des hommes pieux, vertueux dont Allah avait élevé leur grade et les avait rendus célèbres. La plupart de leurs propos sur les grands principes sont bons. Cependant, on décèle dans leurs opinions et dans celles de leurs pareils des thèses mal défendues et des arguments faibles parce que étayés par des hadiths non vérifiés et des normes partielles entre autres (insuffisances) décelables par les gens dotés d'une vue pénétrante. En somme, en dehors du Messenger d'Allah (psl) il n'y a personne dont une partie des opinions ne peut être acceptable et une autre à rejeter. » (Fatawa, vol.3/377)

Les témoignages concordent sur son érudition et sa capacité à appliquer son savoir de manière à servir de modèle et de guide à ses contemporains. Ils évoquent son intelligence hors du commun, la pertinence de ses réponses relatives à différentes disciplines scientifiques.

Ces témoignages sont cités dans des sources comme : histoire de Baghdad par al-Khatib (8/168), les Syar d'adh-Dhahabi, (11/43) et Histoire de l'islam (20/72, et 22/ 73) ; al-Fataawaa par Ibn Taymiyyah (5/126) et (5/491), Talbiisou Iblis du très critique Ibn al-Djawsy, p.12 Ibn Kathir dans al-Bidayah wan-Nihayah (14/768)

Nafila du 29^{ème} Jour

6 rakkas, soit 3 sallama. Dans chaque rakka, on doit réciter 1 fois la fatiha et 10 fois « Khou hou allahou ahad ».

Pour celui qui aurait fait cela, 70000 édifices en diamant seront construits à son intention dans le Paradis. Telle sera sa récompense.

QUERELLES ENTRE LA PROPRIÉTAIRE ET SA LOCATAIRE**Elle fend le menton de sa voisine et lui ouvre l'œil**

Après cinq mois de cohabitation, M. L. Samba et sa bailleresse Ndèye Fatou Massaly ont soldé leurs comptes le vendredi 5 avril 2024, à la barre des flagrants délits de Dakar. À l'issue du procès, la dernière a été condamnée à 2 ans dont trois ferme pour lui avoir infligé des violences.

N'en pouvant plus de supporter une dame qu'elle avait prise en sous location, Ndèye Fatou Massaly a, à deux reprises, exercé des violences sur cette dernière qui est en état de grossesse. Le vendredi 5 avril 2024, le juge des flagrants délits du tribunal de Dakar l'a condamnée à 2 ans dont trois mois ferme pour coups et blessures volontaires.

Le 13 mars dernier, c'était l'anniversaire de la plaignante M. L. Sambou. Et comme cadeau, ce sont des coups qu'elle a reçus de celle qui l'a prise en sous location depuis cinq mois. Car, la cohabitation entre les deux dames n'est plus ce qu'elle était depuis quelques temps. Le 10 mars, l'escalade verbale a laissé place à la

violence. Ce jour-là, raconte M. L. Sambou, elle a été surprise par l'attitude de Ndèye Fatou Massaly qui n'a pas daigné lui rendre son salut. Elle l'a retrouvée au salon pour l'interroger sur son comportement. Là encore, elle bute sur le silence. Ainsi, elle informe son mari qui appelle Mme Massaly. Celle-ci lui rétorque qu'elle n'en pouvait plus de la cohabitation et demande au couple de quitter son appartement. L'époux demande un délai, le temps de mieux se préparer. Mais, la bailleresse qui ne voulait plus voir les deux conjoints, même en peinture, ne cesse de provoquer M. L. Sambou jusqu'à lui donner un violent coup à l'œil. L'époux de la victime rappelle dare-dare en tentant de

faire comprendre à leur bailleresse que sa femme était enceinte. Ndèye Fatou Massaly qui n'a voulu rien comprendre, a récidivé le 13 mars. Cette fois-ci, elle a lancé à sa voisine des clés au visage et lui a mordu atrocement le menton. « Le 13 mars, jour de mon anniversaire, elle m'a arraché le menton. Auparavant, le samedi 10 mars, elle m'a ouvert l'œil. Elle m'a reprochée de l'avoir insultée. Elle a fermé à clé la cuisine. J'ai voulu l'ouvrir et elle m'a lancé : « si tu ouvres la porte, je vais verser ton sang ». Ndèye Fatou Massaly a exécuté sa menace. C'est pourquoi elle s'est retrouvée, vendredi dernier, à la barre des flagrants délits de Dakar pour coups et blessures volontaires avec des incapacités temporaires de travail de 15 jours et de 25 jours sur une personne vulnérable en raison de son état de grossesse. Face aux juges, la prévenue a nié avoir blessée la

victime volontairement puisqu'il s'agissait d'une bagarre.

« Le 10 mars, je l'ai trouvée dans la cuisine et je ne l'ai pas saluée car elle a l'habitude de me provoquer avec des mots blessants. Elle m'accuse même d'entretenir une relation amoureuse avec un de nos voisins. J'ai fermé la cuisine à cause de ses insultes et nous nous sommes bagarrés. J'ignore où je l'ai mordue et je ne savais pas qu'elle était enceinte », s'est défendue la prévenue. Face à ces dénégations, le parquet a demandé qu'on lui montre les blessures de la victime avant de lui lancer : « je me demande quels types de dents vous avez ». Elle a jugé les faits constants et a requis 2 ans dont 6 mois ferme.

La défense a demandé l'application de l'article 50 du code pénal arguant que sa cliente souffre d'une déficience mentale. Ndèye Fatou Massaly a confié au tribunal qu'elle était en France et est malade depuis 2 ans et les analyses n'ont rien donné. Raison pour laquelle elle s'enferme pour prier sans s'adresser à ses voisins. La preuve de la déficience n'étant pas rapportée, le tribunal a déclaré Ndèye Fatou Massaly coupable. Il l'a condamnée à 2 ans dont 3 mois ferme pour coups et blessures volontaires simples. La prévenue doit verser à M. L. Sambou des dommages et intérêts d'un montant de 1,9 million de FCfa.

Fatou SY

SOUPÇON D'INFIDÉLITÉ**Le mari sectionne le doigt de son épouse**

Entrepreneur, Serigne A. K. M. Kane a attaqué son épouse avec un couteau quand cette dernière lui a « avoué son infidélité ». Jugé coupable de coups et blessures volontaires à conjoint et de détention illégale d'arme blanche par le tribunal de Dakar, il a écopé deux mois ferme.

Depuis trois ans, le couple Serigne A. K. M. Kane et A. D., dont l'union a été célébrée, il y a 12 ans, bat de l'aile. Finalement, la dame a abandonné le domicile conjugal pour s'installer chez sa sœur aînée dans la banlieue dakaroise avec ses deux enfants. Une situation que le mari Serigne A. K. M. Kane n'arrive toujours pas à digérer. Il ne cessait d'appeler sa femme au téléphone pour lui demander de revenir dans son foyer. Des entretiens qui finissaient toujours en queue de poisson. Car Kane proférait des menaces de mort et des insanités à l'encontre de sa conjointe qui a campé sur sa décision. La situation s'est envenimée quand le sieur Kane a accusé son épouse d'infidélité au cours de leur entretien téléphonique, le 17 mars 2024. Atteinte dans sa dignité et dans son orgueil, A. D. a riposté en disant à son mari « qu'elle a eu une relation intime avec son amant S. Z. (nom d'emprunt). Rouge de colère, Serigne A. K. M. Kane s'est rendu chez son épouse le lendemain, armé d'un couteau. Quand il l'a trouvée au salon, il l'a insultée devant leurs enfants. Il a enchaîné avec des coups de poing, avant de sectionner son index. Cette bagarre a causé à la

victime huit jours d'incapacité temporaire de travail. A. D. a ainsi déposé plainte pour coups et blessures volontaires, menace de mort et détention illégale d'arme blanche contre son mari. Serigne A. K. M. Kane a été arrêté et placé sous mandat de dépôt le 21 mars.

Devant la barre des flagrants délits, il a contesté l'accusation. L'entrepreneur en bâtiment a allégué qu'il était parti chez son épouse pour récupérer son fils, S. S., et le téléphone portable qu'il avait offert à sa femme. « Je n'ai exercé aucune violence sur elle », se défend-il. Les trois témoins ont confirmé que le prévenu était porteur d'une arme blanche. Pour le conseil de la plaignante, le prévenu est une personne belliqueuse. Il a eu à battre sa femme par le passé, déplore-t-il, réclamant 5 millions de FCfa à titre de dédommagement. À la suite du parquet qui a requis l'application de la loi, la défense a plaidé non coupable pour les menaces de mort et la détention illégale d'arme. Relaxé du chef de menace de mort, le comparant a été condamné à deux mois ferme. Il doit allouer 500.000 FCfa à sa femme pour réparation.

Souleymane Diam SY

IL A ÉCOPÉ D'UN MOIS FERME**Le commerçant vendait des pilules du lendemain et volets à 1 heure**

Arrêté à Keur Serigne Bi à 1 heure, Cheikh Bassirou Kâ, né en 1983, commerçant, vendait des volets et des pilules du lendemain. Lorsque les policiers qui l'ont vu en train de marchander avec quelqu'un se sont approchés, le suspect a jeté les boîtes de comprimés par terre, comme pour s'en laver les mains. Placé sous mandat de dépôt, le 27 mars, M. Kâ était attiré à la barre

du tribunal des flagrants délits de Dakar pour offre ou cession de drogue et exercice illégal de la profession de pharmacien.

Devant les juges, il a nié la possession de volets et de pilules du lendemain. Selon ses dires, il avait sur lui des comprimés aphrodisiaques et ignorait que leur vente était interdite. Le commerçant a écopé d'un mois ferme.

Hadja Diaw GAYE

SAISIE DE 200 KG DE CHANVRE INDIEN À KEUR NALA (KAOLACK)**Deux présumés trafiquants en garde à vue**

KAOLACK - Les éléments de la Division de l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (Doctris) de Kaolack ont démantelé, avant-hier, samedi 6 avril, un vaste réseau de trafic de drogue dans ladite localité. En effet, ils ont mis la main, au cours de l'opération, sur deux dealers en possession de 200 kg de chan-

vre indien. Une performance réussie grâce à l'exploitation de précieux renseignements. Ayant eu vent d'un intense trafic de drogue entre Porokhane et la frontière sénégal-gambienne, les enquêteurs de Kaolack ont mis un dispositif de surveillance au village de Keur Nala. La mission de filature leur a permis d'inter-

cepter huit colis contenant 200 kg de chanvre indien sur deux mis en cause, selon des sources proches de la Doctris de Kaolack. L.S. (cultivateur) et B. D. (cultivateur), présumés trafiquants, ont été placés en garde à vue pour les besoins de l'enquête.

Elimane FALL
(Correspondant)

Jusqu'à l'égalité

AVIS D'APPEL D'OFFRES FY24/2 Better Maternal Health 2

Plan International à travers le Projet Better Maternal Health 2, souhaiterait acquérir un lot de matériel médical pour équiper le poste de santé de Keur Momar Sarr.

Les candidats intéressés éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les services demandés peuvent obtenir les Termes de Référence en envoyant une demande formulée à Plan International à l'adresse : procurement.providers@plan-international.org à partir du **Lundi 08 Avril 2024**, de 08 heures 30 mn à 17 heures et le **Vendredi** de 08h30 à 15h30 contre accusé de réception.

Les exigences en matière de qualifications sont inscrites en détail dans les Termes de Référence.

Les offres devront être soumises en version Physique sous plis fermé à l'adresse : **Bureau National de Plan International Sénégal Cite Keur Gorgui, lot numéro AD17 face Brioche dorée, ou au bureau de Louga** ou en version numérique à l'adresse : procurement.providers@plan-international.org au plus tard le **Lundi 22 Avril 2024 à 10 heures 30 mn.**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

**Le Directeur de la Logistique et
De la Chaîne d'approvisionnement**

ATTENTE DES TRAVAILLEURS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À PROPOS DE LEUR NOUVEAU MINISTRE

L'intersyndicale espère une correction de l'indice salarial

L'intersyndicale des travailleurs des collectivités territoriales du Sénégal (Istcts) compte sur leur nouveau ministre de tutelle pour trouver une solution à leur revendication qui date de plus d'une année. Ces travailleurs vont continuer leur grève avec un nouveau mot d'ordre de 120 heures (5 jours) à partir de ce lundi.

En charge de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires, le nouveau Ministre, Balla Moussa Fofana, va trouver sur sa table les revendications des travailleurs des collectivités territoriales qui sont en grève depuis presque une année. Après avoir observé une pause liée à la tenue de l'élection présidentielle, ils ont repris le mouvement d'humeur pour inciter les nouvelles autorités à enfin satisfaire leurs doléances dont la principale est relative à la revalorisation des salaires. Ils ont interpellé les nouvelles autorités du pays sur « l'injustice et le mépris que subissent les travailleurs des collectivités territoriales depuis plus de deux ans ».

L'un des responsables de cette intersyndicale Ndiaga Diop, joint au téléphone, a souligné que l'intersyndicale reste confiante au regard de l'attachement à la justice et à l'équité du nouveau Président de République Bassirou Diomaye Diakher Faye qu'une solution définitive sera rapidement trouvée à cette crise

qui n'a que trop duré au grand dam des populations. « Ces braves agents ne sauraient comprendre et admettre le privilège accordé à des agents fonctionnaires et non fonctionnaires ainsi qu'aux élus locaux en ignorant royalement les travailleurs des collectivités territoriales qui abattent un travail gigantesque pour fournir un service public de proximité aux populations », a-t-il martelé, surtout à l'endroit de leur nouveau Ministre de tutelle.

Revalorisation salariale

Il en a profité pour rappeler l'ensemble des avantages qui ont été déjà accordés aux fonctionnaires. Il s'agit de la revalorisation du point indiciaire et des salaires des agents fonctionnaires de l'État. Ensuite, l'augmentation des indemnités au personnel de santé officiant dans les structures étatiques. Puis des indemnités et frais alloués aux exécutifs locaux et autres membres du bureau municipal variant de 150.000 FCfa à 300.000 FCfa. Et enfin, des in-



Balla Moussa Fofana, le nouveau Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires.

demnités allouées aux receveurs percepteurs municipaux. Fort de ce constat, l'intersyndicale se dit plus que jamais déterminée à continuer la lutte pour réclamer justice.

Revenant sur la pertinence de cette lutte, Ndiaga Diop a indiqué que cela fait vingt mois que les travailleurs se battent pour une augmentation des salaires. À ce propos, il a rappelé que c'est un avantage qui a été déjà accordé à tous les travailleurs de

la fonction publique par l'ex-président de la République Macky Sall qui s'était engagé à étendre cette mesure aux travailleurs des collectivités territoriales. Non sans insister sur le fait que le décret a été signé depuis le 30 mars 2011. « Il s'agit de la loi 08 du 30 mars 2011. Mais, jusqu'à présent, cette loi n'est pas encore mise en application. C'est pourquoi, nous avons intégré cette doléance dans la plateforme revendicative » a-t-il déclaré. Ce-

pendant, M. Diop a tenu à faire savoir que la plus importante de toutes les doléances, c'est la revalorisation des salaires. Il fonde son argumentaire sur le fait que les fonctionnaires ont eu droit à des augmentations en expliquant que la fonction publique locale et la fonction publique tout court sont des fonctions publiques paritaires.

Par conséquent, il considère que tous les avantages accordés à l'une doivent être aussi accordés à l'autre. « C'est ce que dit la loi. C'est la raison pour laquelle, nous avons engagé la lutte depuis plus d'un an et demi. Le régime précédent a procédé aux recensements. Le comité technique a fait le travail qu'il devait faire. Il ne reste que la signature du décret qui est déjà sur la table du Président », a signalé Ndiaga Diop. Il dit espérer que ce nouveau régime, avec leur Ministre de tutelle, en fera une priorité pour que tous les travailleurs des collectivités territoriales reprennent le travail et que la paix revienne au Sénégal. Ndiaga Diop a enfin salué la mobilisation et l'engagement dont tous les travailleurs des collectivités territoriales font preuve depuis le début du mouvement d'humeur. Il a également magnifié la discipline collective dont elle a fait preuve lors de l'assemblée générale.

Abdou DIOP

ASSISTANCE AUX FAMILLES DÉMUNIES DE LOUGA

L'association de bienfaisance Apricoen de Louga au chevet des nécessiteux

L'Association pour la prise en charge des orphelins et des enfants nécessiteux (Apricoen) a sacrifié à sa tradition en offrant des repas durant tout le mois de Raman aux familles démunies des quartiers périphériques de la commune de Louga.

LOUGA - Fidèle à sa tradition, l'Association pour la prise en charge des orphelins et des enfants nécessiteux (Apricoen) a offert, durant tout le mois de Ramadan, des repas aux familles démunies des quartiers périphériques de la commune de Louga. Un acte qui, selon Serigne Youssoupha Mbaye, fondateur de l'Association, s'inscrit dans le respect des recommandations de la religion musulmane. « L'Islam nous recommande, en période de Ramadan, d'avoir le réflexe du partage et de l'assistance aux personnes nécessiteuses », a expliqué le chef religieux qui a rendu visite, samedi 6 avril 2024, à des familles bénéficiaires des quartiers ciblés. Dans sa démarche durant le mois de Ramadan, Apricoen offre tous les soirs le dîner à de centaines de familles des quartiers de Médina Salam, Keur Médou Bineta, Toubas Séras et Réfane, entre autres. Pour cela, l'Association a aménagé une cuisine centrale au domicile du guide religieux, sis au quartier Médina Salam, et que tiennent des femmes bénévoles pour cuisiner tous les soirs des repas faits de macaronis à la

viande, de la bouillie etc. Ces aliments sont transportés vers les quartiers ciblés par les véhicules affrétés pour l'occasion, afin de les distribuer aux familles ciblées.

Le chef religieux, qui s'est réjoui du déroulement des actions de bienfaisance de son Association, a révélé, dans la foulée, qu'il est prévu, comme chaque année, dans la perspective de la célébration de la Korité, d'offrir des kits alimentaires à ces familles pour leur permettre de passer la fin du Ramadan dans de meilleures conditions. « Nous sommes très sensibles aux conditions de vie de ces familles. C'est pourquoi, après les avoir assistées pour leur dîner durant le mois de Ramadan, nous avons prévu de leur offrir des kits alimentaires afin qu'elles puissent passer la fête de l'Aid El Fitr (Korité) dans de bonnes conditions », a affirmé Serigne Youssoupha Mbaye. Ces kits alimentaires sont composés de poulets, d'oignons et de denrées alimentaires nécessaires à préparer un repas pour marquer la fin du Ramadan.

Khalif Aboubacar WÉLÉ
(Correspondant)



LIAISON MARITIME DAKAR – ZIGUINCHOR

COMMUNIQUE DE PRESSE

REPRISE DES ROTATIONS DES NAVIRES SUR LA LIAISON MARITIME
DAKAR-ZIGUINCHOR LE MARDI 09 AVRIL 2024

Le Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes (COSAMA) informe son aimable clientèle que les rotations des navires reprendront sur la Liaison maritime Dakar-Ziguinchor, le **mardi 09 AVRIL 2024** aux jours et heures suivants :

- Départ Dakar : Mardi 09 avril à 20H - Arrivée Ziguinchor : Mercredi 10 avril à 12H
- Départ Ziguinchor : Vendredi 12 avril à 15H - Arrivée Dakar : Samedi 12 avril à 6H

Pour l'achat des billets, les usagers peuvent se rendre dans les gares maritimes de Dakar et de Ziguinchor à partir de vendredi 05 avril 2024.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service commercial du COSAMA à Dakar au : **33.821.29.00** et A Ziguinchor au : **33.991.72.00**

Le COSAMA remercie son aimable clientèle et tous ses partenaires pour leur fidélité, patience et confiance.

La Direction

La commémoration des 30 ans du Génocide perpétré contre les Tutsi - Kwibuka : Pourquoi Kwibuka est important pour le Sénégal

Par

S.E M Jean Pierre KARABARANGA*Ambassadeur de la République
du Rwanda au Sénégal*

À partir du 7 avril 2024, le Rwanda marque la commémoration des 30 ans du Génocide perpétré contre les Tutsi - Kwibuka.

Il y a trente ans, pendant 100 jours, plus d'un million de Tutsi ont été assassinés simplement parce qu'ils étaient nés Tutsi. En effet, à partir du 7 avril 1994 les victimes tutsis ont été sauvagement torturées et assassinées dans les conditions les plus horribles. Les massacres étaient systématiques. Les victimes ont été traquées jusque dans le moindre refuge : dans les églises, les orphelinats, les hôpitaux, les buissons, dans les écoles... partout. Les bébés, les femmes et les vieillards ont été assassinés. Personne n'a été épargné. Aucun tutsi n'a été épargné. Ces massacres ont été commis en plein jour : ouvertement et publiquement, au vu et au su de tout le monde. Certains Hutus de bonne volonté et courageux qui s'opposaient au gouvernement génocidaire ont également été tués. C'était le chapitre le plus sombre de l'histoire du Rwanda et un des chapitres les plus sombres de l'humanité.

«Kwibuka», qui signifie se souvenir, est une période annuelle de réflexion solennelle, durant laquelle nous nous rassemblons pour honorer les victimes du génocide contre les tutsis, nous unir dans notre douleur collective et renouveler notre engagement à bâtir un avenir meilleur pour tous les Rwandais.

Cet acte de préservation de la mémoire du génocide perpétré contre les tutsis et de transmission précise de l'Histoire est fondamental pour le peuple Rwandais. Cela est aussi important pour les Sénégalais, les africains et au de la de l'Afrique, bien qu'il ne soit peut-être pas immédiatement évident.

Chaque année la commémoration continue pendant 100 jours, du 7 avril au 03 juillet à travers le monde. Cette période permet de rendre hommage aux victimes du Génocide perpétré contre les Tutsis, de restaurer leur dignité, de comprendre les événements tragiques que le Rwanda a traversé jusqu'à ce Génocide. La commémoration permet aussi d'accomplir d'autres actions visant à faire face aux conséquences du Génocide perpétré contre les Tutsis tout en luttant pour que le Génocide ne se reproduise plus jamais.

Ce « crime des crimes » s'est déroulé en plein jour, ouvertement, publiquement, au vu et au su de tout le monde. La communauté internationale qui avait été avisée et alertée des risques de génocide à travers les son-

nettes d'alarme tirées par les observateurs et les experts des nations unies, est restée indifférente à cette violence horrible. Personne n'est venu en aide au Rwanda pour stopper ce crime des crimes.

Les massacres ont été arrêtés seulement lorsque l'Armée Patriotique Rwandaise, le Fpr, sous la direction de S.E. Paul Kagamé, a pris le contrôle de la capitale Kigali et a vaincu les génocidaires sur le reste du territoire. Le Génocide contre les tutsis a montré ce qui peut arriver lorsqu'une idéologie politique extrémiste fondée sur la haine de l'autre est développée, soutenu et mise en œuvre par ceux qui ont en main le pouvoir du pays.

Bien que les gouvernements étrangers et les institutions internationales aient abandonné le Rwanda au moment où celui-ci se trouvait le plus dans le besoin, quelques braves ressortissants étrangers présents au Rwanda à l'époque, ont décidé de faire face au génocide avec peu de moyen, contre vents et marées, de façon héroïque.

Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le Capitaine Mbaye Diagne, officier de l'armée sénégalaise et ses camarades du contingent sénégalais, qui faisaient partie de la Mission des Nations unies pour l'Assistance au Rwanda (Minuar) en 1994. Pendant le Génocide, le Capitaine Diagne et ses compagnons d'armes ont enfreint souvent les règles des Nations unies pour mener à bien des missions de secours, sauvant plus d'un millier de personnes, avant d'être tué. Le Rwanda a décerné à titre posthume au Capitaine Diagne la distinction Umurizi - la médaille récompensant les héros de la campagne contre le génocide. Nous serons toujours reconnaissants au peuple sénégalais, qui a travers ces actes d'héroïsme posés par ses dignes fils présents au Rwanda en 1994, ont sauvés des milliers de tutsis menacés d'extermination à l'époque, mais aujourd'hui vivants bel et bien au milieu des leurs qui ont survécus.

Sur le plan international, la Nouvelle-Zélande, le Nigeria et la République Tchèque ont utilisé leur position au Conseil de Sécurité de l'Onu pour presser l'institution d'agir. Le Représentant Permanent Colin Keating (Nouvelle-Zélande) et le Chef Délégué Prof. Ibrahim Gambari (Nigeria) ont présenté des résolutions appelant à un déploiement de troupes plus important et que ces troupes reçoivent le mandat de sauver les civils. L'Ambassadeur Karel Kovanda s'est joint aux appels à une plus grande



action et a également été la première personne à utiliser le terme Génocide au sein du Conseil de sécurité pour décrire ce qui se passait au Rwanda. Ces quelques voix ont fait ce qu'elles pouvaient pour alerter un monde qui choisissait de ne pas écouter.

Au-delà de se souvenir des parcours individuels, cette commémoration offre au monde l'occasion de réfléchir aux leçons qu'on peut tirer du Génocide et à la bataille pour préserver l'intégrité des récits historiques qui s'y rapportent.

Depuis 30 ans il y a eu et il y a toujours un effort concerté pour nier que le Génocide contre les tutsis a eu lieu. Ces négationnistes utilisent diverses tactiques, allant de la remise en question des chiffres des victimes - malgré l'absence de preuves pour contredire les chiffres vérifiés, allant jusqu'à même blâmer les victimes d'avoir causé le Génocide. Ils créent aussi de fausses équivalences en suggérant qu'un double génocide a eu lieu.

Ces tactiques ne sont pas nouvelles. Elles ont été utilisées par les auteurs et les négationnistes d'autres génocides comme l'Holocauste. Mais si la communauté internationale ne fait pas attention, cette distorsion des faits historiques, amplifiée par les médias sociaux et les outils de l'Intelligence Artificielle (Ia) désormais entre les mains des négationnistes, pourrait être déployée dans le monde entier, transformant ainsi la véritable triste histoire du génocide contre les tutsis en versions et discours négationnistes tolérables. Et cela est très grave. L'histoire d'un génocide reconnu comme tel par les instances habilitées ne doit pas ni contestée, ni déformée, ni transformée, ni réécrite pour des raisons négationnistes et politiques. Les faits sont les faits.

Il est important de noter que la communauté internationale est résolue à commémorer le génocide perpétré contre les tutsis et lutter contre l'idéologie du génocide et la négation du génocide contre les tutsis au Rwanda en 1994. En effet, dans sa déclaration du 5 Avril 2018 le Conseil de paix et de sécurité (Cps) de

l'Union africaine (Ua) a décidé que le 07 avril est désormais «La Journée de l'Union africaine de commémoration du Génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda». Il a aussi invité tous les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier tous les instruments africains et internationaux relatifs à la prévention de l'idéologie de la haine, du génocide et des crimes de haine.

Le Conseil de Sécurité des Nations unies, le 16 Avril 2014, a adopté à l'unanimité la résolution 2150 (2014), dans laquelle, le Conseil de sécurité a confirmé que le génocide de 1994 au Rwanda sera appelé globalement « le Génocide contre les Tutsi » et a condamné sans aucune réserve toute négation du génocide et appelle les États à enquêter sur l'arrestation, la poursuite ou l'extradition et à mettre fin à l'impunité des personnes accusées de génocide qui pourraient résider actuellement dans leurs territoires. À cet égard, le Conseil de sécurité n'a pas seulement appelé à un réengagement à lutter contre le génocide, mais a également appelé les États qui n'avaient pas encore ratifié la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ou n'y avaient pas encore adhéré à envisager de le faire d'urgence.

Le vendredi, 26 janvier 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité une décision désignant le 7 avril comme Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda. La décision adoptée corrige les inexactitudes qui existaient dans la résolution précédente, en particulier le titre qui omettait de nommer les Tutsis comme groupe ciblé pour l'extermination et de refléter le contexte historique et juridique correct de ce qui s'est passé au Rwanda. Dans son paragraphe de préambule, la décision rappelle que la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour le Rwanda a rendu le 16 juin 2006 un constat judiciaire (ICTR-98-44-AR73(C)) concluant qu'il s'agissait d'un « fait de notoriété publique » qu'entre le 6 avril et le 17 juillet 1994, il y a

eu un génocide au Rwanda contre le groupe ethnique tutsi" notant avec préoccupation toute forme de déni de ce génocide

Certains pays ont reconnu leurs responsabilité accablante et lourde dans le génocide, comme l'a reconnu le Président Français Emmanuel Macron en 2021 au Rwanda. Plus tôt dans les années 90 les États Unis et la Belgique ont publiquement demandé pardon au peuple rwandais. Cette année, le Président Emmanuel Macron a reconnu que, je cite « la France « n'a pas eu la volonté d'arrêter le génocide contre les tutsis au Rwanda ».

L'histoire du Rwanda a façonné l'identité partagée des Rwandais - c'est pourquoi la clarté historique sur le Génocide contre les Tutsis revêt une importance nationale et internationale. Les mémoriaux que le Rwanda entretient (dont quatre ont été désignés sites du patrimoine mondial de l'Unesco) sont essentiels pour ancrer la vérité. Et la vérité est essentielle à la réconciliation et au renouveau. Nous avons le devoir préserver les preuves et les témoignages nous racontés par les témoins vivants que sont les survivants et d'autres témoins de bonne volonté.

Notre mémoire collective permet également d'alerter le monde entier que l'idéologie à l'origine du génocide ne doit pas être autorisée à prospérer et à se propager à nouveau.

Le 08 Avril 2024, l'Ambassade de la République du Rwanda au Sénégal qui couvre le Sénégal, le Mali, la Gambie, le Cabo Verde et la Guinée-Bissau en collaboration avec l'Association des Survivants du génocide perpétrés contre les Tutsis vivant au Sénégal, Ibuka-Sénégal, en particulier et les communautés Rwandaises et les amis du Rwanda au Sénégal organisent une cérémonie de commémoration des 30 ans du génocide contre les tutsis au King Fadh Palace à Dakar.

Le 7 avril et au-delà, nous demandons au Sénégal de se tenir comme à l'accoutumé, en solidarité avec le Rwanda. Nous vous demandons de le faire pour honorer la mémoire de tous les Rwandais qui ont perdu la vie, et en mémoire du Capitaine Mbaye Diagne et tant d'autres qui ont fait de leur mieux pour nous venir en aide pendant au moment le plus sombre du Rwanda.

Nous ne doutons pas de la solidarité habituelle du peuple sénégalais, en cette période de 100 jours de commémoration, pour préserver le récit véridique de l'histoire du génocide contre les tutsis au Rwanda en 1994 afin que le monde puisse associer les mots «plus jamais ça» avec des actions tangibles visant à empêcher que l'histoire tragique, comme celle d'un génocide ne se reproduise plus ni au Rwanda ni ailleurs à travers le monde.

30 ans après le génocide au Rwanda : plus jamais ça !

Par

Adama DIENG

*Président fondateur de Patrol-Africa
Ancien Secrétaire général adjoint des Nations unies
Conseiller spécial pour la prévention du génocide*

«La tristesse s'élève sur les ailes du matin, et du cœur des ténèbres jaillit la lumière»

*Alphonse de Lamartine
(1790- 1869)*

30 ans après le génocide, le Rwanda, pays déterminé à renaître de ses cendres, a parcouru un long chemin.

Les souvenirs liés qui se bousculent dans mon esprit remontent aussi loin. Peu après mes premières visites au Rwanda au milieu des années 80, j'ai, auprès des institutions africaines, lancé l'alarme en 1990 sur les violations graves et massives des droits de l'homme perpétrées dans ce pays. Quatre ans plus tard, le 1er avril 1994, je me suis retrouvé à Mulindi, un village situé à la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda, d'où Paul Kagame a dirigé le Front patriotique rwandais pendant la guerre civile rwandaise. Le lendemain, 2 avril, j'étais le dernier visiteur étranger à être reçu par le président rwandais Juvénal Habyarimana dans son palais. Juste avant moi, le président a rencontré David Rawson, l'ambassadeur des États-Unis. Après notre rencontre, le président Habyarimana s'est envolé pour Gbadolite, fief du président zaïrois Mobutu Sese Seko, avant de poursuivre vers Dar-es-Salaam, en Tanzanie. J'ai quitté Kigali le 4 avril. Le 6 avril 1994, au retour d'une réunion régionale à Dar es-Salaam où le chef de l'État rwandais avait accepté de mettre en place les institutions de transition prévues par les accords d'Arusha qui ont mis fin à la guerre civile dans son pays, le Falcon 50 le transportant ainsi que Cyprien Ntaryamira, président du Burundi, a été abattu au-dessus de l'aéroport de Kigali par un missile. La mort des occupants de l'avion a déclenché le génocide contre les Tutsis au Rwanda, les meurtres des partisans des accords d'Arusha opposés aux extrémistes hutus et la reprise de la guerre civile.

À partir du 7 avril 1994, le génocide contre les Tutsis au Rwanda déclenchait l'une des orgies de tueries les plus sanglantes de la fin du XXe siècle. C'était une pure folie.

Comme si j'étais un personnage d'un roman de Joseph Conrad, je ne pourrai jamais chasser ces souvenirs, m'étant retrouvé, hier et aujourd'hui, plongé dans un parcours et des activités qui ont notam-

ment eu pour toile de fond la tragédie du Rwanda et pour inspiration de sa victoire. Entre autres activités liées à cette situation difficile, après avoir été Secrétaire général (1990-2000) de la Commission internationale de juristes basée à Genève, le Secrétaire général de l'Onu, Kofi Annan, m'a nommé en janvier 2001 greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda (Tpir). En juillet 2012, je suis devenu Conseiller spécial du Secrétaire général de l'Onu Ban Ki-moon pour la prévention du génocide. Après avoir pris ma retraite des Nations Unies il y a quelques années, j'ai fondé l'Alliance panafricaine pour la transparence et l'État de droit (Patrol-Africa), dont l'objectif est de promouvoir la transparence et le respect de l'État de droit et d'agir comme moteur de développement.

À l'occasion du 30e anniversaire du génocide contre les Tutsis commis au plus près du cœur de l'Afrique dans ce pays d'une rare beauté et d'une grande importance socioanthropologique, la famille des nations doit tout faire pour accompagner les Rwandais, soutenir les victimes, pour que ce génocide devienne une leçon bien connue pour l'humanité, et pour que les Rwandais eux-mêmes puissent continuer à peaufiner leur réconciliation.

Il faut féliciter la gouvernance qui a réussi l'exploit de transformer une terre sortie d'une terrible tragédie en un pays où il fait bon vivre aujourd'hui. Au-delà de la remarquable reconstruction physique, infrastructurelle et économique, les cœurs et les esprits empoisonnés par la haine doivent continuer à guérir. Le génocide contre les Tutsis au Rwanda a été perpétré à l'échelle d'un pays, mais aussi à l'échelle d'un village, parfois à l'échelle d'une colline ou à l'échelle d'une famille, voire au sein d'un couple.

Cette paix des cœurs et des esprits, cette paix dans les villes et dans les collines, est nécessaire. Cela prendra encore du temps. Tout comme le retour au pays des exilés ou de ceux qui ont fui prendra du temps. Et la justice, dans ce contexte, continuera d'être un ingrédient nécessaire pour que la paix soit durable et enracinée dans les cœurs, dans la transformation profonde et positive du Rwanda et de ses citoyens. Ainsi, à travers le par-

don, la parole, la conversation, grâce à la fin du silence, et avec la manifestation de la vérité, la paix s'ancrera plus profondément, à la socioanthropologique, dans l'espace spirituel et sur le terrain politique, entre les Rwandais.

Par ailleurs, la paix dans la sous-région, notamment dans la région orientale de la République démocratique du Congo (Rdc), semble également essentielle à cette équation d'espoir. Les nations de la région des Grands Lacs, le Rwanda, la Rdc, le Burundi et d'autres pays méritent toutes la paix. Ce conflit dans l'est de la Rdc menace de déstabiliser davantage la région, avec un impact négatif sur la réconciliation dans chacun des pays concernés.

Il est donc crucial que les efforts de rétablissement de la paix, les efforts diplomatiques et les initiatives de médiation soient renforcés pour promouvoir la stabilité dans cette région dévastée. Le regain de tensions militaires et la persistance des activités des groupes rebelles alimentent l'insécurité et la méfiance tout en aggravant une situation humanitaire déjà catastrophique. Travaillons tous à éteindre cet incendie au cœur de l'Afrique, car investir dans la paix de chacun est un investissement dans la paix de tous.

Patrol est prête à soutenir toutes les entités nationales, régionales et internationales de

la sous-région pour relever de nombreux défis. En effet, certains des fugitifs recherchés pour leur implication dans le génocide doivent être appréhendés et jugés. Il est nécessaire de garantir la justice et la responsabilité envers les victimes et les survivants, notamment en veillant au renforcement du devoir de mémoire et à la prise en charge des survivants vieillissants, ce qui nécessite des efforts et des investissements à la mesure de la douleur extraordinaire que ces événements ont infligée au corps d'un pays, sur le plan national et individuel.

Malgré les efforts remarquables du gouvernement rwandais, il faut reconnaître que le génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda a laissé de profondes blessures dans le tissu social du pays. Comment aurait-il pu en être autrement ? Cependant, les Rwandais ont montré au monde qu'il est possible de guérir et d'avancer vers la réconciliation et le pardon.

Je peux témoigner, en tant qu'ancien Greffier, que le Tpir a joué un rôle crucial dans la poursuite des auteurs du génocide, le crime le plus horrible et d'autres crimes atroces. Même si la justice ne pourra jamais effacer complètement les souffrances, elle permet aux survivants de voir que les auteurs des violences ont à répondre de leurs actes. Sur le terrain, au Rwanda même, les juridictions Gacaca, mises en

place sur le plan local, ont également permis aux victimes de connaître la vérité sur la mort de leurs proches et ont donné aux coupables la possibilité d'avouer leurs crimes et de demander pardon devant la communauté.

Par ailleurs, nous devons saluer le leadership politique et communautaire du Rwanda et celui des dirigeants qui ont donné l'exemple en prônant la paix, la tolérance et la compréhension. Guérir les blessures du génocide contre les Tutsis au Rwanda est un processus continu. Le Rwanda, son chef d'État, son gouvernement et ses élites communautaires ont montré que la résilience humaine peut triompher des tragédies les plus sombres.

Patrol salue la victoire du peuple rwandais sur l'adversité et l'horreur et s'engage à soutenir les efforts de paix et de réconciliation dans la sous-région. Arrêtons à jamais la folie ordinaire qui a permis la perpétration de crimes aussi odieux. Nous n'abandonnerons pas, car face à l'humanité, les démons du mal ne sont jamais loin.

La principale leçon que nous enseigne le Rwanda est que dans les moments les plus sombres de la vie, lorsque le chagrin enveloppe les hommes, les femmes, les enfants ou les nations comme un linceul, il y a toujours une lueur d'espoir, un phare qui guide la famille des nations vers l'aube.

Mahammed Boun Abdallah Dionne, le vrai don de soi

Par

Doudou Sarr NIANG

*Journaliste
Ton petit frère*

« *Innallaha maa Saabireen* » (Certes, Allah est avec ceux qui sont patients).

Un jour, il me dit l'honneur de me convier chez lui. À l'occasion, il me gratifia de ces paroles divines. Tellement, l'homme est un croyant. D'une conviction au décret divin qui force l'admiration. Il me disait **miraculé du destin** pour avoir perdu, dans un tragique accident de voiture, des êtres si chers. Mahammed **fini par me révéler la petite et symbolique histoire, six mois durant à l'hôpital, avec Cathy**. Un vrai don de soi porté par une générosité illimitée. Il me parla de sa descendance arrachée trop jeune à son affection. Que de drames ! Alors, il gardait par-devers lui ce petit chapelet de ... consolation. Simplement, parce que, dans une autre vie, il aurait aimé être un « Naïb » ; debout derrière l'Imam pour le suppléer en toute circonstance. **Puisse Allah le Tout-Puissant, dans Son Infinie Miséricordieuse, le gratifier de cette place privilégiée derrière l'Imam des Imams, son illustre homonyme Mahammed Boun Abdallah.**



IN MEMORIAM **Abdoul Aziz Wane, Ecole Centrale de Paris, Promotion 1954**

Par
Hamidou SALL

Écrivain

Andra moï ennepe, Mousa...

Pourquoi commencer cet hommage à un illustre fils du Sénégal trop tôt disparu par le vers premier d'une œuvre fondatrice, l'Odyssée d'Homère ?

Andra moï ennepe mousa, Raconte-moi, Muse, un homme... dit ce vers au verbe à l'impératif, avec son complément d'objet, un pronom au datif et un vocatif pour invoquer la muse.

Si j'ai choisi une entrée par le grec ancien, ce n'est que pour mieux coller à une des multiples facettes de la riche personnalité d'un distingué scientifique, un ingénieur de haut lignage qui était aussi un solide helléniste.

En cette année du soixante-dixième anniversaire de sa sortie de la prestigieuse Ecole Centrale de Paris où il fut le premier Africain, voici venu le temps de raconter Abdoul Aziz Wane pour l'offrir comme modèle aux jeunes générations du Sénégal et de l'Afrique.

Devoir de mémoire certes, (Mémoire, Mnémosuné, mères de toutes les muses), mais aussi une sommation, un impératif catégorique dont l'objet est de saluer un illustre fils du Sénégal, parti à la fleur de l'âge et inconnu de nombre de ses compatriotes, à commencer par l'auteur de ces lignes. Ses quatre filles, Défa Safiétou, Aïssata Satigui, Youhanidou Thierno Mollé et Yéyya Raby, pour les nommer selon l'ordre de primogéniture, l'ont à peine connu.

Aussi, n'est-ce pas une gageure que de vouloir parler d'un homme que je ne connais pas ? Je ne le connais que par ce que m'en dirent les miens, par les témoignages de ses amis, dont Cheikh Hamidou Kane, l'il-

lustre auteur de «L'aventure ambiguë», qui lui fit un émouvant clin d'œil dans son autre livre «Les Gardiens du Temple», par ceux de son épouse, notre regrettée tante Fatma Diop, la mater dolorosa, veuve à vingt-six ans.

Abdoul Aziz Wane naquit en 1929 à Kanel où il eut sa première formation au « Foyer ardent » pour y mémoriser les Sourates du Saint Livre auprès de son Maître-Thierno. De brillantes études primaires lui ouvrirent les portes du Lycée Faidherbe de Saint-Louis. Son cycle secondaire y fut étincelant. Son aisance dans les différentes matières étudiées l'avait fait briller dans les mathématiques, la physique, la chimie, avec un apprentissage méticuleux des lettres et la fréquentation assidue des grands textes latins et grecs, battant ainsi en brèche la différence factice que certains seraient tentés d'instaurer entre les lettres et les sciences.

En cela, Abdoul Aziz Wane était déjà l'héritier précoce des Encyclopédistes qui alliaient harmonieusement la maîtrise pointue des sciences avec une formidable érudition littéraire, notamment dans les humanités classiques. Déjà un premier exploit au Lycée Faidherbe : il décrocha les deux bacs un philo et un mathém.

Son baccalauréat mathématiques élémentaires avec une mention « Très bien » le conduira au prestigieux lycée Henri IV de Paris pour y préparer le concours d'entrée aux grandes écoles. Il sera le premier africain diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, promotion 1954.

Abdoul Aziz Wane, c'était le

génie de la transversalité. Son intelligence combinait avec bonheur un profond ancrage dans la culture et les valeurs de son terroir, une ouverture assumée à la culture française, encore plus lumineuse chez lui grâce à la culture gréco-latine dont il était pétri. Il était un modèle achevé du tonique couple enracinement et ouverture.

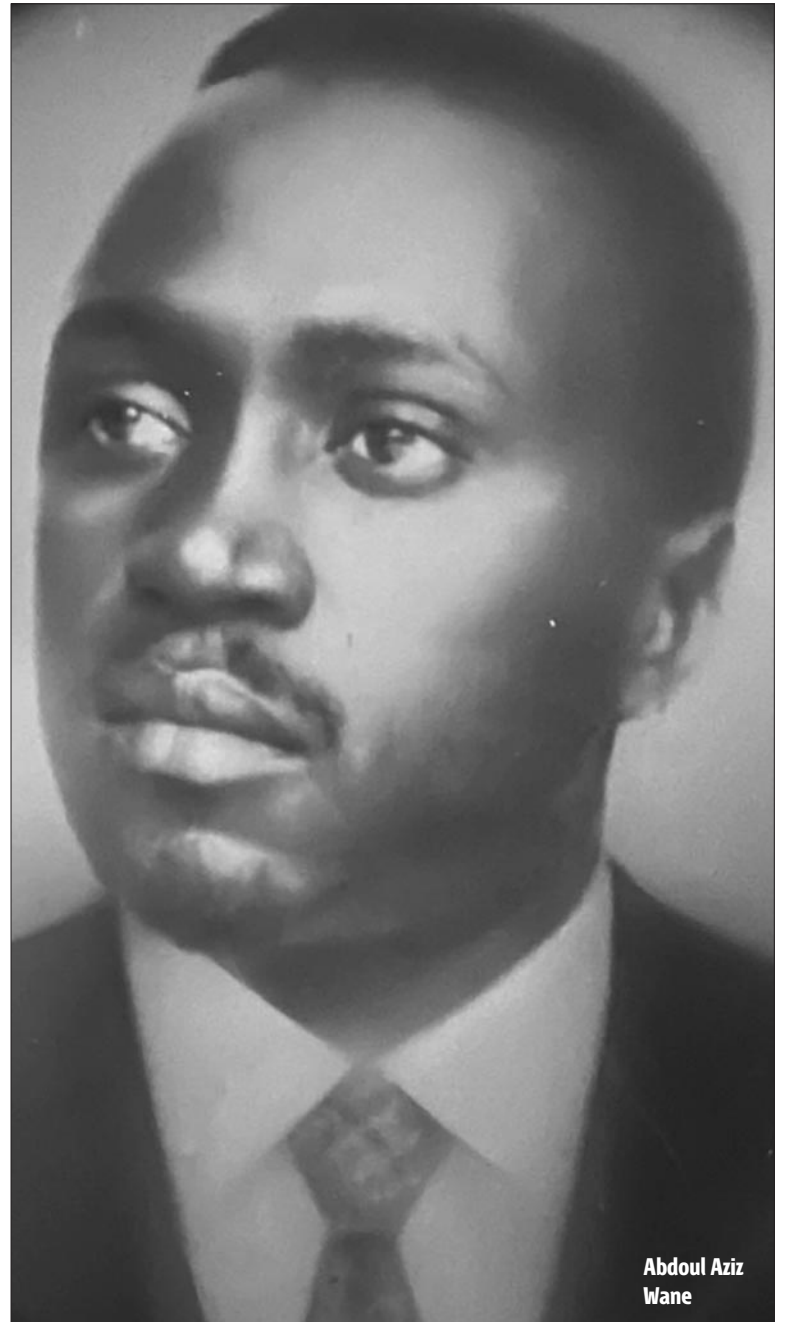
Par sa solide culture littéraire, sa maîtrise de l'archéologie des mots et sa formation scientifique pointue, il avait acquis un remarquable sens du raisonnement ordonné et méthodique.

Sa touchante simplicité, son humilité, sa chaleur et sa magnanimité étaient, m'a-t-on dit, un trait saillant de sa personnalité. Ses qualités humaines et intellectuelles avaient fait de lui un de ces brillants esprits que le président Senghor avait à cœur de mettre au cœur de l'appareil d'État, convaincu que c'était avec les meilleurs esprits qu'il fallait bâtir notre pays à l'aube de son accession à la souveraineté internationale.

C'est en allant visiter sa mère à Kanel, pour passer la fête de l'Aïd avec elle, sur la route du Diéri, un peu après Dagana, que l'irréparable se produisit, arrachant à la jeune République un de ses plus brillants espoirs. Sa vie fut courte (1929-1963) mais elle fut utile au pays dont il a contribué à façonner les outils stratégiques pour asseoir son développement.

Par l'exemple de Wane, et par d'autres, pour la plupart inconnus des jeunes générations, nous pouvons, avec une pointe de nostalgie, affirmer qu'il fut un temps où le Sénégal produisait l'excellence dans les études et se nourrissait d'excellence. L'Ecole, prolongement de la famille, était un terreau fertile pour la formation de l'esprit, du point de vue intellectuel et du point de vue des valeurs. Des Sénégalais issus de milieux très modestes ont gravi les échelons du savoir dans des conditions difficiles et dans des environnements très souvent hostiles. Mais par la constance dans l'effort, le courage et l'abnégation à déjouer les pronostics pessimistes, ils sont parvenus à se hisser aux sommets les plus élevés du savoir, du service et du devoir.

Les enseignants de cette belle époque, en éducateurs hors pair, avec le dévouement qu'exige la mission, n'enseignaient pas seulement ce qu'ils savaient mais aussi ce qu'ils étaient à savoir des modèles de vertu et de rigueur. Ces maîtres d'antan, toujours portés par la mystique du devoir de formation, ont instruit des générations de jeunes en dispensant un savoir de qualité et une éducation civique structurante. L'enfant est une créature inachevée à mettre en perspective, disait Hannah Arendt. Ces maîtres d'une autre époque, ont éduqué, formé et mis en perspective leurs élèves qu'ils ont magnifiquement élevés à la



Abdoul Aziz
Wane

conscience que c'est par la conquête du savoir qu'ils pouvaient occuper les hautes fonctions et servir leur pays avec patriotisme et détermination. Revenir à cela sera long et difficile, mais il n'y a pas d'autres solutions car il est évident que le savoir et la formation sont la première industrie pour développer notre pays.

Il faut avoir la ferme volonté de s'y remettre en prenant le problème à sa source et insister pour que l'enseignement redevienne un facteur de véritable épanouissement. Il est donc urgent de redonner aux espaces de diffusion de la connaissance leur lustre d'antan.

Pour clore mon propos, voici que remonte et résonnent en moi les mots empreints de tendresse et d'admiration de Senghor me parlant de Wane Abdoul Aziz. C'était en juillet 1978, je venais de lui annoncer la réussite au baccalauréat de l'une des filles de Wane. Je savais que les choix et orientations politiques les ont un moment séparés, mais je savais aussi que le latin et le grec les avaient pour toujours soudés en une affinité élective, pour parler comme Goethe.

Wane qui était membre du PRA, un parti d'opposition, n'était pas sur les mêmes positions politiques que Senghor, qui, après sa disparition, avait fait de ses filles des pupilles de la Nation. Il l'avait également choisi comme parrain d'une promotion de la toute jeune

Ecole Nationale d'Administration du Sénégal, pépinière des hauts cadres de l'État. Dans un inoubliable discours d'une très belle élévation le président Senghor avait dit de notre regretté ingénieur-helléniste que le Sénégal venait de perdre un de ses plus grands serveurs.

Au passage, sur le registre du parrainage, il me plaît d'adresser un immense et retentissant merci « ab imo pectore » au Président Macky Sall qui, au cours de son dernier Conseil des ministres, a tenu à attacher le nom de cet illustre fils du Sénégal au Lycée Scientifique d'Excellence de Diourbel.

Voilà le Sénégal d'hier, celui où ses enfants, par-delà les clivages et antagonismes politiques, savaient se retrouver autour de l'essentiel. Voici le Sénégal d'aujourd'hui qui vient d'envoyer à un certain « Occident-Cassandre » le puissant message de la maturité de son peuple, si attaché à la paix, à sa démocratie et à la cohésion de son tissu social.

« Il faut sonner le rappel car il est bon de se souvenir » nous recommandent les Écritures Saintes. Qui n'a pas de mémoire n'aura pas d'avenir. Le passé est la racine du futur. Puissions-nous toujours nous rappeler d'hier et puiser dans richesses endogènes de notre peuple ce qu'il faut comme force pour regarder demain et bâtir un Sénégal nouveau, maison de tous parce que construit avec la pierre de chacun.

CULTURE

ART CONTEMPORAIN

L'exposition «Africa Today» inaugure l'action de la Maison HapsatouSy-Dakar

Le pied du phare des Mamelles a accueilli, samedi soir, l'ouverture de l'exposition «Africa Today», laquelle inaugure l'action de la Maison HapsatouSy-Dakar dans l'art contemporain.

Prévu jusqu'au 28 avril 2024, ce rendez-vous artistique à l'initiative de la Maison HapsatouSy-Dakar, Art Kelen et Obart «offre au public l'occasion de se familiariser avec l'esprit des lieux en donnant la parole aux artistes Serge Mienandi, Baye Ndiaga

Diouf, Punch Mak, Jean-Claude Desmerges, Alice Bourgeois et Nadia Maya Mandine dont les œuvres présentées sont le témoignage d'un continent certes aux 54 pays, mais qui vit et se modernise tout en étant ancrée dans ses valeurs et traditions». Selon une note de présentation de cet événement culturel, entre peintures et dessins, ce sont surtout des artistes «très engagés» qui permettent de «célébrer l'expérience harmonieuse et

joyeuse du vivre africain de la même manière qu'ils nous amènent à nous interroger sur ce qu'il peut avoir en commun du regard croisé entre artistes africains vivant et travaillant principalement en Afrique et des artistes européens vivant et travaillant entre l'Afrique et l'Europe». Dans cette exposition, les œuvres des six artistes qui y prennent part, «en questionnant nos vécus et nos représentations, à travers les portraits



Cette exposition célèbre l'expérience harmonieuse et joyeuse du vivre africain.

d'anonymes jusqu'au récit de faits les plus banals de notre société, éclairent notre présent, tel

un vœu à l'unisson pour une humanité pleine de vie».

Ibrahima BA

PROPOS TENUS SUR LE NOUVEAU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Le Cored condamne et rappelle les médias à l'ordre

Le Conseil pour l'observation des règles d'éthique et de déontologie dans les médias (Cored) a condamné, hier, les propos tenus par certains professionnels des médias sur la liste des membres du nouveau gouvernement du Sénégal.



Mamadou Thior, Président du CORED

Les commentaires de certains médias, qui ont suivi la composition du nouveau Gouvernement du président Bassirou Diomaye Faye, notamment la nomination du Ministre de l'Intérieur, Jean Baptiste Tine, sont en déphasage avec les fondamentaux de la pratique du journalisme. Le Conseil pour l'observation des règles d'éthique et de déontologie dans les médias (Cored) dit regretter «les propos tenus le 5 avril 2024 par des

professionnels des médias». Selon le Cored, «leurs lectures de la liste des membres du gouvernement du Sénégal dans l'émission "Iftaar" sur la télévision Itv et à la radio "Rfm", ne militent pas en faveur d'une bonne cohabitation religieuse». Dans un communiqué, l'organe d'auto-régulation a condamné «ces propos qui portent un préjugé défavorable sur le Ministre de l'Intérieur le général Jean Baptiste Tine, se basant sur sa confession religieuse».

Ce faisant, il a rappelé aux professionnels des médias le Code de la presse qui dispose en son Article 18 que «le journaliste

et le technicien des médias doivent respecter la dignité humaine; éviter toute allusion, par le texte, l'image et le son, à l'appartenance ethnique ou nationale d'une personne, à sa religion.» De même l'Article 3 de la Charte des journalistes du Sénégal leur impose de «respecter la dignité de la personne humaine et des groupes sociaux, notamment les groupes minori-

taires et les personnes en situation de vulnérabilité, en toute circonstance». Par ailleurs, le Cored s'est félicité des «excuses présentées par le groupe E-media» tout en invitant les «conscœurs et confrères à plus de sérénité et de recul dans le traitement de l'information, les analyses et commentaires de l'actualité ou des faits».

I. BA

LIBERTÉ DE LA PRESSE

Reporters sans frontières invite le Président Bassirou Diomaye Faye à ouvrir une nouvelle ère pour les médias

Reporters sans frontières (Rsf) a appelé le nouveau président sénégalais, Bassirou Diomaye Faye, à prendre des mesures ambitieuses pour garantir la liberté de la presse dans le pays.

Suppression de la peine d'emprisonnement pour les infractions de presse, tolérance zéro à l'égard des attaques contre les médias, garanties de la sécurité des journalistes sur le terrain... Reporters sans frontières (Rsf) a appelé, à travers un communiqué signé par son Directeur du bureau Afrique subsaharienne, le nouveau président sénégalais à prendre des mesures ambitieuses pour garantir la liberté de la presse dans le pays. Sadibou Marong invite les nouvelles autorités à faire de la sécurité des journalistes une priorité et à proposer une politique ambitieuse pour que la liberté de la presse soit respectée. «Dans son livre-programme, celui qui était alors candidat à la présidentielle s'était engagé à supprimer la peine d'emprisonnement pour les infractions de presse, une recommandation phare de Rsf pour garantir le droit à l'information au Sénégal», lit-on dans le document. L'organisation appelle celui qui est devenu, le 2 avril dernier, Président de la République du Sénégal, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, à tenir cette promesse et à ouvrir une nouvelle ère pour les médias.

En ce sens, Rsf l'invite à se saisir de dix mesures phares, incluant aussi la régulation des plateformes numériques conformes aux propositions

du Partenariat international sur l'information et la démocratie dont le Sénégal est signataire ou encore la suppression des amendes exorbitantes pour les délits de presse.

La liberté de la presse a été gravement mise à mal ces dernières années au Sénégal. «Entre 2021 et 2023, plus d'une douzaine de journalistes ont été agressés par les forces de l'ordre et des soutiens d'acteurs politiques lors de manifestations, qui ont fait notamment suite à l'arrestation de l'opposant Ousmane Sonko, désormais Premier ministre du pays», a rappelé, dans le communiqué, le Directeur du bureau Afrique subsaharienne de Rsf. Cette situation s'est particulièrement détériorée depuis ce début d'année 2024, en période pré-électorale avec au moins 20 journalistes agressés par les forces de l'ordre lors des manifestations du 9 février. «Plusieurs journalistes ont aussi été détenus, à l'instar du directeur du site d'information «Dakar Matin», Pape Alé Niang emprisonné plusieurs fois depuis novembre 2022 en raison de ses publications. En outre, deux chaînes de télévision ont vu leur licence retirée et leur signal coupé : Sen Tv en 2021, et WalfTV trois fois entre 2021 et 2024», précise le document.

Maguette Guèye DIEDHIUO

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ÉNERGIES

GES-PETROGAZ

Projet d'Appui aux Négociations des projets gaziers et de Renforcement des Capacités institutionnelles

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉS

Numéro de marché : N° C_GES_008/2023

Dénomination du marché : Services d'élaboration d'un plan stratégique pour le compte du Groupe PETROSEN

Date de publication : Journal Le Soleil du vendredi 20 janvier 2023

Nombre d'offres reçues : Dix (10)

Nom et adresse de l'attributaire provisoire du marché et montant de l'offre retenue :

Désignation	Attributaires provisoires	Montant en TTC	Adresse	Délai de livraison
Services d'élaboration d'un plan stratégique pour le compte du Groupe PETROSEN	Cabinet EY (Ernst & Young) & Associés	906 863 Euros soit 594 863 133 francs CFA	Tour First, 1-2 place des Saisons, Paris La Défense 1, 92400 Courbevoie - FRANCE	Six (06) mois après notification de l'immatriculation

La publication du présent avis effectuée en application de l'Article 84, alinéa 3 du Code des Marchés publics, ouvre le délai de recours gracieux auprès de GES-PETROGAZ en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours au Comité de Règlement des Différends en matière de passation des marchés publics, placé auprès de l'Organe chargé de la Régulation des Marchés Publics, en vertu de l'Article 90 dudit Code.

DÉTENTE . Par Ambroise MENDY

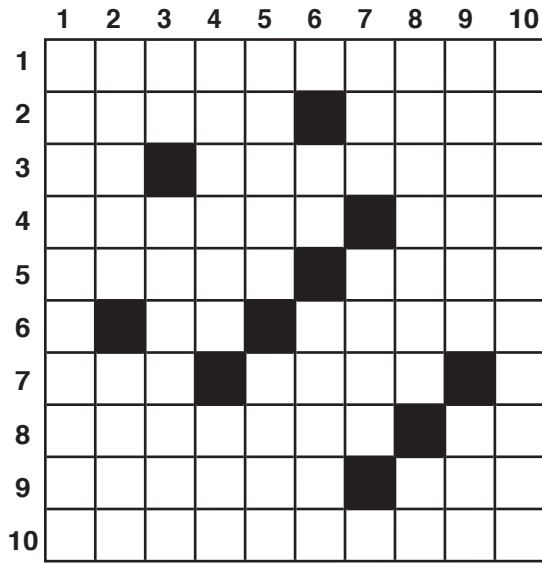
• LUNDI 08 AVRIL 2024 - FETE A SOUHAITER : STE. JULIE
 • LUNDI 28 RAMADAAN (KOOR) 1445 DE L'HEGIRE (CONACOC)

www.lesoleil.sn

agenda dakarois

SAMU NATIONAL
 15 15 - 33.869.82.52
S.U.M.A.
 33 824 24 18
SUMA-MEDECIN
 33 864 05 61 - 33 824 60 30
S.O.S MEDECINS
 33 889 15 15
HOPITAUX
Principal : 33 839.50.50
Le Dantec : 33 889.38.00
Abass Ndao : 33 849.78.00
Fann : 33 869.18.18
HOGGY (ex-CTO) :
 33 869 40 50
CENTRE ANTI POISON
 818 00 15 15
EAU - SDE
 Service dépannage
 & Renseignements
 800.00.11.11
(appel gratuit)
ONAS
 Egoûts, collecteurs
NUMERO ORANGE
(appel gratuit)
 81 800.10.12
SENELEC
 Service Dépannage
 33 867.66.66
TELEPHONE
 Renseignements Annuaire :
 1212
 Service Dérangements :
 1413
 Service Clients :
 1441
SECURITE
 Police secours : 17
 Sapeurs Pompiers : 18
TRANSPORTS
 Société nationale de Chemins
 de Fer du Sénégal (SNCS) :
 33 823.31.40
AIBD SA
 Tel : 33 939 63 00
Port Autonome de Dakar
 (24H/24) : 33 849.45.45
 Heure non ouvrable
 Capitainerie : 33 849.45.24
 Pilotage : 33 849.45.45
HEURES DE PRIERES MUSULMANES
 Du 05 au 11 Avril 2024
 * Fadjal : 05H 45
 * Souba : 06H 00
 * Tisbar : 14H 15
 * Takoussan : 17H 00
 * Timis : 19H 30
 * Guéwé : 20H 30
HEURES DE MESSE
 • Cathédrale : 7H-18H30
 • Martyrs de l'Ouganda :
 6H30-18H30
 • Saint Joseph : 18H30

mots croisés



PROBLEME N° 13 666

HORIZONTALEMENT : 1 - Homme d'Etat zairois - 2 - Fleuve d'Europe - Déesse égyptienne - 3 - Voyelles - Avoir une aventure amoureuse avec quelqu'un - 4 - Unité déterminant des proportions - Langage évolué permettant le traitement de données, le contrôle de systèmes en temps réel... - 5 - Chute des organes - Titre donné à un souverain - 6 - Regroupement de nations - Philosophe (Georges) - 7 - Personnage biblique - Mouvement brusque - 8 - C'est un Rital - Symbole chimique - 9 - Traite une plante de manière à l'empêcher de grandir - Monnaie d'Europe - 10 - Serreras

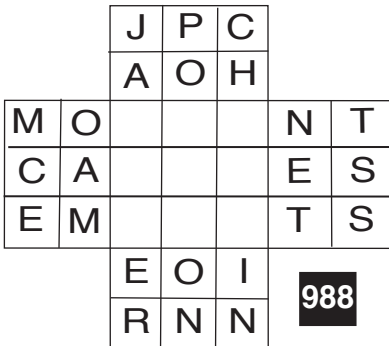
VERTICALEMENT : 1 - Surface souple, tendue à une certaine hauteur, sur laquelle on effectue des sauts - 2 - Injection d'un stupéfiant - Alliance de pays d'Europe et d'Amérique du Nord - 3 - Ville du Ghana - Soupçonant - 4 - Innée - Epaisit la sauce - 5 - Petit siège de cuir adapté à une bicyclette - Glaciation - 6 - C'est-à-dire - Transpirations abondantes - 7 - Apéritif - Les quatre points cardinaux - 8 - Commune française - Agent de liaison - 9 - Angle formé par le plan horizontal et le plan des ailes d'un avion - Ancien parti politique africain - 10 - Personnes qui appartiennent à la communauté, à la religion juive

SOLUTION DU PROBLEME N° 13 665

HORIZONTALEMENT : 1 - DICTATEURS - 2 - ICARE - TROP - 3 - SOLE - O - ETE - 4 - CNEMIDE - IC - 5 - OE - ARENE - U - 6 - R - P - EUT - EL - 7 - DURA - RESTA - 8 - ATONE - TUAI - 9 - NASE - PERIR - 10 - THESAURISE
VERTICALEMENT : 1 - DISCORDANT - 2 - ICONE - UTAH - 3 - CALE - PROSE - 4 - TREMA - ANES - 5 - AE - IRE - E - A - 6 - T - ODEUR - PU - 7 - ET - ENTETER - 8 - URE - E - SURI - 9 - ROTI - ETAIS - 10 - SPECULAIRE

mots en croix

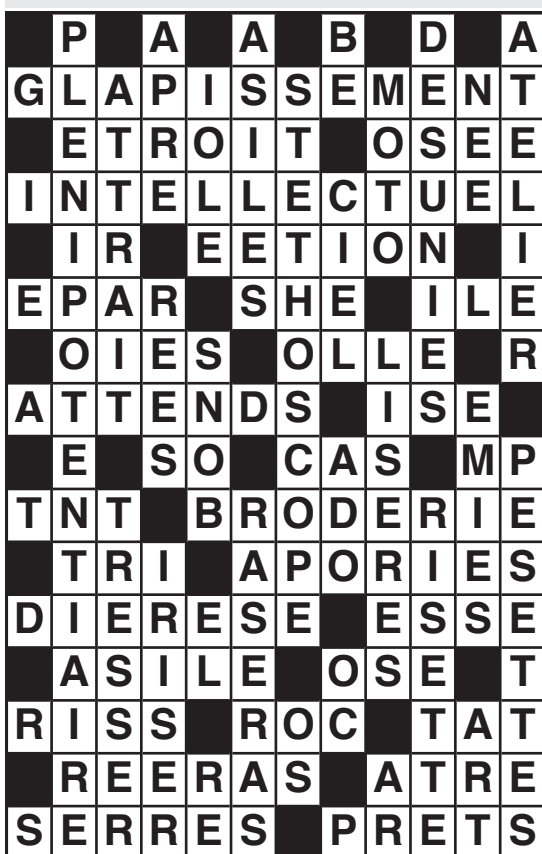
Après avoir rempli la croix, vous obtiendrez horizontalement et verticalement six (6) mots de sept (7) lettres chacun.



SOLUTION MOTS EN CROIX N° 987

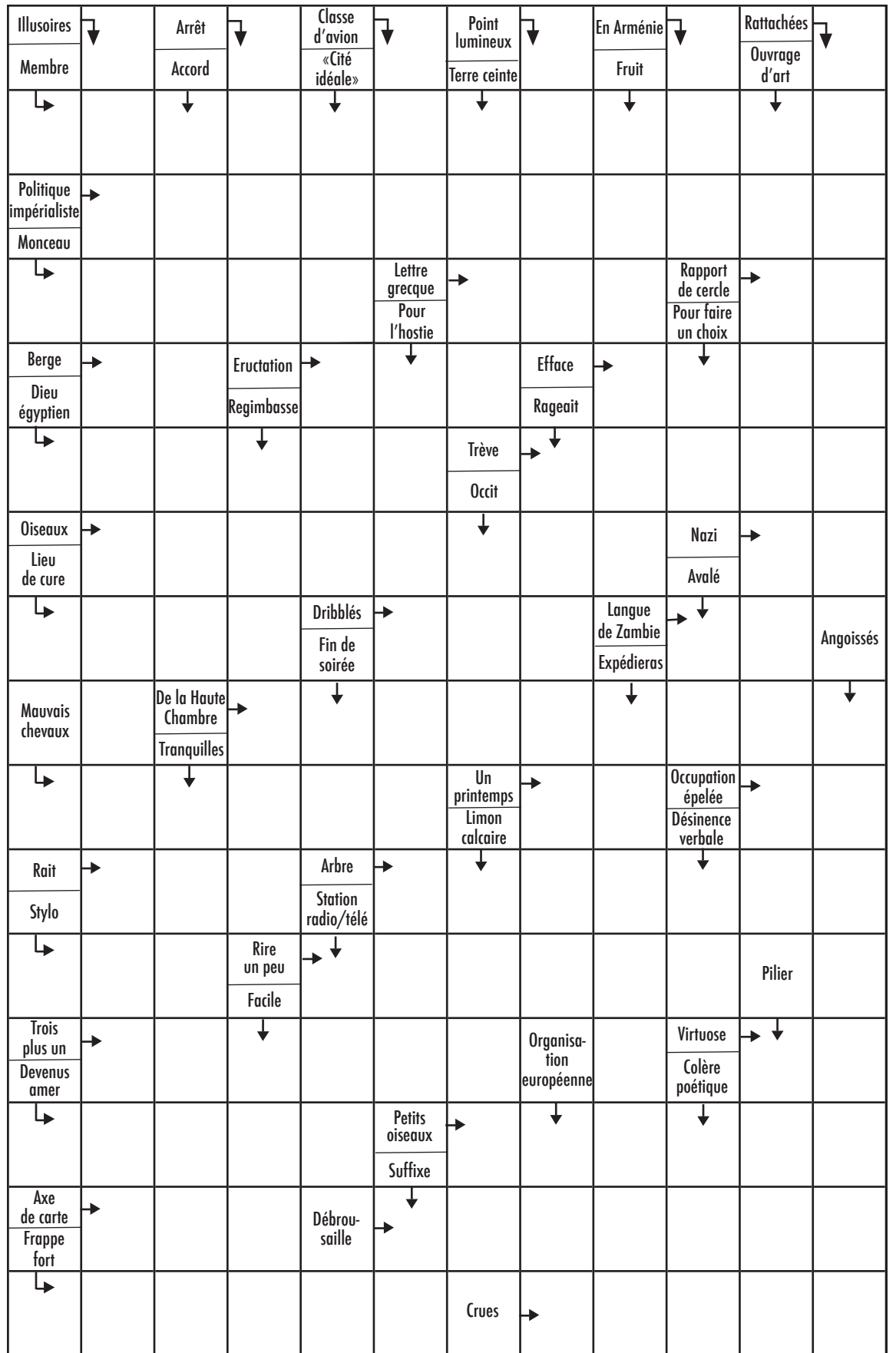
HORIZONTALEMENT : POUSSIN - RATIERE - PRESIDE
VERTICALEMENT : HAUTEUR - RESISTE - OSSEINE

SOLUTION MOTS FLECHES N° 5297



mots fléchés

N° 5298



le soleil

Quotidien national
 édité par la Société
 Sénégalaise de Presse
 et de Publications (SSPP)
 ISSN 0850-0703
 Adresse :
 Route du Service
 Géographique
 Hann - Dakar R.P. (Sénégal)
 BP 92
 Standard
 Tél : 33 859.59.59
 Directeur Général,
 Directeur de la Publication
 Yakham MBAYE
 Secrétariat DG
 Tél : 33 859.59.00
 Directeur des Rédactions
 Daouda MANE
 Tel : 33 859 59 10
 dmanesn@gmail.com
 Directeur adjoint
 des Rédactions
 Sidy DIOP
 Tel : 33 859 59 41
 sydiop@gmail.com
 Rédacteur en chef
 Malick CISS
 Tel : 33 859 59 25
 cissmalick@gmail.com
 Rédacteur en chef
 adjoint
 Samboudian KAMARA
 Tel : 33 859 59 28
 samboudian@gmail.com
 Département commercial
 & Marketing
 Tél : 33 859 - 59 09
 33 859 - 59 - 44
 Service commercial
 Tél : 33 859 59 43
 33 859 59 33
 Abonnement :
 33 859.59.33
 Recouvrement :
 33.823.89.83
 Télécopie - Fax :
 33 832.08.86 - 33
 859.60.50
 Impression :
 LE SOLEIL
 Internet :
 http://www.lesoleil.sn
 Email : lesoleil@lesoleil.sn
 Le Soleil est membre
 du MEDIAF
 http://www.mediaf.org

7 erreurs

• PAR SAMBA FALL
 Email : samfal56@yahoo.fr
 Tel : 77.641.48.63

En reproduisant ce dessin, notre dessinateur,
 Samba Fall, a volontairement commis
 7 erreurs. Il vous propose de les retrouver.



Solution du jeu N°3514 des 7 erreurs

1. Le feuillage de l'arbre en arrière-plan.
2. Le nombre de boutons de la chemise de l'homme, mère.
3. La montre au poignet de l'homme.
4. Le rebord du toit du bâtiment.
5. La largeur de l'entrée du bâtiment.
6. Le bout du nœud du mouchoir de tête de la belle-mère.
7. Le nombre de bracelets au poignet gauche de la belle-mère.

nécrologie

SOUVENIR



Madame feu Marie-Jeanne GUÈYE NDOYE

8 avril 2020- 8 avril 2024

04 ans déjà que tu es partie,

Ndième Guèye Birane ak Niakesse Guèye Birane Ama Guèye bayi Ndième.

Grande Dame tu as été, généreuse, discrète, pieuse, mais également une épouse dévouée, une mère aimante, une sœur et grand-mère, à la fois, protectrice, affectueuse et attentionnée.

Tu nous manques.

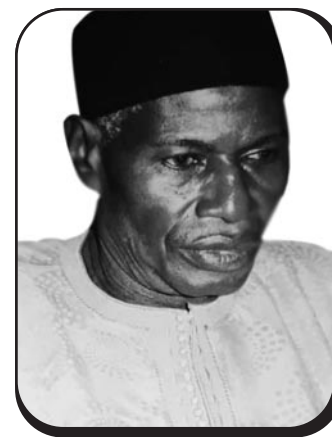
Qu'Allah (SWT) te garde au Paradis Firdawsi, amine.

Fatikha + 11 Likhlass

(08 04 2024)

DECES

Mme Aïda Dial, fille du défunt et famille à Golf Sud - Dakar ;
Mme Khady Dial, fille du défunt et famille à Mbott - Dakar ;
M. Abdourahmane Dial, fils du défunt à Dakar ;
Mme Ndèye Salimata Dial, employée à la BCEAO Agence, fille du défunt et famille à Dakar ;
Mme Farmata Dial dite Fatima, fille du défunt et famille à Dakar ;
Famille feu Ndèye Dial, sœur du défunt et famille à Dakar ;
Famille feu Abdourahmane Mbengue et feu Binta BAL à la rue Mass Diokhané (ex rue de Demain) à Dakar ;
parents et alliés ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de



Abdoul Wahab DIAL

Employé de la BICIS à la retraite

Survenu le vendredi 05 avril 2024 à Dakar.

La levée du corps a eu lieu le samedi 06 avril 2024 à 11 heures à la Zawiya El Hadji Malick Sy à Dakar, suivie de l'inhumation au cimetière musulman de Yoff.

Les condoléances sont reçues au 14 rue Mass Diokhané (ex rue de Denain) X rue Amadou Assane Ndoye à Dakar.

Que la terre de Yoff lui soit légère.

(08 04 2024)

SOUVENIR

08 avril 1994
08 avril 2024

Un souvenir ne meurt jamais, il s'endort simplement ...

Voilà déjà 30 ans

que nous quittait une Maman d'une bienveillance exceptionnelle et d'une discrétion à toute épreuve.



Hajjé Fatmé ATTYÉ

Sa foi en Allah était l'étincelle qui animait son cœur.

A toi qui n'es plus là, chère Maman, saches que nous ne t'oublierons jamais.

Toi à qui nous devons ce que nous sommes.

Toi qui nous as inculqué des valeurs solides.

Merci pour tout ce que tu as été dans notre vie.

Qu'Allah dans sa miséricorde infinie te couvre de grâce dans son paradis d'amour et de paix.

Amine. Fatiha.

(08 04 2024)

SOUVENIR

8 avril 2023 - 8 avril 2024

Il y a un an,



Ibrahima SÈNE

nous quittait.

Le monde se souvient du grand patriote, d'un grand combattant pour la liberté, l'indépendance, la justice sociale, le progrès et l'émancipation des peuples. Ibrahima SENE, agro-économiste, grand analyste géopolitique, membre du Secrétariat du Bureau Politique du Comité central du PIT-Sénégal, chef du Département des études économiques et juridiques, camarade Ibrahima SENE, mais aussi père de d'une famille éplorée.

Arraché très tôt à notre affection, il laisse un vide difficilement comblable, notamment lors des grands débats sur les questions de l'heure dont la dernière - toujours conscient de sa charge sociale et toujours prêt à aider, soutenir et conseiller dans la discrétion toute personne dans le besoin.

Prions pour le repos de son âme. Amen

(08 04 24)

annonces légales

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Extraordinaire de la société des Infrastructures d' Affaires ATLANTIC SIAA-SA
Capital 100.000.000
13, rue de Thann - Immeuble SNR - BP 50882
Dakar RP
Immatriculée sous le n° SN. Dakar 2016 B10604

Les actionnaires de la société SIAA-SA sont convoqués à l'assemblée Générale Extraordinaire prévue le **24 avril 2024 à 10 heures 30 minutes à l'immeuble Elton Mermoz - 4ème Etage** ayant pour objet la dissolution de la société et nomination de liquidateur.

Le Mandataire ad. Hoc

CABINET D'EXPERTISE IDRISSE NIANG
Membre de l'Ordre des Experts du Sénégal
Expert - Conseil
Société Comptable VDN - B.P. 4136 Dakar
+221 77 437 67 67 / ciniang@gmail.com

annonces légales

COUR D'APPEL DE THIES

TRIBUNAL D'INSTANCE DE THIES

AVIS DE DIVORCE

En la forme

- Reçoit l'action

AU FOND

- Prononce le divorce entre **Sodano GUISEPPE** et **Marie Madeleine MILIMOUNO** pour incompatibilité d'humeur rendant intolérable le maintien du lien conjugal aux torts exclusifs du mari.

Thiès, le 15 septembre 2023

Me Bassirou SARR
Chef de Greffier

le soleil
www.lesoleil.sn

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner sous plis à SSPP le Soleil - Service d'abonnements
Bp 92 Dakar RP / Tel : 33 859 59 33 - Fax : 33 832 08 86

Date _____

OUI, je désire m'abonner au quotidien le Soleil pour

- 12 mois : 58 000 F CFA
 06 mois : 30 000 F CFA
 03 mois : 16 000 F CFA

Je commande _____/jour : exemplaire (s) soit un montant de _____ F CFA

Début d'abonnement : _____
Fin d'abonnement : _____

Je désire recevoir une facture acquittée

Veuillez trouver ci-joint mon règlement à l'ordre de la SSPP le Soleil

Veuillez préciser en chiffres et en lettre la somme à payer _____ F CFA

Je règle

- Par chèque bancaire certifié à l'ordre de la SSPP le Soleil
 Par virement bancaire au compte SN011 01005 005007102732 12
 Par mandat-lettre au nom de la SSPP le Soleil

MES COORDONNEES

Structure _____ Adresse _____
Code postal _____ Rue _____ Ville _____
Tel _____ Fax _____ E mail _____

SERVICE DIFFUSION ET DÉVELOPPEMENT

CLIENT

Pour bien **VENDRE** et bien **ACHETER**, faites **CONFIANCE** au «**Soleil**»



**MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
SENEGAL II**

**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL II
(MCA-Sénégal II)**

AVIS SPÉCIFIQUE DE PASSATION DES MARCHÉS (ASPM)

Informations Générales Pays	
Pays :	SENEGAL
Ville/Localité :	Dakar
Avis/ Numéro de Contrat :	MCA2/2022/COMPACT/IC/ADM107/IC31
Date de publication :	05.04.2024
Date limite de soumission :	23.04.2023
Agence de financement :	MCC / Millennium Challenge Corporation
Acheteur :	Millennium Challenge Account Senegal II (MCA-Senegal II)
Nom du marché :	Sélection de deux Consultants individuels pour servir de traducteur - interprète
Type d'avis :	Appel à Candidature pour la Sélection d'un Consultant Individuel
Admissibilité des soumissionnaires :	Consultants éligibles et répondant aux exigences énoncées dans la Demande de Candidatures

Les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du Sénégal (le « Gouvernement » ou « [GdS] ») ont signé un Compact en vue d'une assistance au titre du Millennium Challenge Account pour un montant d'environ **550 millions de dollars US** (le « Financement MCC ») auquel s'ajoutent **50 millions de dollars US** de contribution du Gouvernement du Sénégal, soit un montant global de 600 millions de dollars américains afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au **Sénégal** (le « Compact »). Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account – Sénégal II (**MCA-Sénégal II**), entend utiliser une partie du Financement MCC pour effectuer des paiements autorisés en vertu d'un contrat pour lequel la présente Demande de candidatures (« RFA ») est émise.

Le programme Compact comprend les projets suivants :

- Le projet « **Modernisation et renforcement du réseau de transport de Senelec** » a pour objectif de fournir de l'électricité de qualité à partir de sources, à faible coût, disponibles pour que Senelec satisfasse la demande croissante sur le réseau interconnecté au Sénégal ;
- Le projet « **Elargissement de l'accès à l'électricité dans les zones rurales et péri-urbaines** » vise à augmenter l'offre et la demande en électricité de qualité dans les zones rurales et péri-urbaines du Sénégal ;
- Le projet « **Cadre favorable et renforcement de capacités des acteurs du secteur de l'électricité** » a pour objectif de créer un cadre propice à l'amélioration de la viabilité financière et à la bonne gouvernance du secteur pour une fourniture de l'électricité en quantité et en qualité.

La MCC exige de tous les bénéficiaires d'un Financement MCC, et notamment de l'Entité MCA et de tout candidat, soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur, sous-traitant, consultant et sous-consultant dont les services auraient été sollicités au titre d'un contrat financé par la MCC, le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de l'attribution et de l'exécution de ces contrats. La *Politique de la MCC sur la prévention, la détection et la répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des opérations de la MCC* (Politique « Anti-fraude et Anti-corruption (AFC) de la MCC ») s'applique à tous les contrats et procédures de demande de candidatures impliquant un Financement MCC. Ladite Politique est disponible sur le site web de la MCC à l'adresse <https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption>.

Cette Lettre d'invitation vient compléter l'avis général de passation des marchés (PP20) qui a été publié le 28 décembre 2023 sur les journaux « le Quotidien » et « Le

Soleil », le 03 janvier 2024 sur UN Development Business (« UNDB »), le 04 janvier 2024 sur le site web de MCA-Sénégal II et le 11 janvier 2024 sur DG Market.

MCA-Sénégal II invite à présent les Consultants individuels admissibles à présenter leurs candidatures pour la **sélection de deux Consultants individuels pour servir de traducteur - interprète**.

Date de démarrage et durée du Contrat : Les contrats à signer seront d'une durée de deux (2) ans et entreront en vigueur dès leur signature. A la fin de la première année une évaluation sera faite pour apprécier le travail des Consultants Interprètes/traducteurs. Les résultats des évaluations détermineront la poursuite de la 2eme année contractuelle ou pas.

Les consultants seront utilisés pour une durée de 240 h/an.

A l'issue de la 2e année contractuelle, il peut être renouvelé pour une durée inférieure ou égale à un (1) an, sous réserve de l'évaluation satisfaisante de la performance du consultant pendant la période du contrat précédent, et en fonction des besoins de MCA Sénégal II.

Les qualifications que doit posséder le Consultant individuel pour être admis à concourir sont indiquées à la Section 5 (Critères d'évaluation) de demande de candidature.

Procédure de demande : Les Consultants doivent manifester leur intérêt en envoyant un courriel ayant pour objet « **sélection de deux Consultants individuels pour servir de traducteurs – interprètes** ».

Les demandes doivent être adressées à l'agence de passation des marchés du **MCA SENEGAL II** à l'adresse IDUSMCASenegalPA@dt-global.com avec copie à bids@mcasenegal.sn en précisant leurs coordonnées complètes.

Une fois enregistrée, le dossier vous sera transmis en PDF avec les formulaires de soumissions en version Word.

L'enregistrement des consultants intéressés leur permettra en outre, d'être informés directement des éventuels compléments d'informations et/ou mise à jour du dossier.

Les consultants individuels intéressés sont invités à soumettre une proposition technique, en utilisant les formulaires du dossier de candidature.

Il n'est pas exigé du Candidat de soumettre une Offre Financière ni d'indiquer son taux de rémunération avec l'Offre Technique. **Une Offre Financière ne sera exigée que du Candidat retenu.**

Procédure de sélection : Le Consultant sera sélectionné conformément aux procédures de sélection des Consultants individuels énoncées dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, qui sont disponibles sur le site Web de la MCC (www.mcc.gov).

La date limite de réception de votre candidature est le **23 avril 2024 à 15 H 00 mn** (Heure de Dakar). Le lien Dropbox à utiliser pour soumettre la Candidature est : <https://bit.ly/3U61ivO>

Il convient de noter que seules les offres transmises dans les délais et suivant le lien Dropbox indiqué ci-dessus et dans la Demande de Candidatures seront acceptées.

Toutes les candidatures sont valables pour une période de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour MCA-Sénégal II

**Oumar DIOP
Directeur Général**

▶Basket 9^E TOUR NATIONAL 1 DAMES

As Ville de Dakar inarrêtable, Duc et Bopp assurent

Les cadors maintiennent leur statut de favori, à l'issue du 9^e tour du championnat national féminin de basket, disputé le week-end dernier. L'As Ville, tout comme le Duc, poursuit ses belles performances depuis le début de la saison.



Duc face à Ville de Dakar.

Les matches se suivent et se ressemblent depuis le début de saison pour l'As Ville de Dakar. Les championnes ont facilement disposé de l'Us Rail sur le score de 91 à 28. Un score qui reflète la domination de l'équipe de la

municipalité, dans tous les compartiments du jeu, face à un adversaire dépourvu de moyens pour rivaliser avec elle. Ce succès permet à l'As Ville de Dakar de garder son invincibilité et de consolider son leadership dans

la poule A. Le Duc a aussi bien rempli sa mission en battant Mbour Bc par 74 à 30. Dans cette opposition, les Mbouroses n'ont pratiquement pas existé. Ce succès maintient le club universitaire sur le podium de la poule A, derrière l'As Ville de Dakar. De son côté, Diamaguène a remporté la bataille face à l'Asfo sur le score de 49 à 43.

Dans la poule B, la Jeanne d'Arc a remporté son duel face à Guédiawaye basket academy (Gba), 66 à 50, à l'issue d'un match âpre. Mais à l'arrivée, les «Bleu-Blanc» ont usé de leur expérience pour assurer leur succès face aux «Académiciennes», promues dans l'élite et qui continuent de jouer les trouble-fêtes. Bopp, en difficulté en début de saison, s'est rebiffée pour enchaîner les victoires.

Après avoir battu la Jeanne d'Arc, les Boppoises ont poursuivi leur belle lancée en dominant largement Iseg Sports sur la marque de 82 à 38. Avec cette énième défaite, l'équipe de l'institut de formation de Sacré-Cœur se complique davantage

la tâche. Elle est lanterne rouge. Le Jaraaf a aussi réussi à s'imposer devant Flying Star par 51 à 45. Un match qui n'était pas du tout facile pour l'équipe de la Médina, surtout face à une résistance farouche de l'adver-

saire. À Ziguinchor, le Cemt s'est imposé sur ses terres (46-41) face à l'Ucad Sc. Un succès qui permet au club du sud de garder ses chances de disputer les play-offs.

Cheikh M. COLY

CHEZ LES HOMMES

As Douanes déroule, Uso limoge son coach après sa défaite face à l'Ugb

Le 9^e tour du championnat de basket chez les messieurs est marqué par le revers (54-58) de l'Union sportive de Ouakam (Uso) face à l'Université Gaston Berger (Ugb) de Saint-Louis (54-58). Une défaite qui n'a pas arrangé les choses dans les rangs du staff technique de l'équipe ouakamoise. En effet, cette contreperformance a eu comme conséquence le limogeage du coach Idrissa Cissokho pour insuffisance de résultats. Il est remplacé, dans la foulée, par Mamoude Sow. Ce dernier aura pour objectif de dissiper le doute qui s'est installé depuis le début du championnat. En revanche, l'As Douanes continue de tout balayer sur son passage. Les champions en titre ont dominé les promus de Guédiawaye basket academy (Gba) sur le score de 68 à 61. Malgré ce succès, les «Gabelous» ne sont pas satisfaits du score, comme l'a d'ailleurs rappelé leur coach, Mamadou Guèye «Pabi». En fin de

rencontre, «les résultats de mon équipe ne sont pas à la hauteur de son jeu, contrairement aux saisons précédentes», estime-t-il. Malgré cette invincibilité, le technicien admet qu'il faudra faire beaucoup d'effort pour inscrire plus de paniers. Cette nouvelle performance, le meneur Alkaly Ndour de la Douane la met dans «le lot d'un travail acharné de son équipe». Dans l'autre duel, Sibac s'est imposé face à l'Ucst Port autonome de Dakar (Pad) sur le score de 67 à 65; une victoire qui remet l'équipe de Liberté 5 en selle dans la poule A. Dans la poule B, Louga Bc a battu Asuc Sport de Ziguinchor par 71-36.

C. M. COLY

▶Football LIGUE DES CHAMPIONS DE LA CAF

Duels explosifs Al Ahly-TP Mazembe et Espérance Tunis-Mamelodi Sundowns en demi

Les demi-finales de la Ligue des champions de la Caf seront âprement disputées. Le champion en titre, Al Ahly (Égypte), fera face au Tp Mazembe (Rd Congo) dans une rencontre qui promet d'être très passionnante. L'autre duel opposera l'Espérance sportive de Tunis au Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud).



TP Mazembe du coach Lamine Ndiaye, qualifie pour les demi-finales.

Le carré d'as de la Ligue des champions de la Caf est connu à l'issue des quarts de finale retour disputés, vendredi et samedi. Al Ahly (Égypte), Espérance sportive de Tunis (Tunisie), Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud) et Tp Mazembe (Rd Congo) ont décroché leur ticket. Le champion en titre, Al Ahly, détenteur du record de victoires (11 victoires), reste le favori de cette compétition. Vendredi, les Égyptiens n'ont pas trop souffert pour venir à bout de Simba Sc, au Caire, sur le score de 2-0. Après leur victoire à l'aller sur le score de 1-0, les champions étaient plus à l'aise à domicile face au club tanzanien.

Malgré les statistiques favorables aux visiteurs (56%), les locaux ont joué sur leur expé-

rience pour annihiler les espoirs de leurs hôtes, grâce notamment à deux buts d'Omar El Solia (47e) et Mahmoud Abdel Moneim Kahraba (90e+2) en seconde période. Pour poursuivre son rêve de remporter un douzième titre, le club égyptien devra encore assurer face au Tp Mazembe, quintuple vainqueur de la compétition. Les Congolais ont réalisé, samedi, une très belle performance en s'imposant 2 à 1 sur la pelouse du Petro Luanda, après un match nul vierge à l'aller, à Lubumbashi. Les Angolais avaient pourtant fait le plus difficile en ouvrant le score grâce à Jonathan Toro avant la demi-heure de jeu; mais c'était sans compter avec la pugnacité du Tp Mazembe. Les protégés du technicien sénégalais, Lamine Ndiaye,

sont revenus à la marque par l'intermédiaire de Philippe Kinzumbi (82e), avant que Joël Beya ne scelle le sort de la rencontre en offrant la victoire, dans le temps additionnel (90e+2), au Tp Mazembe.

Vendredi, Mamelodi Sundowns, vainqueur de l'édition inaugurale de l'African football league (Afl) et de la Ligue des Champions 2025-6, a décroché le premier ticket pour les demi-finales. Le vice-champion de la Ligue africaine s'est heurté à une bonne équipe de Young Africans de Tanzanie. Après deux matches nuls vierges, les Sud-Africains n'ont dû leur salut qu'à la séance des tirs au but pour franchir le cap des quarts de finale. Les Mamelodi Sundowns se sont imposés (3 tab 2) et feront face à l'Espérance sportive de Tunis, quadruple vainqueur de la Ligue des Champions, qui a dû, elle aussi, batailler dur contre l'Asec Mimosas de Côte d'Ivoire pour passer le cap des quarts de finale.

Dans cette rencontre également, les deux équipes ont été départagées par les tirs au but. Et à cet exercice, les Tunisiens ont été plus chanceux (4 tab 2). La manche aller des demi-finales se jouera les 19 et 20 avril 2024, tandis que le retour est prévu les 26 et 27 avril 2024.

C. M. COLY

Résultats : Al-Ahly-Simba : 2-0; Mamelodi Sundowns-Young Africans : 0-0 (3 tab 2); Petro Luanda-TP Mazembe : 1-2; Asec Mimosas-Espérance Tunis : 0-0 (2 tab 4).

RÉSULTATS

Bopp-Iseg Sports 82-38; Ja-Gba 66-50; Duc-Mbour 74-30; Cemt Ziguinchor 46-41; Asvd-Us Rail 91-28; Jaraaf-Flying Star 51-45; Diamaguène-Asfo 49-43.

Marathon de Paris : un doublé éthiopien pour deux surprises

AFP - Deux victoires pour deux surprises : Mulugeta Uma chez les hommes et Mestawut Fikir chez les femmes ont signé un doublé éthiopien au marathon de Paris dimanche, battant tous les favoris malgré leur faible expérience sur cette distance.

Sous un temps couvert mais clément, la course est partie sur un rythme soutenu chez les hommes, où un petit groupe de 15 s'est rapidement dégagé avec tous les favoris. Mais ce groupe a peu à peu éclaté, à partir des 30 kilomètres, sous les coups de boutoir du Kényan Titus Kipruto, qui a fait craquer le champion en titre de l'épreuve, l'Éthiopien Abeje Ayana, et le détenteur du record de la course parisienne, le Kényan Elisha Rotich. La course a pris la forme d'un duel dans les derniers kilomètres entre Kipruto et l'Éthiopien Mulugeta Uma, en constante progression depuis deux ans. À 26 ans et pour son quatrième marathon seulement, Uma n'a pas tremblé, lâchant Kipruto à 2,5 km de l'arrivée pour exploser son record personnel de plus de 30 secondes, en 2h 5 min 33 sec.

Chez les femmes, c'est un duel au sprint entre néophytes qui a déterminé la victoire. Alors que l'Éthiopienne Rahma Tusa, en tête depuis les 15 km, semblait la mieux partie, ce sont ses deux compatriotes, Mestawut Fikir et Enat Tirusew, qui ont semé peu à peu toutes leurs rivales, sur une distance qu'elles n'avaient jamais combattue. Au sprint, Fikir s'est montré la plus forte pour signer un temps de 2 h 20 min 45 sec, à une minute du record de la course. Pas mal pour une première.

Un temps en difficulté, la Kényane Vivian Cheruiyot, championne olympique du 5.000 m en 2016 mais qui, à 39 ans, n'avait plus participé à un marathon depuis 2019, s'est finalement emparée de la troisième place.

Dans la catégorie handisport, c'est le Néerlandais Geert Schipper, 52 ans et deuxième l'an passé, qui s'est imposé en solitaire en 1 h 34 min 36 sec. Le Français Julien Casoli, quintuple lauréat de l'épreuve mais rapidement distancé par Schipper, a pris la deuxième place, à plus de deux minutes, en 1h 37 min 11 sec. Plus de 54.000 participants étaient attendus pour cette 47^e édition, dont 46% de débutants sur cette distance.

►Football LIGUE 1 : 19ÈME JOURNÉE

Teungueth Fc déroule, Génération Foot met fin à l'invincibilité du Jaraaf

La 19e journée de Ligue disputée ce week-end a été marquée par la grosse performance de Génération Foot qui a infligé au Jaraaf sa première défaite de la saison. Les Grenats se sont imposés hier, au stade Lat Dior de Thiès, sur un score écriqué de 1 à 0. Le club de Déni Biram Ndao s'offre un quatrième succès et s'offre une bouffée d'oxygène. Mais cette défaite ne fait

pas l'affaire du club de la Médina, surtout dans la course au titre où il est interdit de perdre. En s'inclinant pour la première fois de la saison, le Jaraaf, qui reste deuxième au classement (32 pts) voit son principal concurrent prendre cinq longueurs d'avance. En effet, Teungueth Fc est sorti victorieux (2-1) du choc des extrêmes qui l'opposait à la lanterne rouge,

Diambars. Une victoire qui fait du bien, surtout après la défaite (4-3, 17e journée) concédée à domicile contre Guédiawaye Fc et qui permet au club rufisqueois (37 pts) de creuser l'écart sur ses poursuivants. Cependant, les «Crabes» ne profiteront pas du faux pas du Jaraaf pour récupérer la deuxième place. Le club coaché par Anso Diadiou qui restait sur une série de 4 victoires consécutives, a été tenu en échec (0-0) par Jamono Fatick et occupe la troisième place du podium avec le même nombre de points que le Jaraaf (32). Pikine s'est offert un bol d'air en renouant avec le succès en disposant, samedi, de l'Us Gorée. Dans les autres rencontres, le Casa Sports a enregistré sa 11e défaite en s'inclinant (0-1) hier, à Kolda, face à la Sonacos. Dakar Sacré-Cœur est allé battre 1-0 le Stade de Mbour, tandis que l'Us Ouakam et la Linguère se sont neutralisés (0-0).

Papa Alioune NDIAYE



RÉSULTATS

Jamono Fatick – Guédiawaye Fc 0-0 ; As Pikine – Us Gorée 1-0 ; Teungueth Fc – Diambars Fc 2-1 ; Us Ouakam – Linguère 0-0 ; Casa Sports – Sonacos 0-1 ; Génération Foot – Jaraaf 1-0 ; Stade de Mbour – Dakar Sacré-Cœur 0-1.

AS PIKINE-US GORÉE : 1-0

Une victoire à l'arraché relance les Pikinois



L'As Pikine renoue avec la victoire après quatre matches sans en gagner un seul. Ce succès, malgré le score écriqué (1-0), décroché devant son public venu très nombreux, s'annonce incontestablement comme un grand ouf de soulagement. Surtout qu'il permet en même temps aux banlieusards de se relancer dans la course. Pourtant, dans l'ensemble de la rencontre, les insulaires n'ont point été ridicules. Ils se sont permis, surtout en première mi-temps, de prendre le jeu à leur compte, conservant le ballon que les Pikinois n'ont maîtrisé que de rares fois. Pire, de toute la première mi-temps, les protégés de Joseph Wagane Senghor n'ont réussi qu'un seul tir cadré, à la suite d'un corner tiré par Bou-bacar Diédiou Diallo au second poteau, que le capitaine Omar Gningue a réussi à reprendre et à réorienter vers la cage gardée par Alferd Oukala Gomis.

En seconde période, les Goréens ont eu la malchance de jouer contre le vent. Et par mesure de prudence, le coach Moussa Diatta a jugé plus intelligent de mettre en place un bloc bas pour conserver au moins le point d'un éventuel nul. Mais, les entrées de Bakary Essamay Diédiou et de Malamine Nvanda Sadio ont donné du tonus au collectif pikinois. Surtout ce dernier qui a apporté plus de mordant dans l'animation offensive en donnant du fil à retordre à la défense goréenne. À deux petites minutes de la fin des cinq minutes du temps additionnel, Bakary Essamay Diédiou provoque un penalty, après avoir été poussé par un défenseur goréen. Mignane Diouf, entré en cours du jeu, le transforme magistralement et scelle ainsi le sort des visiteurs. Une victoire qui donne du baume au cœur de l'As Pikine qui remonte au classement.

Abdou DIOP

JAMONO DE FATICK-GUEDIAWAYE FC : 0-0

Le promu freine l'élan des «Crabes»

Après quatre victoires de rang contre Casa Sports (1-0), Teungueth (4-3), As Pikine (2-0) et Stade de Mbour (3-1), Guédiawaye Fc n'a pas réussi à enchaîner, samedi, lors de son déplacement à Fatick. Les «Crabes» qui surfent sur un nuage ont vu leur belle dynamique victorieuse stoppée par Jamono qui espérait se relancer après sa défaite (0-1) à Massène Sène, lors de la 17e journée, contre l'Us Ouakam.

Le promu dont l'unique victoire à domicile remonte au 9 mars, contre Génération Foot (1-0, 16e journée), avait à cœur de s'offrir une belle victoire contre le troisième du championnat et

rassurer son nouvel entraîneur, Pape Diouf, surtout s'éloigner un peu de la zone rouge. Mais le capitaine Naby Laye Soumah et ses coéquipiers n'ont pas réussi à résoudre l'équation face à une équipe de Gfc bien en place tactiquement et physiquement. La partie a été plaisante et d'un bon niveau, mais les deux équipes ne se sont pas procuré beaucoup d'occasions franches. Jamono et Gfc se quittent en bons amis (0-0). C'est le 7e résultat nul des promus cette saison et le 11e pour les «Crabes» de Guédiawaye.

El hadj Fodé SARR

US OUAKAM – LINGUÈRE : 0-0

Les «Requins» tenus en échec à Ngor

Au terme d'une rencontre terne où il n'y a pratiquement pas eu de situations dangereuses, Us Ouakam et Linguère se sont neutralisés (0-0), hier, au stade municipal de Ngor.

Les centaines de supporters ayant fait le déplacement, hier, à Ngor, pour assister au match de la 19ème journée entre Us Ouakam et Linguère, n'auront pas eu grand-chose à se mettre sous la dent. C'était plutôt au niveau des tribunes que le spectacle était plus senti, avec les ultras ouakamois qui ont donné de la voix durant toute la rencontre. Sur la pelouse, les 22 acteurs ont étonnamment manqué d'inspiration, mettant très peu d'intensité dans leur jeu.

Après seulement quelques minutes du coup d'envoi, on pouvait déjà se permettre de prédire le score final du fait de l'absence de prise d'initiative et d'envie réelle d'en découdre. Notamment en première période, où les «Requins» ont eu beaucoup de mal à dérouler leur jeu. En face, les «Samba Linguère» également n'ont pas proposé grand-chose, même s'ils ont eu le mé-

rite tout de même d'inquiéter un peu les Ouakamois en seconde période. Comme à la 50ème minute, lorsqu'Amadou Tidiane Kébé a profité d'une mésentente entre le défenseur et son gardien pour semer la panique dans le camp adverse. Quelques instants plus tard, l'avant-centre se signalait à nouveau, mais sa

reprise de la tête est trop molle pour inquiéter le portier de l'Uso, Oumar Ngalla Seck (55e). L'équipe du président Alfred Bathily se rebiffe ensuite, notamment après les changements opérés par le technicien Foromo Diop, pour espérer trouver la faille dans la défense de la Linguère. Mais malgré les quelques contre-attaques de part et d'autre en fin de match, le score n'évoluera pas (0-0).

P. A. NDIAYE

FEUILLE DE MATCH

Arbitres : El Hadj Amadou Sy (Cra de Saint-Louis) assisté par Fatou Binetou Sène (Cra de Saint-Louis) et de Mamadou Alimou Bâ (Cra de Kaffrine). **But :** Mignane Diouf (90e+3). **Avertissements :** Serigne Fallou Sow (86e) pour Gorée; Bakary Essamay Diédiou (85e) pour As Pikine.

As Pikine : Cheikh Fall Babou, Omar Gningue (Cap), Pape Mamour Diallo, Sidiya Etienne A. Diagne, Antoine Eugène Ndy, El Hadj Ousmane Dione, Abdou Khadre Mané (Bakary Essamay Diédiou, 68e), Boubacar D. Diallo (Mignane Diouf, 79e), Ibrahima Ndiaye (Malamine Nvanda Sadio 68e), Adama Diaw (Mohamed Mané, 79e), Demba Bâ (Malick Sambou, 90e +5). **Entraîneur :** Joseph Wagane Senghor.

Us Gorée : Alfred Oukala Gomis, Seyni Mbaye Ndiaye (Cap), Léon Ngomack Ndong, Mamadou Diatta, Olivier Mendes, Bassirou Seck, Fodé Goudiaby, Abdourahmane Diouf (Issa Ibrahim Diouf, 63e), Cheikh Abdou Diop (El Hadj Adama Ndoye, 80e), Vieux Cissé (Serigne Fallou Sow, 80e), Pape Cheikh Ahmad Badiane (Alpha Ibrahima Bâ 73e). **Entraîneur :** Moustapha Diatta.

FEUILLE DE MATCH

Arbitres : Mamadou Niass, assisté de Mamadou Ngom et de Mame Fama Gassama (trio Cra de Diourbel). **Avertissements :** Abdoulaye Diarra (90e) pour Us Ouakam ; Papa Djibril Guèye (51e) et Moulaye Niang (90e+5) pour Linguère. **Us Ouakam :** Oumar Ngalla Seck, Fadiouf Ndiaye (cap), Mamadou Sylla, Abdoulaye Diarra, Maurice V. Gomis (Alassane Guèye, 78e), Christian P. Diatta, Djiby Ndoye (Mouhamed Ndione, 67e), Habib Faye (Ndéné Cissé, 60e), Amadou Ben Coly (Mohamed M. Coly, 60e), Seydina M. L. Diagne (Abdoul Aziz Cissé 60'), Souleymane Coly. **Entraîneur :** Foromo Diop.

Linguère : Serigne Saliou Mb. Fall – Issakha Ane, Abdoulaye Fam, Mamadou Diop, Papa Djibril Guèye, Makha Ben An Bâ (cap), Baba Ngom (Mame Thierno Ndaw, 86e), Amadou Guèye (Moulaye Niang, 79e), El H. Ousseynou Ly (Roberto Badji, 79e), Amadou Tidiane Kébé (Babacar Guèye, 86e) Adama Diouf (Ibrahima Mendy, 71e). **Entraîneur :** Abdou Majib Diagne.